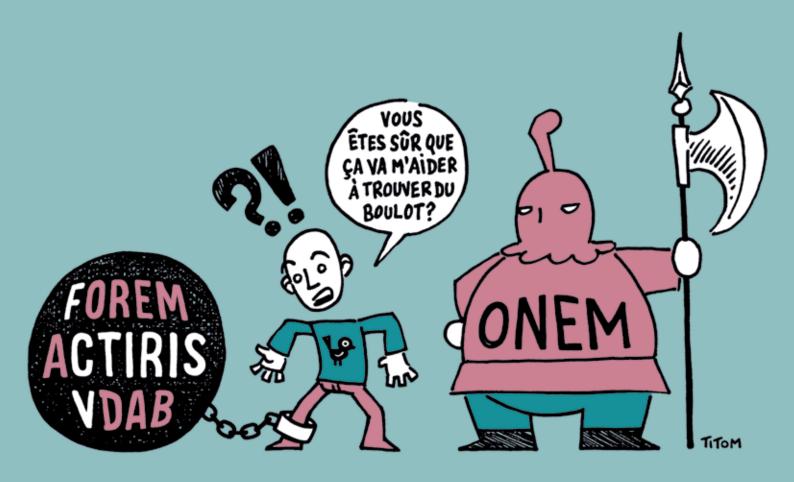


### POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

# Vive l'accompagne-ment des chômeurs!



- ► CHÔMAGE: "Accompagnement", contrôle, nouvelles mesures
- ► CPAS: La chasse aux pauvres redouble d'intensité
- ► INTERNATIONAL: Des révoltés à la merci de l'État turc...

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487





# Choisir un meilleur fournisseur d'énergie, oui mais...

Quel est le fournisseur le plus intéressant pour votre consommation d'énergie? Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits?

Infor Gaz Elec fait pour vous une comparaison des offres et des prix, vous aide à faire un changement...





informations et conseils gratuits:

02/209.21.90

www.inforgazelec.be









## Ce n'est pas la Grèce qui meurt...

**Arnaud Lismond**Président de CSCE

Ce n'est pas la Grèce qui meurt, c'est la démocratie européenne qui périt. Ce n'est pas la démocratie qui périt, c'est l'Union européenne qui l'assassine et c'est nous qui la laissons faire.

Écran noir. Ce 11 juin, le Premier ministre grec, M. Samaras, a annoncé sans préavis, concertation, ni débat parlementaire préalable la fermeture des chaînes de radio et télévision publiques grecques (ERT), avec effet immédiat, au motif qu'elles seraient trop coûteuses.

Il s'agit d'une mesure sans précédent dans un régime démocratique moderne. Un signe de plus de la remise en cause des régimes démocratiques occidentaux tels qu'ils ont été institués après la victoire contre le fascisme nazi de 1945 (et après la chute de la dictature en 1974 en Grèce).

Interpellé à ce sujet ce 3 juillet au Parlement européen, le représentant du Conseil de l'UE a déclaré qu'il "ne serait pas approprié pour le [...] Conseil de se prononcer sur une question qui est entièrement une affaire intérieure pour le gouvernement grec et les citoyens qu'il représente". •

L'hypocrisie est ici portée à son comble. Ce silence du Conseil de l'UE n'exprime nullement une conversion subite en faveur du respect de la souveraineté nationale grecque, mais au contraire une volonté de dissimuler sa propre responsabilité. Il ne s'agit en effet ici que de l'exécution zélée d'une décision qu'il avait lui-même adoptée, exigeant, au nom de la réduction de son déficit, que la Grèce mette en œuvre sans délais "les décisions ministérielles de liquidation, fusion ou de réduction de la taille des entités suivantes: [...] ERT et 35 autres entités de taille plus modeste". 

①

La froide liquidation de la télévision et de la radio publique n'est par ailleurs qu'une des mesures des plans ultralibéraux de dépeçage de la Grèce imposés par l'Union européenne depuis 2010 ①: réduction drastique des salaires des fonctionnaires, réduction de leurs retraites, augmentation de la TVA, gel de l'indexation des pensions, interdiction de l'aide de l'État aux chemins de fer et fermeture des lignes non-rentables, accroissement de la rémunération des heures supplémentaires, flexibilité dans la gestion du temps de travail, instauration du travail à temps partiel par équipe, supériorité des

accords d'entreprise sur les accords de branche, allongement de la période d'essai, application de conditions de ressources aux allocations familiales, augmentation des tarifs des transports urbains, limitation du remplacement à un pour cinq des fonctionnaires admis à la retraite ou licenciés, modification de la liste des métiers pénibles, réduction de 15 % des coûts des hôpitaux et de 25 % des services et biens médicaux, réduction des dépenses pharmaceutiques, privatisations de banques, des ports, de compagnies des eaux, d'aéroports régionaux, des autoroutes, de la poste.

Dans ce contexte, le démantèlement de l'ERT est doublement logique. Si tout ce qui a un coût et une utilité publique doit disparaître pour maximiser les bénéfices des actionnaires, il faut également supprimer les médias publics et remettre l'ensemble de l'information dans les mains des entreprises privées. Et en l'occurrence "six chaînes privées grecques, dans les mains de magnats de la finance, armateurs, entrepreneurs de travaux publics (Mega appartient à Bobolas, Antenna et Macedonia TV à Kyriakou, Sky à Alafouzos, Star à Vardinoyannis, Alfa à Kondominas). Dans une quasi-unanimité, les Grecs l'affirment de surcroît : ces chaînes privées sont très proches de ND, le parti au pouvoir, qui applique sans coup férir la politique négociée avec la troika" **①**. Les cerveaux seront ainsi, second avantage de ce point de vue, formatés quotidiennement par et selon les intérêts des groupes financiers. Comme l'indique l'ancien résistant et député Manolis Glezos: "Ils essayent de fermer non pas les stations de radio, mais ils essayent de fermer la bouche au peuple!" Qui "Ils"? La coalition au pouvoir en Grèce, bien sûr. Mais aussi les 27 chefs d'État qui composent le Conseil de l'UE, qui ont adopté ces mesures et les ont imposées en notre nom. Stop, encore, pas d'opinion? À chacun son choix, le nôtre est fait.

### @ 2013/2684 (RSP)

⊙ Voir le détail dans le document officiel (hallucinant) par lequel l'UE décide de ces mesures: "Décision du Conseil du 12 juillet 2011 adressée à la Grèce en vue de renforcer et d'approfondir la surveillance budgétaire et mettant la Grèce en demeure de prendre des mesures pour procéder à la réduction du déficit jugée nécessaire pour remédier à la situation de déficit excessif (refonte) (2011/734/ UE) – J.O. Du 15.11.2011"

#### ⊕ ibid.

 in "Grèce: les dessous d'un coup d'État contre l'information", L'Humanité, 18.06.13

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE

# SOUTENEZ-NOUS!

### ABONNEZ-VOUS À ENSEMBLE!



- ► 15 euros / an: travailleurs
- ► 8 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ► 30 euros / an: organisations
- Abonnements groupés: contactez notre secrétariat

### ADHÉREZ AU COLLECTIF

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales.

- ➤ 30 euros / an: travailleurs
- ► 15 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ► 60 euros / an: organisations
- ➤ 30 euros / an: petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion: BE77 068-8922948-42 (BIC GKCCBEBB) Ajouter en communication: ABO (suivi de l'adresse à laquelle il faut envoyer la revue) ou COTIS, suivant votre choix

Merci à tou(te)s pour votre soutien!

### Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion: emploi et revenus pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale: renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal trimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



### PLUSIEURS CAMPAGNES SONT EN COURS:

- ► Activation des chômeurs: www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▶ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be

### SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS VOUS POUVEZ:

- ► Faire connaître l'association et son journal à votre entourage.
- ► Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions
- ▶ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal).
- ▶ Vous abonner au journal du Collectif.

www.ensemble.be

### SOMMAIRE

### ÉDITO

(3) Ce n'est pas la Grèce qui meurt.. Arnaud Lismond

### **LOGEMENT**

(6) À qui bénéficient les logements du CPAS de la Ville de Bruxelles ? Carole Dumont

### **CPAS**

- (8) "Faire ses preuves", sous Article 60 Gérald Hanotiaux
- (12) Chronique des juridictions du travail à Bruxelles : CPAS et sans-abrisme Judith Lopes Cardozo

### **MENDICITÉ**

(16) Cacher la mendicité ou combattre la pauvreté ? Charleroi a choisi !

Anne Löwenthal

### **PAUVRETÉ**

- (18) La chasse aux pauvres redouble d'intensité
  Denis Desbonnet
- (24) Un "paquet"-cadeau... empoisonné de l'Europe néolibérale <u>Denis Desbonnet</u>

### **CHÔMAGE**

- (30) Justice pour les chômeurs !
  Daniel Flinker
- "Le manque d'emploi en Wallonie : mythes et réalités"... Vraiment ?
  David Lannoy
- (34) L'accompagnement d'Actiris vu par les chômeurs : bienvenue en "absurdie" !
  Aïda Allouache
- (40) Le traitement social du chômage ou comment créer de l'exclusion!
  Aïda Allouache
- (42) ONEm : Contrôle « dispo jeune » pour chômeur en allocation d'insertion Corine Barella

### **IN MEMORIAM**

(46) Paul Halter, un engagement militant sans fin
Myriam Akhaloui

### **INTERNATIONAL**

- (47) À la merci de l'État turc... Jean Flinker
- (52) Résistanbul Daniel Flinker

### ENSEMBLE:

POUR LA SOLIDARITÉ CONTRE L'EYCLUSION

#### **UNE PUBLICATION DU**

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles. 02/535.93.50.

### **RÉDACTEUR EN CHEF**

Carlos Crespo (crespoxc@hotmail.com)

#### **RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT**

Guéric Bosmans (Gueric.Bosmans@accg.be)

#### SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Daniel Flinker (daniel.flinker@asbl-csce.be)

### ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Myriam Akhaloui, Aïda Allouache, Corine Barella, Carlos Crespo, Denis Desbonnet, Carole Dumont, Daniel Flinker, Jean Flinker, Gérald Hanotiaux, David Lannoy, Judith Lopes Cardozo, Anne Löwenthal, Arnaud Lismond, Nicolas Vandehemel

#### DESSINS

Titom (www.bxl.attac.be/titom)
Stiki (http://ledessindulundi.site.
voila.fr/)
Manu Scordia (www.manuscordia.
blogspot.com)
Les illustrations de Titom ainsi
que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative
commons.

### MISE EN PAGE

La valeur de X

### REMERCIEMENTS

Christian Nauwelaers pour sa relecture attentive

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Arnaud Lismond Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

### AVEC LE SOUTIEN DE

La Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.



# À qui bénéficient les logements du CPAS de la Ville de Bruxelles?

Le CPAS de la Ville de Bruxelles est propriétaire de 1 860 logements et possède d'importantes réserves foncières. Sa situation patrimoniale atypique en fait, après la Ville de Bruxelles, un des plus importants bailleurs publics de notre Région. Organisme à vocation sociale, ancré au cœur des problématiques de pauvreté, le CPAS a pour mission principale de dispenser l'aide sociale. On pourrait s'attendre à ce que cet engagement envers les plus précarisés se reflète dans la gestion de ses logements. Il n'en est rien!

Le CPAS de la Ville de Bruxelles mène une politique de production et de gestion immobilières étonnante par rapport à ses missions LES LOYERS DES LOGEMENTS LOUÉS PAR LE CPAS DE LA VILLE DE BRUXELLES SONT-ILS ABORDABLES POUR LES BRUXELLOIS? LE RASSEMBLEMENT BRUXELLOIS POUR LE DROIT À L'HABITAT S'EST PENCHÉ SUR LA QUESTION, A PUBLIÉ UNE ÉTUDE APPROFONDIE... ET SES CONCLUSIONS SONT ÉDIFIANTES.<sup>®</sup>

Carole Dumont,
Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH)

possède principalement des logements subsidiés par la Région dans le cadre des politiques de rénovation urbaine et, des logements dits "moyens" produits avec des moyens financiers propres au CPAS.

LE CPAS DE LA VILLE DE BRUXELLES MÈNE UNE POLITIQUE DE PRODUCTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRES EN TOTAL DÉCA-LAGE AVEC SON PUBLIC-CIBLE."

de base et en total décalage avec son public-cible, puisque la plupart de ses logements est inaccessible aux bénéficiaires du revenu d'intégration. Ce ne sont cependant pas les seuls publics à ne pouvoir prétendre se loger dans le parc locatif du CPAS.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles

### LES LOGEMENTS SUBSIDIÉS

La Région a financé la rénovation ou la (re) construction d'environ 1 000 logements ① du CPAS, soit dans le cadre des opérations sur "immeubles isolés", soit dans le cadre des volets logement des contrats de quartier. Il s'agit de logements à caractère social, réservés à des locataires dont les

revenus n'excèdent pas les plafonds en vigueur dans le logement social **©**.

Si la Région exige la mise à disposition des logements à des ménages à revenus limités, elle laisse néanmoins une (trop) grande liberté aux opérateurs locaux pour fixer le montant des loyers. Le loyer annuel d'un logement subsidié doit être compris dans une fourchette représentant un maximum de 2 à 5 % du coût total des travaux. Le choix n'est pas neutre: entre 2 et 5 %, il y une marge de loyers allant du simple à plus du double. •

Par ailleurs, quand un opérateur construit ou rénove du logement dans une logique de prestige, en choisissant des projets complexes, trop ambitieux, il augmente les coûts qui pèsent alors sur les loyers, d'autant que la subvention, elle, est plafonnée.

Ainsi, ce que semblent démontrer les loyers du CPAS, c'est que lorsque celui-ci choisit un projet immobilier ou fixe le loyer d'un logement subsidié, il n'est pas en priorité animé par des préoccupations sociales, d'où les loyers élevés d'une part substantielle du parc subsidié. C'est cette logique-là que le RBDH met en cause.

### **EXEMPLES DE LOYER**

Ci-dessous, nous proposons des exemples de loyer qui illustrent bien la problématique et qui sont tirés des offres locatives publiées sur le site web du CPAS: rue Saint-Jean Népomucène: 645 à 740€ (1 chambre), 775€ à 810€ (2 chambres); clos de la Savonnerie: 530€ à 760€ (1 chambre), 865€ à 978€ (2 chambres); place J.-B. Willems à Laeken: 750€ à 915€ (2 chambres); rue Fineau, à Laeken encore: 700€ (1 chambre), 1 005€ (3 chambres).

Puisque le loyer ne peut représenter, selon le règlement d'attribution du CPAS, plus de 40 % des revenus du candidat-locataire, cela signifie que pour pouvoir accéder à un logement une chambre, en l'occurrence le moins cher de la liste (530€/mois), il faut au minimum pouvoir justifier d'un revenu net de 1 325€/mois. Ces exemples montrent que ce ne sont pas uniquement les allocataires sociaux qui sont exclus de tels projets, mais aussi les personnes qui vivent avec de bas salaires.

Ce n'est pas vrai pour l'ensemble du parc subsidié, mais c'est une tendance qui se dégage et qui semble se confirmer dans les projets menés ces dernières années. De notre point de vue, ce qui doit guider un projet immobilier subsidié, c'est avant tout son accessibilité financière!

Au demeurant pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration, sur lesquels nous avons mis le focus vu les missions légales du CPAS (à savoir dispenser l'aide sociale), la situation n'est vraiment pas réjouissante. Sur 209 logements subsidiés une chambre pour lesquels nous disposons du loyer, à peine 25 présentent un loyer accessible à leurs revenus (toujours selon la règle des 40 %, imposée par le CPAS), soit 12 % seulement **3**.

Nous n'avons jamais prétendu que tous les logements subsidiés devaient revenir aux allocataires sociaux, ce n'est pas la volonté de la Région d'ailleurs, mais la production de logements publics subsidiés doit tenir compte des réalités socio-économiques des Bruxellois et de l'urgence de certains ménages, particulièrement fragilisés sur le marché privé.

### **LES LOGEMENTS MOYENS**

Le CPAS de la Ville de Bruxelles possède également des logements dits "moyens", dont les loyers sont proches voire équivalents à ceux pratiqués sur le marché locatif privé . Il s'agit majoritairement



de logements construits dans le cadre du plan 1 000 logements neufs, un projet porté par la Ville de Bruxelles et le CPAS au cours de la législature précédente. Le CPAS y a assumé la production de plus de 500 logements.

Ainsi, le CPAS s'engage résolument, depuis quelques années, dans l'accroissement de son patrimoine, en mettant désormais l'accent sur la production massive de logements moyens. Le projetphare du plan 1 000 logements est le projet Bruyn, à Neder-over-Hembeek, une importante réserve foncière du CPAS sur laquelle ont été érigés 330 logements moyens de haute qualité énergétique. Les projets prévus par la nouvelle majorité en place devraient encore renforcer cet attrait pour le logement moyen.

Si nous partageons la nécessité de soutenir la classe moyenne bruxelloise dans l'accès au logement, nous pensons qu'il est cependant urgent de définir ce qu'est un revenu moyen. Dans une récente étude universitaire commanditée par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse 6, la classe

moyenne bruxelloise, approchée au travers de ses revenus fiscaux, est définie comme la part de la population dont les revenus nets imposables se situent entre 15.000€ et 30.000€/an, soit un maximum de 1 700 euros nets/ mois pour un isolé. Au demeurant, en 2010, 75 % des Bruxellois déclaraient des revenus fiscaux inférieurs à 30.000€/an. Un chiffre qui en dit long sur la capacité financière réelle, assez basse finalement, de cette classe moyenne tant convoitée.

Mais revenons-en aux logements moyens du CPAS. Sur 139 offres locatives du projet Bruyn, nous ne trouvons aucun logement une chambre loué à moins de 650€, aucun deux chambres pour moins de 800€, aucun trois chambres sous les 1 000€. Avec de tels loyers, nous doutons de l'accessibilité financière de ces logements pour la classe moyenne définie ci-dessus. C'est donc à des publics plus privilégiés que semblent s'adresser ces logements, à des ménages qui pourraient se passer d'une intervention publique pour se loger mais qui constituent néanmoins une assise fiscale

importante pour les finances communales

La crise du logement est surtout une crise sociale, provoquée par le manque de logements abordables pour des dizaines de milliers de Bruxellois. C'est sur cette problématique que les pouvoirs publics doivent concentrer leurs efforts. De notre point de vue, le CPAS de la Ville de Bruxelles devrait, en priorité, œuvrer à la production de logements à caractère social qui répond aux besoins des ménages à revenus bas et modérés.

- **⚠** Le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat regroupe une cinquantaine d'associations qui défendent ensemble le droit au logement pour tous. Son dossier complet est disponible sur le site internet www.rbdh.be, rubrique publications. 3 833 logements subsidiés dans le cadre
- des opérations "immeubles isolés", 124 dans les contrats de quartier.
- les logements issus des contrats de quartier. Pour un projet logement avant coûté 200.000€, 2 % correspondent à un loyer mensuel de 333€/mois et 5 %, à un loyer
- 3 D'autres données sont disponibles dans notre publication.
- La différence de lovers est parfois ténue entre logements subsidiés et logements movens comme on a pulle constater dans les exemples précédents.
- **©** VERDONCK M., TAYMANS M., VAN DROOGENBROECK N., "Évolution, caractéristiques et attentes de la classe movenne bruxelloise", Cahiers de l'IBSA, n°3, Editions IRIS, 2012, 68 p.

**(7)** ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



# "Faire ses preuves", sous **Article 60**

Dans le dernier numéro d'Ensemble!, nous explorions le point de vue syndical sur la présence de travailleurs Article 60 dans le secteur privé **3**. Afin de compléter les informations sur le sujet, nous allons aujourd'hui à la rencontre d'un délégué syndical côtoyant ces travailleurs, engagés par les CPAS, mais travaillant pour un utilisateur extérieur appartenant au secteur public.

Nous tenons à le signaler, signer un contrat Article 60 fut et reste une opportunité positive pour de nombreuses personnes, avec des chances accrues si le contrat est signé sous l'impulsion personnelle du bénéficiaire de l'aide sociale, dans un climat d'intégral consentement. Cependant, les particularités des contrats Article 60 @ représentent souvent une porte ouverte aux abus divers et variés, réalisés par des lieux de travail appartenant au secteur privé, mais également au secteur public. Si dans le privé le tort premier semble être de profiter d'une main-d'œuvre bon marché, financée en partie par les finances publiques, dans le secteur public les réflexions syndicales se portent plutôt vers des considérations de conditions de travail.

Considérer un travailleur comme une simple main-d'œuvre productive et malléable est bien entendu tout aussi déplorable, que l'on ait des responsabilités dans le privé ou dans le public. Pour ce dernier cependant, lorsque nous y observons de graves dérives, il nous faut souligner une pleine responsabilité politique, d'autant plus si elles se manifestent au sein des CPAS, ou d'organismes proches de ces institutions d'aide sociale.

"FAIRE SES PREUVES", SOUS CONTRAT ARTICLE 60
DANS UNE ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC AU BUT
SOCIAL... ÊTRE ENGAGÉ PAR UN CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS), DANS LE CADRE D'UN CONTRAT
DE TRAVAIL ARTICLE 60, PEUT PARFOIS REPRÉSENTER
UN RETOUR AU TRAVAIL DIFFICILE. NOUS SOMMES EN
DROIT D'ATTENDRE DE CES INSTITUTIONS PUBLIQUES,
ANNONÇANT POURSUIVRE DES BUTS SOCIAUX, UN
RÉEL ENCADREMENT DE CES TRAVAILLEURS ET UN
SOUTIEN DANS LEUR PROJET DE RÉINSERTION. AU
CONTRAIRE, NOUS POUVONS PARFOIS Y CONSTATER LA
COLONISATION ET LA PRÉÉMINENCE DES CONCEPTIONS
DE RENTABILITÉ ET DE CONCURRENCE.

Interview réalisée par Gérald Hanotiaux CSCE

Nous portons ici le regard vers un acteur public d'importance: les Cuisines Bruxelloises. Cet organisme, créé le 2 juillet 2004, est une "association de droit public poursuivant des buts sociaux".

accorde la possibilité au conseil de l'Action Sociale d'employer les capitaux du CPAS, pour des participations dans des sociétés poursuivant des buts sociaux, en rapport avec ses missions.

L'ARTICLE 60 REPRÉSENTE
DANS UN PREMIER TEMPS UNE
MÉTHODE D'INSERTION, POUR
AIDER DES GENS À REPRENDRE
PIED DANS LA VIE. LE PROBLÈME
EST QU'EN TERME DE SUIVI
ULTÉRIEUR, C'EST SOUVENT LE
VIDE COMPLET."

constituée en exécution de l'article 79 de la Loi organique des Centres Publics d'Aide Sociale du 8 juillet 1976. Cette disposition légale Pour évoquer la présence de travailleurs Article 60 au sein des Cuisines Bruxelloises, nous avons rencontré un délégué syndical de la Centrale Générale des Services Publics (CGSP). Au sortir de notre rencontre, il aurait souhaité voir ses points de vue confrontés à ceux de sa direction, mais après plusieurs essais auprès de cette dernière, nous n'avons jamais obtenu de réponse ni de rendez-vous.

CSCE: Pour débuter, pourriezvous présenter votre lieu de travail, et y décrire la présence des travailleurs Article 60?

Mon secteur d'action au sein de la CGSP est celui des Cuisines Bruxelloises, assurant la restauration pour le milieu hospitalier, les maisons de repos et les cantines scolaires. Quelques structures se sont ajoutées à ces trois secteurs principaux, dont certaines crèches communales. Comme notre nom l'indique, notre travail s'effectue



sur le territoire bruxellois, et est éclaté en différents endroits, parmi lesquels trois sites de production, où on produit l'aliment, et des sites de finition où on distribue l'aliment. Les trois sites de production sont l'hôpital Brugmann, dont les produits sont destinés aux hôpitaux, le site Pacheco pour les maisons de repos, et le site de Haren où sont préparés les repas scolaires.

La structure rassemble en moyenne 180 travailleurs, en comptant le personnel administratif et les ouvriers. Parmi ceux-ci, il y a entre une vingtaine et une trentaine de travailleurs Article 60, ce qui me semble extrêmement important. Nous avons également beaucoup de contrats d'étudiants, principalement pour les week-ends. Je les cite en parallèle aux Article 60 car, ce n'est pas anodin, dans notre structure leurs conditions sont proches. Les travailleurs Article 60 sont présents sur chacun de nos sites, avec une concentration plus importante sur les sites des maisons de repos et des hôpitaux.

### Pour quelle raison?

En raison de l'historique de la structure. L'idée de rassembler toutes les cuisines en une seule structure est une idée politique, en soi défendable, mais connaissant sur le terrain des problèmes d'application. La section des

Il faut savoir qu'à la présidence des Cuisines Bruxelloises, nous avons la Ville de Bruxelles, avec le bourgmestre, et à la Vice-Présidence nous avons le CPAS de Bruxelles, en l'occurrence Yvan Mayeur, son président, un organigramme expliquant la présence importante de ces travailleurs du CPAS.

CONSIDÉRER UN TRAVAILLEUR **COMME UNE SIMPLE MAIN-**D'ŒUVRE PRODUCTIVE **ET MALLÉABLE EST AUSSI DÉPLORABLE DANS LE PRIVÉ OU DANS LE PUBLIC. POUR** CE DERNIER CEPENDANT, IL **FAUT SOULIGNER UNE PLEINE** RESPONSABILITÉ POLITIQUE."

repas scolaires était auparavant distincte, avec sa propre direction, n'employant pas de travailleurs de CPAS. L'arrivée de travailleurs Article 60 dans cette section scolaire date de la jonction des structures.

Selon la CGSP, l'Article 60 repréméthode d'insertion, pour aider des gens à reprendre pied dans est là pour ca. Le problème est

qu'en terme de suivi ultérieur, c'est souvent le vide complet. On peut parler de graves lacunes dans le chef des utilisateurs, où l'on peut observer des gens réellement utilisés dans le travail. Pour la simple et claire raison que la plupart du temps, aucune évaluation n'intervient une fois le contrat terminé. Sur le terrain, j'observe ça en permanence, la motivation principale tient en une "mise en ordre pour le chômage" de l'allocataire social, qu'il passe à une autre caisse. Aux Cuisines Bruxelloises, très peu de personnes recoivent un contrat de travail après un Article 60. De mémoire, depuis 2004 que la structure existe il doit y en avoir dix maximum, alors qu'il y a un flux incessant d'entrées d'Article 60. Ça arrive, mais ils ont dû trimer, ils ont fait des heures supplémentaires! Il est certain que pour être engagés ensuite ils ont dû faire leurs preuves, se montrer disponibles, ne jamais refuser de venir un week-end s'il manquait quelqu'un, etc.

sente dans un premier temps une la vie. Selon nous, l'aide sociale



### Cette déviation de l'intention de réinsertion, comment se concrétise-t-elle au quotidien, avec les travailleurs intégrant temporairement la structure?

D'un point de vue pratique, après une vingtaine d'années d'expérience dans le milieu où je travaille, nous devons parfois admettre pour ces personnes l'existence d'une difficulté à reprendre goût au monde du travail. Ce n'est pas une généralité, mais il faut tenir compte de cette réalité. Les employeurs en ont bien conscience. Mais en terme de motivation, lorsque la seule issue annoncée est de passer vers le chômage, il peut difficilement en être autrement. Et en terme de salaire, cela ne doit pas non plus être très attirant. Je ne connais pas les revenus d'un Article 60 mais par exemple, de mémoire je pense qu'ils ne recoivent pas les chèques-repas. Ils se rendent bien compte que pour un même travail, dans une même entreprise, ils ne recevront pas les mêmes avantages que leurs collègues. Nécessairement, cette situation entraîne une souffrance personnelle au sein d'une équipe, en plus du problème d'un retour dans le monde du travail après parfois une longue période de vide. Au mieux, ils vont se demander en permanence s'ils recevront un contrat en fin de parcours, s'ils en sont capables, en doutant en permanence, imaginant à nouveau se retrouver dans "le système", avec cette fois des allocations de chômage.

### Vous voyez ces différences de traitement comme une stigmatisation supplémentaire?

C'est certain. Les travailleurs le ressentent comme tel, les délégués syndicaux également, ainsi que les Article 60. Un exemple parmi d'autres, qui m'avait outré, et pour lequel j'ai interpellé l'autorité, une chose toute simple: la Saint-Nicolas. Chaque travailleur recevait un colis pour ses enfants, et dans les mêmes locaux, dans une même équipe, les travailleurs Article 60 n'en recevaient pas! Franchement... J'ai vu des travailleurs bouche bée, et certains d'entre nous ont donné leurs colis. Combien paient-ils ces colis de chocolat? Ils les reçoivent peut-être gratuitement! Cela peut paraître anecdotique, mais symptomatique d'une différenciation dans la considération. Forcément, ils vivent mal leur situation. Cela peut se concrétiser par des retards au boulot. "Pourquoi devrais-je me dépêcher en sachant que je n'aurai jamais de contrat ici", par exemple. Car finalement le travailleur retourne dans le même "cercle", le même genre de situation, au chômage il n'y a pas de grosses différences au sujet de toutes ces démarches et lourdeurs administratives, les preuves à fournir, etc. Ce sont des exemples vécus!

### Pourriez-vous détailler vos observations en termes de formation et d'encadrement des travailleurs Article 60?

À ce sujet, aucun doute: rien. Ils débarquent aux Cuisines Bruxelloises sans aucune formation. Dans le chef de la directrice des ressources humaines, je le comprends de cette manière, ils prennent telle personne, la place à tel endroit et que tout le monde tire son plan. C'est évidemment plus facile pour elle, et trop leur demander de livrer une information ou une formation. Alors ce sont les gens de terrain, les collègues, qui doivent former les nouveaux travailleurs. Ce n'est pas exclusivement lié aux Article 60, mais c'est encore plus flagrant pour eux. Il s'agit d'un travail supplémentaire plus qu'important, énorme!

Mayeur il y a des travailleurs Article 60... ça ne va pas. Nous devons réaliser l'impossible, mais nos instances politiques ne montrent pas l'exemple.

### La présence de travailleurs non expérimentés et non préparés ne crée-t-elle pas des tensions au sein d'une équipe?

Bien entendu. Prenons un exemple très concret au sein d'un de nos secteurs. Nous avons la bande de distribution, avec différents postes où l'on distribue des repas via une chaîne. À côté de cela, évidemment, des chariots entrent et sortent des salles, qui doivent être nettoyés. Dans un premier temps, nous plaçons donc les Article 60 à la vaisselle, pour réaliser la chose la plus simple. Lorsqu'il est constaté qu'ils se débrouillent, ils sont affectés au travail le plus pénible et le plus compliqué de la chaîne. Alors effectivement, en devant tirer son plan, et sans information ni formation, ce n'est pas possible, cela se passe souvent mal. Alors ils retournent à la plonge! Ils subissent donc une seconde fois la "punition". C'est totalement aberrant, et pourtant intégré au quotidien. Évidemment, dans des conditions pareilles nous assistons à des absentéismes.

Tout cela crée des climats de tensions énormes. Ça en est déjà venu aux mains, nous assistons carrément à des conflits physiques! Et le regard des autres travailleurs est également parfois stigmatisant. Au départ, lorsque je suis entré aux Cuisines Bruxelloises, nous faisions partie d'une seule équipe, aujourd'hui tout est scindé en trois secteurs. Et parmi ces secteurs, il y a les travailleurs aux contrats à durée indéterminée, ceux à durée déterminée, et ensuite nous avons les étudiants et les Article 60, dont la présence est vraiment éphémère au sein des équipes.

Cette réalité multiforme doit créer un contexte extrêmement

### LES ARTICLE 60 SE RENDENT BIEN COMPTE QUE POUR UN MÊME TRAVAIL, DANS UNE MÊME ENTRE-PRISE, ILS NE RECEVRONT PAS LES MÊMES AVANTAGES QUE LEURS COLLÈGUES."

Un délégué de votre organisation, travaillant au sein du CPAS de Ganshoren, nous racontait que les travailleurs Article 60 n'y étaient pas invités à la fête du personnel.

Oui, c'est le même genre de stigmatisation. Par contre, à ce sujet précis, ici cela peut s'avérer être le contraire. Chaque année se tient une fête du personnel, mais lorsque la direction a connaissance de grands mécontentements, ils savent que beaucoup de gens risquent de ne pas se déplacer, alors pour faire bonne impression ils organisent "du remplissage", en faisant entrer un maximum de gens... Vous voyez jusqu'où ca va? C'est désolant de devoir le dire de cette manière. mais on utilise vraiment de la chair humaine comme du bétail. C'est fortement dégoûtant.

En terme d'encadrement, je n'ai jamais vu une seule personne du CPAS venir voir si tout se passait bien. Dans mon esprit, ce devrait être le rôle d'une assistante sociale de se déplacer, venir voir comment se déroule le projet d'insertion, si toutefois il s'agit bien de cela. Cela se passe peut-être aux ressources humaines, je ne sais pas, mais les travailleurs ne sont pas là-bas. Il y a une assistante sociale chez nous, une personne que je vois très peu. Je lui ai fait la remarque, lui demandant au passage si des personnes viennent chez elle se plaindre de leurs conditions de travail. Pas de réponse. Aux ressources humaines, je pense qu'il n'y a jamais eu d'Article 60, pourtant j'ai connu des universitaires, qui avaient tout perdu pour des raisons personnelles et familiales. Je me demande si autour d'Yvan

### compliqué à gérer pour un délégué syndical.

C'est ingérable. Concernant les Article 60. le processus en cas de problème veut que nous allions expliquer la situation à l'autorité, elle répond alors qu'elle connaît le problème, en fait part au "Job Office", qui communique au CPAS, et lui doit gérer la situation. La pression sur le terrain n'est pas pour l'employeur, mais pour les travailleurs. Sur les guinze dernières années, le nombre de travailleurs dans des sous-statuts s'est accentué, en allant crescendo, vers un niveau énorme. Par moments, en terme de capacité à mobiliser les travailleurs, on espère tirer un "avantage" de cette situation dégradée, pour faire valoir nos revendications et faire bouger les choses, mais c'est tellement subtil, extrêmement individualisé, qu'aucun effet de groupe n'est possible. Sur dix cas de sous-statuts, on espère dix personnes concernées par telle revendication, prêtes à le faire savoir, mais en fait non, chaque fois nous nous retrouvons devant du cas par cas.

Dans votre quotidien, sur un niveau spécifiquement syndical, quel travail est possible avec les travailleurs Article 60? Et dans l'autre sens, quelle est leur conscience syndicale et leur envie d'agir sur les conditions de travail?

Rien. Que voulez-vous qu'ils réclament? La plupart du temps ils ont peur. Quand il y a un problème ils viennent parfois me trouver, me demandant si je sais faire quelque chose au sujet de ce dont nous avons parlé, pourquoi il y a discrimination au sujet des chèques-repas, pourquoi on les place à tel poste, ce type de choses très concrètes. Je mets à l'ordre du jour le point litigieux, et on en débat avec l'autorité, mais je n'ai pas de rapport de forces, cela devient dès lors compliqué. Nous arrivons à défendre un cas particulier, mais pour faire changer les choses globalement je devrais avoir un rapport de forces. En général je ne l'ai pas.

Mon raisonnement sur les Article 60 est qu'ils doivent s'inscrire en surplus de l'équipe nécessaire au travail à réaliser. J'ai posé la guestion à l'autorité: "Si vous les prenez en tant que travailleurs dans le cadre, vous devez leur donner un contrat." Pas de réponse. Par ailleurs, il y a une scission claire sur les questions administratives des Article 60, les guestions liées au contrat concernent le CPAS, et tout ce qui concerne la fonctionnalité du travail est pour les Cuisines Bruxelloises. Cela crée une "distance", une réalité coupée en deux, difficile à gérer syndicalement. Parfois on va pouvoir progresser au niveau du travail, mais ca ne suit pas de l'autre côté, le mangue de liaison

POUR LA SAINT-NICOLAS,

Premièrement, en fin de parcours, nous devons avoir une garantie de contrat de travail. C'est la revendication primordiale, pour une réinsertion dans le monde du travail. Je dis bien primordiale, car toutes les dérives découlent de l'enchaînement de contrats éphémères! Deuxièmement, placer tous les travailleurs sur le même pied en termes d'avantages aux travailleurs. Pour moi c'est essentiel. Si une personne réalise un travail identique, je ne vois aucune raison valable pour qu'il ne reçoive pas un chèque-repas, une prime de fin d'année, ou une prime à la pénibilité. Nous travaillons chez nous dans des zones froides, il existe donc une prime à la pénibilité. Si les zones froides ne sont pas interdites aux Article 60, ils ne reçoivent pourtant pas cette prime.

CHAQUE TRAVAILLEUR A REÇU **UN COLIS POUR SES ENFANTS, ET** DANS LES MÊMES LOCAUX, DANS **UNE MÊME ÉQUIPE, LES TRAVAIL-LEURS ARTICLE 60 N'EN ONT PAS** 

est flagrant. Les autres travailleurs ne bougent pas non plus pour eux-mêmes, beaucoup ont des contrats à durée déterminée, et la menace permanente plane pour qu'ils ne l'oublient pas. Chacun est dans un individualisme invraisemblable. De nos jours, il s'agit de la grande stratégie patronale, mais c'est encore plus clair avec les Article 60.

RECU!"

En tant que délégué syndical, quelles seraient vos revendications au sujet des travailleurs Article 60, à formuler aux CPAS et aux autorités politiques, ainsi qu'éventuellement à transmettre à votre centrale? Quelles initiatives plus globales pourraient être mises en place?

Ne pensez-vous pas réalisable une information spécifique pour les Article 60, sur les droits du travailleur, à transmettre avant le début du travail?

Cela peut faire partie de notre rôle de délégué syndical. On ne peut pas non plus forcer quelqu'un à se renseigner. Personnellement, j'informe tout le monde sur le lieu de travail, syndiqué ou pas, même si la philosophie syndicale veut une affiliation préalable. Nous devons agir sur les conditions de travail en général, et intégrer les Article 60 dans les discussions. Personnellement je réalise le feedback sur ce sujet, au bureau exécutif, mais il ne s'agit que de mon secteur. Il y a parfois des difficultés dans le travail syndical, tout est segmenté,

tous les secteurs devraient relayer les mêmes problèmes. Cependant, au départ l'information doit venir de l'employeur. Nous devrions travailler en collaboration avec les employeurs pour mettre au point une brochure d'accueil. Cela dit, tout se trouve dans le règlement de travail, dans une brochure spécifique, elle existe! Elle comprend même les coordonnées des délégués syndicaux de chaque branche syndicale. L'employeur doit théoriquement la distribuer, le fait-il? Chez nous je ne pense pas, ni aux Article 60 ni aux autres. ■

1 "Des employés de CPAS en entreprise privée de nettoyage", rencontre avec une permanente au sein de la Centrale Générale de la FGTB. Ensemble! n° 78. avril 2013.

3 Pour rappel, la Loi organique des CPAS prévoit, en son article 60, paragraphe 7, que "Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales ou afin de favoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé, le centre public d'action sociale prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide en agissant lui-même comme employeur pour la période visée." Petite précision de vocabulaire: les individus placés dans cette situation particulière sont communément appelés les "Article 60", un usage non dénué de stigmatisation. Au sein de l'interview publiée ici, nous utilisons ces termes car ils sont totalement intégrés au langage courant, et au jargon quotidien du secteur social et syndical

(11)ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



# Chronique des juridictions du travail à Bruxelles : CPAS et sans-abrisme

Nous le verrons, ce jugement permet notamment de mettre en évidence la réalité absurde dans laquelle se retrouvent nombre de personnes sans abri dans la mesure où, ne disposant pas de logement, elles ne peuvent que difficilement prouver leur résidence, souvent temporaire ou d'urgence, sur l'une ou l'autre commune. Or, ce critère est essentiel pour déterminer la compétence territoriale d'un CPAS et ceux-ci n'hésitent pas à exiger des preuves de résidence sur leur territoire avant de se déclarer compétent. Une exigence pouvant souvent mener, davantage dans le cas de personnes sans abri, à des situations inextricables, absurdes ou profondément injustes, surtout dans le climat actuel de rejet des pauvres où les politiques - même dites "socialistes" - ne se gênent plus pour adopter des réglementations portant atteinte à leur dignité humaine (3).

### IL ÉTAIT UNE FOIS, UNE EXPULSION...

Ce jugement récent se base sur l'histoire de Nico qui s'est retrouvé "à la rue" à la suite d'une expulsion de son logement. Un recours de sa part contre cette décision d'expulsion est toujours en cours. L'audience est déjà fixée mais, pendant ce temps, tous ses biens mobiliers restent cloîtrés dans un box et ne sont plus mis à sa disposition. Il était, jusqu'à cette

DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO DE LA REVUE, NOUS NOUS SOMMES PENCHÉS DANS CETTE NOUVELLE RUBRIQUE SUR UN JUGEMENT, PLUTÔT SÉVÈRE, DU TRIBUNAL DU TRAVAIL. AU CONTRAIRE, DANS CETTE DEUXIÈME CHRONIQUE, NOUS NOUS ATTARDERONS SUR UN JUGEMENT POSITIF<sup>®</sup>, CE QUI NOUS PERMETTRA DE MIEUX APPRÉHENDER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE REVENU D'INTÉGRATION SOCIAL POUR LES SANS-ABRI, ÉGALEMENT APPELÉ "RIS DE RUE", AINSI QUE LES OBSTACLES ACTUELS AUXQUELS SONT SOUVENT CONFRONTÉES CES PERSONNES.

Judith Lopes Cardozo CSCE

décision, aidé par le CPAS de Saint-Gilles.

Se retrouvant sans domicile du jour au lendemain, il se réfugie au CASU, un centre d'accueil d'urgence ouvert pendant la période hivernale. Il obtient à partir de ce moment-là, le RIS de la part du CPAS de Bruxelles, devenu compétent territorialement.

### DU CPAS DE BRUXELLES, À CELUI DE SCHAERBEEK, EN PASSANT PAR CELUI DE SAINT-GILLES

Mais l'hiver s'achève et Nico ne trouve toujours pas de nouveau logement. Il parvient donc à louer une chambre dans un l'hôtel situé près de la gare du Midi que le gérant lui concède pour un prix "raisonnable". Quelques jours plus tard, le CPAS de Bruxelles, mis au courant de ces faits, se déclare incompétent, l'hôtel ne se situant pas sur sa commune et, interrompt toutes les aides. Le CPAS de Bruxelles renvoie ainsi son usager, au moyen d'une décision notifiée, vers le CPAS de Saint-Gilles. Comme le prévoit la procédure légale, un fax d'incompétence est également transmis du CPAS de Bruxelles vers celui de Saint-Gilles.

Malheureusement, lorsque Nico se présente au CPAS de Saint-Gilles,

celui-ci refuse de reconnaître sa compétence territoriale - malgré l'attestation du CPAS de Bruxelles lui étant destinée - sans fournir à son usager ni d'accusé de réception de sa demande, ni d'indication concernant le CPAS qu'il estimait compétent.

Délaissé par les différents centres, Nico se retrouve très vite sans ressources suffisantes pour assumer le prix de sa chambre et se voit dans l'obligation de trouver refuge à la gare du Nord.

Après un mois passé sans revenu, il décide de se présenter, cette fois-ci, aux portes du CPAS de



Schaerbeek pour tenter d'introduire une nouvelle demande. En effet, ce CPAS-là était entre-temps devenu compétent, vu qu'il dormait dans un recoin de la gare qui se trouvait sur le territoire schaerbeekois. Totalement démuni, il accusera pourtant un nouveau refus d'aide de ce CPAS pour le motif que "sa présence sur le territoire de Schaerbeek n'a pas été constatée". Il continuera donc à se loger dans la gare, sans l'aide d'un CPAS, pendant quatre mois encore.

### LA PREUVE DE SA RÉSI-DENCE : LE PARCOURS DU COMBATTANT CONTINUE !

Bien que les CPAS reconnaissent, d'une part, la tâche ardue pour une personne sans abri de démontrer qu'elle habite bel et bien sur le territoire de leur commune, ils estiment néanmoins, d'autre part, qu'il est possible d'exiger de telles preuves. À cet égard, l'assistante sociale du CPAS de Schaerbeek qui suivait le dossier de Nico lui a usagers sans abri à commettre des infractions (ou d'en être les victimes) dans le but d'obtenir un procès-verbal qui attesterait hypothétiquement de leur situation! Nul

PROFITANT DU MANQUE D'ÉLÉ-MENTS DE PREUVE, COMME C'EST SOUVENT LE CAS DANS LES SITUA-TIONS DE SANS-ABRISME, LES CPAS TENTENT D'ÉCHAPPER À LEURS COMPÉTENCES ET OBLIGA-TIONS LÉGALES."

donné, comme indication, de rapporter toutes les preuves indiquant sa présence sur le territoire de Schaerbeek, telles que des attestions d'agents APS ou des procèsverbaux. Ils incitent donc leurs doute que le rassemblement de ce type de preuves est extrêmement aléatoire et rebutant pour une personne démunie de ses moyens, déjà fort isolée dans la majorité des cas... Début décembre 2012, des agents de sécurité le chassent de sa planque, tout en refusant de lui dresser un procès-verbal qui attesterait de la situation. Ils arguent qu'ils ne veulent pas de problèmes, ni lui en créer et l'invitent donc à quitter les lieux sans discuter. C'est ainsi qu'il se retrouve à errer à nouveau dans la rue, à dormir à gauche et à droite, quasi systématiquement sur la commune de Schaerbeek, où il reçoit, par ailleurs, des colis alimentaires de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Profitant du manque d'éléments de preuve, comme c'est souvent le cas dans les situations de sansabrisme (refus quasi systématique de leur fournir des attestations, peur qu'en cas d'aide officielle d'un sans-abri on croule ensuite

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



sous les demandes des autres, individualisme, xénophobie, etc.), les CPAS tentent d'échapper à leurs compétences et obligations légales en prétextant une impossibilité de mener l'enquête sociale et donc en espérant, au final, remettre en cause la présence de leur usager sur le territoire de leur commune. Pour tenter de pallier l'absence d'éléments de preuve, Nico a demandé de l'aide - sans grand succès - sur les réseaux sociaux (demande de remise d'attestations. de témoignages, etc.) et, en dernier recours, également aux passants. Il a ainsi obtenu une photographie de lui-même qui attestait de sa présence, en journée, sur le territoire de la commune de Schaerbeek, devant les locaux du CPAS.

### APRÈS L'ORAGE VIENT, PARFOIS, LE BEAU TEMPS

Heureusement, depuis la mi-décembre, Nico a été autorisé par le propriétaire d'un immeuble en rénovation à occuper officieusement une partie de cet immeuble le temps de la fin des travaux. Entre-temps, il a également pris rendez-vous avec le service Infor-Droits Solidarité Contre l'Exclusion qui l'a informé de ses droits, l'a accompagné à introduire un recours contre l'absence de décision notifiée du CPAS de Saint-Gilles ainsi que contre la première décision de refus d'aide provenant du CPAS de Schaerbeek, et l'a finalement aidé à rassembler un faisceau de preuves indiquant sa présence réelle sur le territoire schaerbeekois. Dans l'attente de l'audience au Tribunal du travail prévue au mois d'avril, afin d'accélérer les procédures et d'exercer une pression sur le CPAS de Schaerbeek pour qu'il commence déjà les versements de son RIS, Nico a également voulu médiatiser son histoire. C'est ainsi qu'il accepta d'être interviewé par Radio Vivacité et que quelques jours plus tard, ses démarches portèrent leurs fruits : le CPAS de Schaerbeek fit enfin droit à sa deuxième demande d'aide, après cinq mois passés sans ressources.

Sa situation s'améliora alors nettement : bien que toujours précaire, Nico avait trouvé un logement et les versements de son RIS étaient débloqués. Pour l'audience au Tribunal fixée au mois d'avril, il restait encore à prouver que les CPAS - légalement compétents aussi bien matériellement que territorialement - avaient refusé de l'aider pendant cinq mois alors qu'il avait bien répondu, de son côté, à l'ensemble des démarches et conditions légales requises. Par ailleurs, jusqu'au jour de l'audience, aucun CPAS n'avait encore accepté d'octroyer à Nico une adresse de référence le temps qu'il puisse régulariser sa situation locative. Par conséquent, il était également dans l'impossibilité de renouveler sa carte d'identité qui s'était périmée entre-temps.

### À L'AUDIENCE DU TRIBU-NAL DU TRAVAIL

À l'audience, trois CPAS bruxellois - celui de la Ville de Bruxelles, celui

lorsque Nico s'est présenté aux guichets d'accueil du CPAS de Saint-Gilles, les employés se sont abstenus de prendre son dossier, d'effectuer une nouvelle enquête sociale et ils n'ont pris aucune décision formelle à l'égard de leur usager. Par ailleurs, lors de l'audience devant le Tribunal, tout en reconnaissant la présence de Nico sur leur territoire dans un hôtel saint-gillois, l'avocat du CPAS tente d'argumenter que la présence temporaire d'un usager dans un hôtel situé sur le territoire d'une commune n'est pas de nature à rendre le CPAS de cette commune compétent, vu que le critère est la résidence habituelle. Au contraire, le Tribunal affirmera qu'"il importe peu que la période de résidence soit circonscrite dans le temps si celle-ci s'avère effective. À défaut de quoi, les personnes précarisées sans domicile légal qui ont trouvé de quoi se loger de manière temporaire devraient d'office être

Une circulaire du 24 février 2003 concernant l'application de ces règles aux demandes adressées par des personnes sans abri précise encore : « Concernant une personne sans abri qui ne réside pas dans une institution visée à l'article 2, § 1, de la loi susmentionnée du 2 avril 1965, c'est le CPAS de la commune où la personne sans abri a sa résidence de fait qui est, désormais, compétent pour lui octroyer l'aide nécessaire. Grâce au critère simple et souple de la résidence de fait qui correspond à la réalité des sans abri et qui est applicable pour les CPAS, l'on favorise une désignation plus efficace et plus rapide du CPAS compétent. Pour déterminer le CPAS compétent, il faut donc se baser sur la situation de fait de la personne sans abri au moment de la demande d'aide. Cette résidence de fait se distingue de la notion de résidence habituelle qui s'applique aux personnes dont la résidence sur le territoire de la commune a un caractère permanent."

De surcroît, lorsqu'un CPAS ne se considère pas territorialement compétent, il doit faire trancher la question par le SPP Intégration sociale, conformément à la procédure encadrée par la loi **③**.

Pour tous ces motifs, le Tribunal a considéré qu'il y avait bien lieu de condamner le CPAS de Saint-Gilles à payer au demandeur un revenu d'intégration au taux isolé pour toute la période où Nico était présent sur le territoire saint-gillois et pendant laquelle il n'a perçu aucune aide.

Concernant les griefs formulés à l'encontre du CPAS de Schaerbeek – devenu compétent dès lors que Nico se trouvait à la gare du Nord, sur le territoire schaerbeekois, sans pour autant parvenir à prouver cet état de fait comme nous l'avons expliqué précédemment –, le Tribunal fait également droit à la demande. Il considère, en effet, que le revenu d'intégration sociale

### LES CPAS INCITENT LEURS USA-GERS SANS ABRI À COMMETTRE DES INFRACTIONS, OU D'EN ÊTRE LES VICTIMES."

de Saint-Gilles et celui de Schaerbeek - étaient appelés à la cause. Au premier, aucun grief ne pouvait véritablement être formulé. Il avait légalement motivé et notifié sa décision à son usager puis transmis sa décision d'incompétence par voie recommandée au CPAS qu'il estimait compétent **(G)**, celui de Saint-Gilles en l'occurrence. Il fallait cependant l'inclure dans l'affaire, si nous voulions avoir accès aux précieux documents se trouvant dans le dossier administratif de l'usager conservés dans les tiroirs du CPAS de Bruxelles, sans lesquels nous n'aurions jamais pu prouver que le CPAS de Saint-Gilles avait bien reçu un fax qui le rendait compétent, mais qu'il avait décidé de ne pas agir en conséquence.

Au CPAS de Saint-Gilles, divers griefs étaient formulés. En effet,

écartées d'une quelconque aide financière. Il doit être rajouté que si le CPAS de Saint-Gilles avait procédé à une enquête sociale (comme il en a l'obligation légale ①) et avait accordé un revenu d'intégration, il y a tout lieu de penser que le demandeur serait resté de manière plus durable dans cet hôtel en attendant de trouver un logement".

Par ailleurs, il existe des règles particulières de compétence territoriale pour les personnes sans abri. Notamment en l'article 2, §7 de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS : "Est compétent pour attribuer une aide sociale (et D.I.S.) à un sans-abri qui ne réside pas dans un établissement visé au §1er, le centre public d'aide sociale de la commune où l'intéressé a sa résidence de fait."

**(14)** 

au taux isolé devait être alloué dans la mesure où la justification donnée par le CPAS pour refuser l'octroi apparaît légère : "Le fait de ne pas avoir trouvé le demandeur lors d'un passage à la gare du Nord n'est pas de nature à motiver sérieusement un refus d'octroi de revenu d'intégration à une personne sans abri qui par définition peut ne pas être présente lors du seul passage de l'assistante sociale à la gare du Nord."

Le Tribunal ajoute que "plusieurs visites à la gare du Nord avec un rendez-vous éventuel au centre déjà programmé après ces visites, une enquête plus approfondie sur les "habitudes du demandeur" aurait pu être plus de nature à justifier la position du CPAS sur l'absence du demandeur, personne sans abri sur le territoire schaerbeekois."

Par contre, indique encore le Tribunal, d'autres indices permettaient de penser que le demandeur séjournait bien à la gare du Nord ou dans la commune de Schaerbeek au cours de la période, tels que l'attribution de colis alimentaires d'une institution située à Schaerbeek, le fait que le demandeur ait fréquenté régulièrement le CASU quelques mois auparavant avant de séjourner à l'hôtel, ou encore, la circonstance que le demandeur ait trouvé par la suite un logement précaire dans un immeuble en rénovation sur le territoire de Schaerbeek.

Par ailleurs, le Tribunal conclura, et nous l'en félicitons, qu'il y a lieu de condamner le CPAS de Schaerbeek à octroyer le revenu d'intégration à Nico pour toute la période au cours de laquelle il résidait effectivement sur le territoire de Schaerbeek mais pour laquelle il n'avait bénéficié d'aucune aide du CPAS. Il ordonne encore au CPAS de Schaerbeek d'assurer la validité de l'adresse de référence de son usager sans abri jusqu'à l'élection de son propre domicile.

### UN JUGEMENT FORT UTILE DANS LE CLIMAT ACTUEL DE CHASSE AUX PAUVRES

Face aux problèmes croissants de logement à Bruxelles (les loyers trop chers et incontrôlés, les discriminations, l'insalubrité 6, le peu d'offres comparés aux demandes, etc.), aux problèmes des sanctions des solidarités qui se créent (le statut cohabitant, certaines solutions précaires de secours considérées comme des "avantages reçus à titre gratuit" et automatiquement déduits du RIS, etc.) et au climat politique ambiant qui a la fâcheuse tendance de chasser les pauvres de son territoire comme remède au phénomène d'accroissement de la pauvreté (voir note B), nous saluons vivement ce jugement qui augmentera les chances des personnes placées dans une situation de grande vulnérabilité de retrouver plus rapidement un logement stable, favorisant ainsi incontestablement une réinsertion de ces personnes au sein de la société.

### • R.G. N°12/13916/A du 7 mai 2013

(9) La Ville de Liège a durci le ton vis-à-vis de la mendicité. Depuis peu, elle arrête administrativement et met au cachot (pendant 12h maximum) les mendiants qui contreviennent à son règlement communal : Le Soir, "Liège : mendicité et ... cachots", 9 mai 2012, at http://www.lesoir.be/archives?url=/regions/liege/2012-05-09/mendicite-et-cachots-914590.php; Communiqué de presse LDH "Faut-il enfermer les mendiants?", 21 mai 2012, at http://www.liguedh.be/espace-presse/123-communiques-de-presse-2012/1471-faut-il-enfermer-les-mendiants

À Etterbeek, les autorités ont décidé que les mendiants ne pourraient désormais plus se trouver à plus de 4 par rue de la commune, en tout cas dans une dizaine de rues: La Libre Belgique, "Etterbeek: Quatre mendiants par rue, pas plus", 28 juin 2012, at http://www.lalibre.be/actu/bruxelles/article/746678/etterbeek-quatre-mendiants-par-rue-pas-plus.html

À Schaerbeek, c'est la distribution de nourriture qui a été interdite : Lacapitale.be, "Schaerbeek intedit la distribution de nourriture : des associations organiseront des repas toute la semaine", 22 avril 2013, at http://www.lacapitale.be/708466/article/regions/bruxelles/actualite/2013-04-22/schaerbeek-interdit-la-distribution-de-nourriture-des-associations-organis ; Rtbf.be, "La distributoin des repas pour les sans-abris reprend à la gare du Nord", 23 avril 2013, at http://www.rtbf.be/info/regions/detail\_la-distribution-des-repas-pour-les-sans-abris-reprend-a-la-gare-du-nord?id=7979063 ; La Libre Belgique, "Gare du Nord : fallait-il

interdire la distribution de repas aux SDF ?", 23 avril 2013, at http://www.lalibre.be/debats/ripostes/article/811351/gare-du-nord-fallait-il-interdire-la-distribution-de-repas-aux-sdf.html; Anne Löwenthal's Blog, "Ca y est, on a interdit la générosité", 21 avril 2013, at http://annelowenthal. wordpress.com/2013/04/21/ca-y-est-on-a-interdit-la-generosite/

Les "mancheurs", comme on a décidé de les appeler à Charleroi, ne pourront désormais plus solliciter les passants que dans certains quartiers et ce en fonction des jours : RTBF. be, "Charleroi va réglementer la mendicité", mardi 28 mai 2013, at http://www.rtbf.be/ info/regions/detail charleroi-va-reglementer-la-mendicite?id=8005109; 7sur7, "A Charleroi, les "mancheurs" devront se déplacer", 28 mai 2012, at http://www.7sur7. be/7s7/fr/1502/Belgique/article/ detail/1641506/2013/05/28/A-Charleroiles-mancheurs-devront-se-deplacer.dhtml ou encore, sur le même sujet, "Mendicité à Charleroi : "On aurait dû s'attaquer aux causes", le 29 mai 2013, at http:// www.7sur7.be/7s7/fr/1502/Belgique article/detail/1642426/2013/05/29/Mendicite-a-Charleroi-On-aurait-du-s-attaqueraux-causes.dhtml

⊕ Art. 18, §4 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

P Art. 60 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS; Art. 19 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

⊕ Art. 15, al. 4 de la loi du 2 avril 1965 et Arrêté royal d'exécution du 20 mars 2003

 Déjà, La Libre Belgique, "Il manque 24000 logements", par C.M., le 21 décembre 2010, at http://www.lalibre.be/ economie/actualite/article/631155/ilmanque-24-000-logements.html

© En Belgique, un cinquième de la population (22,6%) et presque un tiers de la population courant un risque de pauvreté sur la base du revenu (30,6%) vivent dans un logement dont le toit, les fenêtres, les portes et les murs présentent des défauts structurels, ou dans lequel il n'y a pas de bain/douche ou pas de toilette avec une chasse d'eau, ou dans lequel il fait très sombre, Eurostat, EU-SILC 2011; Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, des faits et des chiffres, qualite\_logements.htm

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



# Cacher la mendicité ou combattre la pauvreté? Charleroi a choisi!

Fin mai dernier, la Ville de Charleroi annonçait aux médias l'instauration d'un nouveau règlement: dès septembre, les mendiants ne pourront plus tendre la main où ils veulent ni quand ils veulent.

Ce plan de répartition (le lundi à Charleroi, le mardi à Gilly... pas le dimanche ni entre 18h et 8h) est accompagné d'une mesure répressive: en cas de récidive, la recette du mendiant sera saisie et le mendiant sera emprisonné pour quelques heures.

Immédiatement, des citoyens, de Charleroi et d'ailleurs, en ce compris des mendiants, se sont mobilisés contre ce projet inspiré notamment par la Ville de Liège, qui a en 2012 emprisonné de la CHARLEROI N'EST NI LA PREMIÈRE, NI LA DERNIÈRE, À TENTER DE NOUS FAIRE CROIRE QUE LES CHOSES QU'ON NE VOIT PAS N'EXISTENT PAS. DES CITOYENS SE MOBILISENT POUR QUE LES MENDIANTS PUISSENT LEUR TENDRE LA MAIN.

**Anne Löwenthal** blogueuse militante

tis politiques, de certains syndicats et de l'associatif carolo, ont ainsi tendu la main aux passants et ont entamé avec eux de nombreux dialogues.

Cette action fut très éclairante, puisque contrairement à ce que les autorités de la Ville tentaient de faire croire dans les médias et sur communaux qu'elle informerait ses membres sur le vote de la réglementation, en leur signalant qui l'avait votée et qui l'avait rejetée.

### **RECULER...**

Face à ces initiatives, Paul Magnette, bourgmestre de Charleroi, confirmait la volonté de la Ville de maintenir le cap et déclarait, je cite, "les contestations nées de la présentation du règlement sont le fait de personnes liées à des partis politiques". Ce qui ne manqua pas de faire sourire ceux qui, effectivement ou non attachés à un parti politique, se souvenaient que la mesure était défendue par des élus membres d'un parti "socialiste" et d'un parti "humaniste".

Et pourtant, face aux protestations, la Ville a tout d'abord précisé sa volonté de consulter les gens de terrain avant de mettre en place quoi que ce soit, d'où le report de l'application de la réglementation à septembre. On ne peut que s'en réjouir, même si elle aurait pu le faire avant d'élaborer une réglementation qui ne résout rien et qui est inapplicable, étant donné que pour se déplacer, il faut notamment... les moyens de se déplacer.

La Ville a précisé que les recettes des mendiants ne seraient pas saisies, mais confisquées. Et que les récidivistes emprisonnés le resteraient jusqu'à... la fermeture des magasins.

Le PS a souligné que la réglementation avait été élaborée par le cdH. Refrain connu quand une mauvaise idée devient indéfendable. D'autant que le PS avait lui-même critiqué le MR quand il avait il y a quelques années suggéré... qu'on réglemente la mendicité à Charleroi.

Annoncé au Conseil communal du 24 juin, le vote de la réglementation a été annulé en dernière minute et reporté au prochain conseil communal, en septembre.

### ... POUR MIEUX SAUTER?

Si ce recul permet de penser que la réglementation a à tout le moins été mal réfléchie, il ne permet pas de rassurer ceux qui pensent qu'on ne luttera pas contre la mendicité en déplaçant les mendiants, qu'on ne luttera pas contre la pauvreté en cachant les pauvres.

Dans quelques mois, on verra apparaître dans nos rues de nombreux

EN CAS DE RÉCIDIVE, LA RECETTE DU MENDIANT SERA CONFISQUÉE ET LE MENDIANT SERA EMPRISONNÉ POUR QUELQUES HEURES."

sorte pas moins de 80 personnes. "C'est la pauvreté qu'il faut combattre, pas les pauvres", ont-ils exprimé en substance.

Via Facebook notamment, ils se sont mobilisés et se sont rendus le dimanche 2 juin au marché de Charleroi pour y mener une action symbolique.

Une centaine de citoyens, rejoints par des membres de certains parles réseaux sociaux, il s'est avéré que la grande majorité des gens ainsi rencontrés se déclaraient contre le projet de réglementation. Parmi eux, des gens qui se disaient agacés par les mendiants mais qui ne comprenaient pas en quoi une telle mesure allait résoudre quoi que ce soit.

Dans la semaine qui a suivi, la FGTB de Charleroi annonçait par courrier aux représentants

par des membres de certains par-

(16)
ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE

jeunes exclus du chômage, puisque notre État en a ainsi décidé.

Non content de produire inlassablement des pauvres, notre système les instrumentalise en les servant sur un plateau à ceux qui se contentent de boucs émissaires pour hurler une colère bien légitime. Et ils sont de plus en plus nombreux, acculés, sans le sou dès le 10 du mois, qu'ils soient des travailleurs pauvres, des chômeurs ou des bénéficiaires du RIS. Ou encore des sans-droits, ceux qui ont été exclus de ces aides ou ceux qui n'y ont jamais eu droit.

### UN ÊTRE HUMAIN EST UN ÊTRE HUMAIN

Qu'il travaille ou non, qu'il paie ou non des impôts, qu'il soit riche ou pauvre, propre ou sale, toxicomane ou pas, un être humain est un être humain.

Il n'y a pas de hiérarchie possible, il n'y a pas d'êtres humains plus précieux que d'autres. Et si un être humain est plus fragile que d'autres, c'est lui qu'il faut aider.

Contenter ce que nos élus appellent des "citoyens" (comme si la mendicité ôtait même ce statut-là) qui, je cite, "en ont marre de la mendicité", prétendre lutter contre la toxicomanie en isolant davantage encore ceux qui en souffrent, affirmer lutter contre des réseaux en s'attaquant aux premières victimes des réseaux, c'est faire preuve d'hypocrisie. Mais aussi – et surtout – d'inhumanité.

Nous pensons que quand ils nous disent vouloir œuvrer pour une société plus juste, nos candidats politiques savent de quoi ils parlent. Nous pensons que même quand il ne vote pas, un être humain est inclus dans ce discours. Nous pensons que si nos élus ne parviennent pas à endiguer une crise qui les dépasse (par manque de compétence ou de courage politique?), ils doivent au moins en assumer les fruits. Même les plus indigestes. Surtout les plus indigestes.



La Ville de Charleroi n'est qu'un exemple de plus de cette confusion volontaire entre "victimes" et "responsables". Liège fut la première à lutter contre les pauvres. Etterbeek a suivi. Dans chacune de ces communes, comme partout en Belgique et ailleurs, le nombre de mendiants a augmenté. Pourtant, nous savons que d'autres communes seront tentées de nous brandir de fausses solutions à de vrais problèmes. Des mesures cosmétiques qui aggraveront les problèmes de ceux qu'elles viseront et n'empêcheront pas de plus en plus de gens de les rejoindre.

### **VIGILANCE**

Les citoyens venus à la rencontre de la population de Charleroi le 2 juin dernier ont décidé de rester vigilants. Ils seront présents dès que le Conseil communal se réunira, pour rappeler aux élus que non, tout le monde ne pense pas que leur idée est bonne, au contraire.

Ils réagiront de la sorte à chaque fois que nos pouvoirs politiques tenteront de nous faire croire qu'ils œuvrent au bien commun en s'attaquant aux plus fragiles d'entre nous, parce que leur venir en aide serait très coûteux et en effet, très long et très compliqué, pour reprendre des termes trop souvent entendus.

Ils protestent également contre une autre mesure qui accompagne celle-ci et qui concerne les artistes de rue, qui devraient passer devant une commission qui les juge aptes à jouer dans les rues de notre ville.

Ils insisteront jusqu'au bout pour qu'enfin, nos autorités décident d'investir sur le long terme en s'attaquant aux racines du mal qu'elles prétendent combattre, même si c'est moins porteur électoralement.

Parce que c'est la seule manière de lutter pour le bien de tous. De rassurer tout le monde. D'œuvrer à une société vraiment plus juste et plus sûre. Et elles le savent.

En nombre chaque jour plus important, ils veilleront à ce qu'enfin, à de justes paroles soient joints des actes cohérents. ■

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



# La chasse aux pauvres redouble d'intensité

D'entrée de jeu, Maggie De Block a largement consacré son discours introductif à ce nouvel axe politique, qu'elle a explicitement désigné comme "un volet prioritaire", non seulement pour son ministère, mais pour l'ensemble du gouvernement Di Rupo. Il est vrai que, pour la première fois, un Secrétariat d'État est spécifiquement dédié à la "lutte contre la fraude"... "tant fiscale que "sociale"" ①.

Parmi les mesures présentées par la ministre dans cette perspective, une place toute particulière est accordée au renforcement de l'enquête sociale, notamment à travers l'échange systématisé de données électroniques. Une approche censée permettre une lutte "préventive" contre la fraude réelle ou supposée, et ce avant même l'octroi d'une quelconque forme d'aide **9**.

En défense de cette nouvelle orientation, Maggie De Block a entonné un refrain bien connu: "Je sais que cela suscite des sentiments contradictoires, aussi je tiens à rassurer: il ne s'agit en rien d'une chasse aux sorcières. Mais on sait que cette fraude existe. Or, il est important que l'argent aille aux "bonnes personnes", qui en ont vraiment besoin." En clair: les "fraudeurs" seraient en fait des profiteurs qui ôteraient le pain de la bouche des "vrais nécessiteux".

Une entrée en matière qui a parfaitement "cadré" le reste de la journée, le président du SPP-IS prenant le relais de la ministre - laquelle s'était éclipsée après LE 28 MARS DERNIER, LE SPP-INTÉGRATION SOCIALE CONVOQUAIT LA "PLATE-FORME CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE" O, POUR LUI PRÉSENTER LE "PAQUET D'INVESTISSEMENT SOCIAL" O, CENSÉ INCARNER LE VOLET "SOCIAL" DE LA "STRATÉGIE 2020" DE L'UNION EUROPÉENNE. LE PARADOXE LE PLUS ÉCLATANT DE CETTE JOURNÉE, COMME SON NOM L'INDIQUE DÉDIÉE EN PRINCIPE À LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, FUT QU'UN DES AXES PRINCIPAUX QUI S'EN EST DÉGAGÉ N'EST AUTRE QUE... LA LUTTE CONTRE LA "FRAUDE SOCIALE", ANNONÇANT UNE TRAQUE CONTRE LES "ABUS" ET DONC LA MULTIPLICATION DES EXCLUSIONS CONSÉCUTIVES D'ALLOCATAIRES DE CPAS! UN COMBLE ET TOUT UN PROGRAMME...

**Denis Desbonnet** 

son laïus. En effet, dans sa présentation de ce fameux "Paquet d'investissement social", Julien Van Gertsom est revenu sur le même thème: tout en concédant a pas droit: ce serait une injustice [sic], car les moyens doivent aller à ceux qui en besoin, surtout dans un contexte budgétaire difficile."

LE PEU QUE LES PAUVRES PAR-VIENNENT À GRAPPILLER D'UN CÔTÉ LEUR EST IMPUTÉ COMME UN "AVANTAGE" ET RETRANCHÉ DE L'AUTRE."

qu'il savait bien que "Les grandes fraudes ne sont pas dans le secteur social", il a à nouveau asséné: "Il n'y pas de raison que l'on bénéficie d'une aide si on n'y Rhétorique reprise en fin de journée, lorsque, au nom de Maggie De Block toujours "empêchée", il y a souligné une fois encore le caractère impérieux de cette priorité, dans sa réponse aux "recommandations et priorités mises en avant par les groupes de travail" - lesquelles contrastaient d'ailleurs de manière flagrante avec ce discours officiel **9**.

### JEAN VALJEAN PAS MORT...

Comme, dans le débat consécutif, nous avons rappelé, en faisant référence à l'excellent article d'Alter Échos "Il y a fraude et fraude" **G**, que l'essentiel de cette soi-disant fraude sociale consistait en des expédients de survie auxquels de plus en plus d'allocataires sont contraints pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, et cela parce que leurs revenus sont dans l'immense majorité des cas



largement inférieurs au seuil de pauvreté... nous nous entendîmes répondre que "la fraude, c'est la fraude", qu'elle était toujours injustifiable et méritait donc d'être poursuivie et sanctionnée en toutes circonstances **(b)**.

Bref, une déclinaison de l'adage moraliste du XIXe siècle: "Qui vole un œuf, vole un bœuf", et une condamnation sans appel, rappelant Jean Valjean, héros des *Misérables*, jeté derrière les barreaux pour avoir volé un pain **①**.

Qui plus est, comme nous avions osé étayer ce constat avec un témoignage direct, celui d'un chômeur ayant dû à son corps défendant, tout syndicaliste convaincu qu'il soit, se résoudre à accepter un job non déclaré auprès d'un petit entrepreneur pour pouvoir payer l'apologie du travail au noir et de contribuer ainsi à saper la crédibilité de la Sécurité sociale!

VISION FAISANT DE LA LUTTE CONTRE LA "FRAUDE SOCIALE" UNE PRIORITÉ À L'AGENDA POLI-TIQUE EST QU'ELLE ABOUTIT À CONSIDÉRER TOUS LES BÉNÉFI-CIAIRES COMME DE POTENTIELS FRAUDEURS."

les frais scolaires et de transport de son fils, ou diverses dépenses de santé... il nous accusa de faire Heureusement, un représentant du Réseau flamand de lutte contre la pauvreté a volé à notre secours.

soulignant que nous avions bien précisé d'emblée notre hostilité de principe à la fraude aux cotisations sociales et notre attachement à la préservation de la Sécu, et confirmant que notre constat lucide n'était que l'expression de la simple et crue réalité pour les plus précaires, à qui le plus souvent n'étaient proposés que des emplois non déclarés... la faute en revenant donc aux patrons.

### DÉBROUILLE POUR LA SURVIE

Dans la foulée, plusieurs "témoins" des divers réseaux sont intervenus dans le même sens, pour souligner eux aussi que telle était bien leur expérience de terrain, et que

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE (19)



c'était faute d'autre échappatoire que certains de leurs compagnons de galère allaient alimenter le marché parallèle du travail, d'ailleurs dans des conditions parfois proches de l'esclavage, et non pour "le plaisir" de frauder!

De même, la question du statut cohabitant fut également posée, plusieurs intervenants faisant remarquer que, de plus en plus, ce n'était pas par choix amoureux, ni "idéologique" (de type habitat communautaire "alternatif"), mais bien par pure nécessité économique, que des chômeurs et usagers de CPAS en venaient à vivre ensemble sous le même toit, vu les loyers toujours plus inabordables à Bruxelles et dans les autres grandes villes. Et que cette forme d'entraide entre exclus, tenant elle aussi de la débrouille la plus élémentaire, était immédiatement sanctionnée par ce fameux statut.

Autrement dit, le peu que les pauvres parviennent à grappiller d'un côté leur est imputé comme un "avantage" et retranché de l'autre... Comment s'étonner dans ces conditions que les victimes du système et de sa crise, vis-à-vis de qui même les CPAS deviennent de plus en plus exclusifs, cachent qu'ils habitent avec d'autres frères ou sœurs de misère, afin d'éviter que leurs déjà trop maigres revenus soient rabotés de moitié

voire purement et simplement supprimés, si les revenus du "ménage" dépassent le plafond (très bas) toléré? ●

### SACRIFIÉS POUR L'EXEMPLE

Un effet pervers de cette vision faisant de la lutte contre la "fraude sociale" une priorité à l'agenda politique est qu'elle aboutit à considérer tous les bénéficiaires comme de potentiels fraudeurs. et donc à multiplier les contrôles et les preuves à fournir, pour, en définitive, en exclure un nombre toujours croissant d'un droit élémentaire. D'ores et déjà, elle conduit trop souvent à sanctionner des "présumés coupables", sur base de soupçons infondés, à travers des procédures arbitraires et unilatérales, menées purement à charge et sans respecter le plus élémentaire droit à la défense, condamnant ces parias à la misère absolue et à la mort sociale (3).

Faut-il rappeler que les CPAS sont l'ultime filet de protection sociale?

Bref, on assiste au retour au grand galop des "bons pauvres, méritants" et des "mauvais pauvres, blâmables", selon la conception moralisatrice et disciplinaire qui présidait aux œuvres de charité, avec laquelle la création de la Sécurité sociale au sortir de la guerre avait heureusement rompu... jusqu'à ce qu'elle soit restaurée par les réformes Vande Lanotte de 2002 en CPAS et Vandenbroucke en 2004 pour le régime chômage, dans l'un comme dans l'autre cas au nom du soi-disant "social actif". Et, à présent, par ce nouvel assaut contre des boucs émissaires tout trouvés!

Une évolution d'autant plus scandaleuse que, contrairement au matraquage qui vise à nous convaincre que la sauvegarde financière de notre "modèle social" serait à ce prix, l'ensemble de ces restrictions sont d'un "rapport" très faible par rapport au budget total de la Sécurité sociale et de l'Aide sociale.

### Plan Crombez: vous avez dit fraude?

L'illustration la plus éloquente de ce nouvel axe est le "Plan d'action fédéral contre la fraude fiscale et sociale" adopté en mai 2012 - un amalgame déjà significatif, comme si l'on pouvait mettre sur un même pied ces deux termes!

Outre que la véritable fraude sociale est surtout pratiquée à très large échelle par de nombreux indépendants et PME, et donc imputable aux "employeurs" et non aux travailleurs, avec ou sans emploi, qui n'ont souvent d'autre choix que d'accepter ces "arrangements" qu'on leur impose, s'ils veulent conserver (ou décrocher) le job.

Comme en témoigne cette séquence surréaliste à la belge au JT de la RTBF, il y a quelques mois, où la porte-parole du secteur Horeca réagissait à l'annonce de l'imposition prochaine de caisses enregistreuses infalsifiables, en expliquant ouvertement que c'était une catastrophe pour les cafetiers et restaurateurs, car s'ils ne pouvaient faire du noir, cela signifierait leur disparition en masse à court terme... De même, dans la construction, ce n'est un secret pour personne que l'emploi de travailleurs clandestins et, pour les "réguliers", les heures supplémentaires payées sous la table, sont monnaie courante (si l'on ose dire). On est là dans une tout autre dimension et logique que le chômeur ou l'allocataire de CPAS contraint de promener le chien ou tondre la pelouse du voisin pour compléter l'aumône qui lui sert de revenu!

Et pourtant, ce "master plan" consacre pas moins de onze pages à la "lutte contre la fraude aux allocations", dont quatre rien que pour "la fraude à l'intégration sociale et aux services sociaux", où l'assurance chômage et les CPAS se taillent la part du lion, un accent tout particulier étant mis sur le renforcement de l'enquête sociale exigé de ces derniers (pour le détail, voir l'encadré "Les CPAS tenus de "collaborer" à la traque").

Pendant ce temps, la fraude fiscale continue à prospérer de plus belle, comme l'a encore tout récemment démontré l'affaire des Offshore Leaks, détournant des montants astronomiques et occasionnant un manque à gagner énorme pour les caisses de l'État, tout en bénéficiant néanmoins d'une très large impunité et même de mesures "d'amnistie", à travers les Déclarations Libératoires "Uniques"... à répétition! Une vraie fraude, elle, sans commune mesure avec les très rares cas de réels abus en matière d'aide sociale, dérisoires en pourcentage et sur le plan financier...

Comment ose-t-on la comparer avec les misérables stratégies que de plus en plus d'allocataires sociaux, mais aussi de chômeurs, sont contraints d'employer pour tenter d'assurer leur subsistance? Évidemment, assimiler ces deux réalités sans commune mesure sous un intitulé commun offre un double avantage: à la fois "diluer" l'ampleur de la première dans un tout indistinct, et stigmatiser la seconde, en jetant l'opprobre sur les plus pauvres poussés à de telles échappatoires.

On n'en attendait pas mieux de la part d'un gouvernement entièrement acquis à la doxa néolibérale, de droite à gauche - significativement, après Johan Vande Lanotte, père de la réforme "activatrice" des CPAS, Frank Vandenbroucke initiateur de la "chasse aux chômeurs" et Monica De Coninck, agente zélée de l'"État social actif" au CPAS d'Anvers puis comme actuelle ministre de l'Emploi, c'est ici encore un représentant sp. a qui assume ce portefeuille.



Sans compter le surcoût même de la mise en œuvre de cette politique en moyens humains et matériels, procédures et contrôles divers... dont se plaignent tous les travailleurs sociaux, et singulièrement ceux des CPAS.

D'ailleurs, Maggie De Block et Monica De Coninck elles-mêmes avouent sans complexe que cette prétendue "fraude sociale" des allocataires est négligeable statistiquement et budgétairement. Mais elles maintiennent néanmoins que celle-ci doit être combattue implacablement, car "elle saperait le soutien dont la protection sociale jouit au sein

LA LUTTE CONTRE LA "FRAUDE SOCIALE" CONDUIT TROP SOU-VENT À SANCTIONNER DES "PRÉSUMÉS COUPABLES", SUR BASE DE SOUPÇONS INFONDÉS, À TRAVERS DES PROCÉDURES ARBITRAIRES ET UNILATÉRALES, MENÉES PUREMENT À CHARGE ET SANS RESPECTER LE PLUS ÉLÉMENTAIRE DROIT À LA DÉFENSE, CONDAMNANT CES PARIAS À LA MISÈRE ABSOLUE ET À LA MORT SOCIALE."

de la population". Autrement dit, même si les épouvantables et très marginaux "abus" sont une paille dans les équilibres globaux, il faut exiger de chaque bénéficiaire d'une quelconque forme d'aide publique qu'il fasse la preuve qu'il "mérite sa tartine".

### LA MEUTE EST LÂCHÉE

Nous voilà prévenus: la chasse aux pauvres va redoubler d'intensité dans les mois à venir. Et cela, au moment même où, dès janvier 2015, des milliers de jeunes cohabitants seront exclus du chômage, au terme des trois ans maximum qui leur seront désormais permis dans le cadre de

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE (21)

### PAUVRETE

la réforme des allocations d'attente en "allocations d'intégration". Sans compter les dizaines de milliers de chômeurs auxquels s'appliquera la dégressivité généralisée entrée en vigueur en décembre 2012, qui sont et seront toujours plus nomcier de l'aide du CPAS, dont les conditions d'octroi sont nettement plus restrictives que celles de l'ONEm, ou n'y auront droit qu'à des aides très inférieures à ce qu'ils touchaient au chômage, le recours obligé à cette soi-disant "fraude cette nouvelle offensive "anticipative" contre les droits sociaux des plus vulnérables: malheur aux pauvres!

♠ La Plate-forme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 représente l'organe de concertation central pour la préparation et le suivi de la politique belge et européenne dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en vue de la rédaction et du suivi du Plan national de réforme et du rapportage stratégique dans le cadre de la méthode ouverte de coordination renforcée (volet inclusion sociale). La Plate-forme belge se réunit au moins quatre fois par an. Source: site du SPP-Intégration sociale.

① Voir à ce propos l'article suivant: "Un "Paquet"- cadeau... empoisonné de l'Europe néolibérale".

 De nouveau programme prenant la succession de la défunte "Stratégie de Lisbonne" lancée en 2000, laquelle promettait l'éradication de la pauvreté en dix ans, un effet d'annonce qui de toute évidence s'est soldé par un échec retentissant, de l'aveu même de ses "inspirateurs".

O Voir l'encadré "Plan Crombez: vous avez dit fraude?"

Voir l'encadré "Les CPAS tenus de collaborer à la traque"

Q Voir l'encadré "La précarité telle qu'elle se vit, telle qu'elle se dit", dans l'article suivant déjà cité.

@ Alter Échos n°356 - 18.03.2013

 Un discours hélas dominant, que nous avons pu même entendre dans la bouche de syndicalistes, comme tout récemment encore, au cours de la Concertation organisée par les Service de Lutte Contre la Pauvreté du Centre pour l'Égalité des Chances Protection Sociale et Pauvreté, où l'un d'entre eux affirma que "la fraude, grande ou petite, est toujours condamnable", ajoutant même que "la petite fraude légitime la grande"! Le monde à l'envers: comme si ce n'étaient pas les méga-scandales de fraude fiscale, de la KBLux aux Offshore Leaks, en passant par les affaires Cahuzac ou Vanden Boeynants... qui banalisaient la fraude comme "un sport national" auprès des citoyens "ordinaires", et non l'inverse.

• À ceux pour qui cette image pourrait sembler excessive, signalons que dans son rapport de 2008, l'Observatoire International des Prisons s'inquiétait du nombre croissant de détenus belges condamnés pour des vols de biens de première nécessité, et avant tout de nourriture.

• Voir le dossier consacré à cette problématique dans Ensemble!, n° 63 d'octobre 2008, consultable en ligne sur notre site.

© L'association Défense des Allocataires Sociaux (aDAS) a, dans son action d'accompagnement et de défense des allocataires, connaissance de nombreux abus manifestes de ce type, de la part de divers CPAS accusant et sanctionnant à tort (et à travers).

# MAGGIE DE BLOCK ET MONICA DE CONINCK AVOUENT SANS COMPLEXE QUE LA PRÉTENDUE "FRAUDE SOCIALE" DES ALLOCATAIRES EST NÉGLIGEABLE STATISTIQUEMENT ET BUDGÉTAIREMENT."

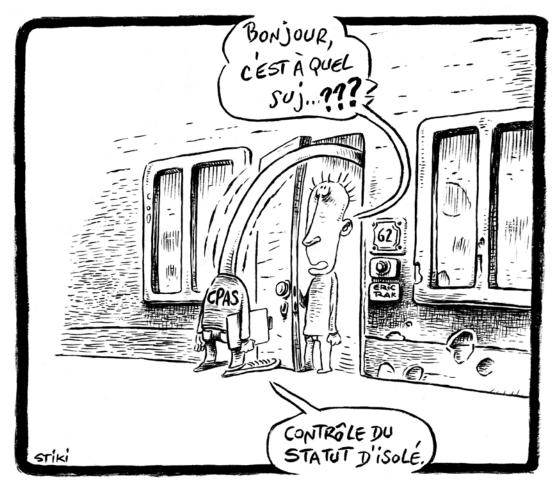
breux à ne toucher qu'un forfait minimum, totalement insuffisant pour assurer leur subsistance.

Comme de surcroît beaucoup d'entre eux ne pourront bénéfi-

sociale" sera une nécessité croissante pour cette multitude d'exclus, dans tous les sens du terme.

C'est clairement dans cette perspective qu'il faut comprendre

### VERS UNE INTENSIFICATION DE LA GUERRE AUX PAUVRES?



### Les CPAS tenus de collaborer à la traque

À LA LECTURE DU "PLAN FÉDÉRAL D'ACTION CONTRE LA FRAUDE FIS-CALE ET SOCIALE". PROPOSÉ PAR **JOHN CROMBEZ ET ADOPTÉ PAR** LE GOUVERNEMENT IL Y A UN AN (VOIR L'ENCADRÉ À CE PROPOS). ON NE POUVAIT QU'ÊTRE FRAPPÉ PAR LA PANOPLIE DE MOYENS **DÉPLOYÉS DANS LE SECOND VOLET DE CE "MASTER PLAN": SELON LA** FORMULE BIEN CONNUE, "UN BA-**ZOOKA POUR TUER UNE MOUCHE".** IMPRESSION DE DÉMESURE ENCORE **ACCENTUÉE LORS DES RÉCENTES** "RENCONTRES PROVINCIALES" **AVEC LES CPAS ORGANISÉES DANS** LES TROIS RÉGIONS DU PAYS PAR LE SPP-INTÉGRATION SOCIALE, **OÙ SIGNIFICATIVEMENT. C'ÉTAIT** LE PREMIER POINT FIGURANT À L'ORDRE DU JOUR, SOUS LA FORME D'UNE PRÉSENTATION DE CE QUI **ÉTAIT ATTENDU DE CES DERNIERS** DANS LE CADRE DE CE NOUVEL "AXE PRIORITAIRE" ()...

Nous en donnons ici un aperçu des aspects les plus inquiétants – lesquels ont heureusement suscité des réactions très mitigées du public de travailleurs sociaux face à ce nouveau tour de vis, renforçant plus que jamais une pure logique de soupçon et de contrôle social généralisés.

On l'a déjà dit, l'essentiel de ce durcissement se fera par une informatisation systématisée des données centralisée par le SPP-IS (l'accent étant mis sur un approfondissement de l'enquête sociale préalable), permettant "l'échange et le croisement de données relatives aux bénéficiaires et aux demandeurs, recueillies auprès de la Banque Carrefour, du Registre National, de l'ONSS, de l'ONEm, etc." Le tout dans une logique "préventive", censée détecter au plus tôt les potentielles fraudes, les indices retenus en ce sens se traduisant par des "clignotants" et un avertissement instantané du CPAS concerné. "Un "screening" en matière de fraude sera aussi proposé par le SPP aux petits et moyens CPAS" ne disposant pas des moyens pour le réaliser par eux-mêmes.

Qui plus est, dorénavant, "les CPAS seront autorisés à échanger des informations pénales en matière de fraude à la domiciliation fictive" - la fameuse problématique du statut cohabitant, déjà évoquée ailleurs dans ce dossier. Plus globalement, le collège des procureurs généraux prépare même une circulaire en vue de permettre aux "institutions sociales" (dont, au premier chef, les CPAS) d'avoir "accès à des informations recueillies par la police lors des enquêtes de résidence ou d'autres missions..." Jusqu'ici, la transmission de telles informations par la police devait faire l'objet d'une requête judiciaire, désormais cette circulaire suffira donc.

Mais à ce "généreux appui" de la part de l'autorité de tutelle, il y a évidemment une contrepartie: la coopération exigée des CPAS, qui devront notamment adopter à l'avenir "un "modèle" informatique standard de rapport pour l'enquête sociale", dont l'objectif avoué est de permettre un traitement plus uniforme des renseignements - en clair, un contrôle étroit par le SPP-IS du respect scrupuleux de ses injonctions (entre autres la consultation par les CPAS de la Banque Carrefour et la visite domiciliaire, désormais obligatoires).

En outre, "un contrôle interne sur cette conformité aux nouvelles prescriptions sera de règle au sein de chaque CPAS (le SPP offrant gracieusement son concours à ceux qui n'ont pas d'expérience en la matière)... dont l'effective mise en œuvre sera ellemême vérifiée par le SPP": le contrôle au carré, en quelque sorte.

Par ailleurs, le SPP "soutiendra" également les CPAS par "la création d'un "guichet expert" pour les épauler dans la récupération et la perception des montants perçus indûment" par des bénéficiaires. Ajoutons-y que l'idée avait même été évoquée d'"intéresser" les CPAS à cette "chasse à la fraude" via la rétrocession à ceux-ci de dix pour-cent des montants récupérés. Piste semble-t-il abandonnée, suite à la levée de boucliers des trois fédérations régionales de CPAS que cette "prime", digne des chasseurs de tête du Far West, a tout de même provoquée ③.

Il est d'ailleurs à souligner que la Fédération bruxelloise des CPAS a remis un avis négatif unanime sur les nouvelles possibilités d'échange d'informations provenant des rapports sociaux des AS. Celle-ci relevant au passage que la modification légale relative à l'enquête sociale était très déplaisante, car laissant entendre que les CPAS ne s'acquittaient pas de leur tâche jusqu'ici. En conséquence, la Fédération bruxelloise a proposé au SPP-IS de remplacer l'arrêté royal par un "guide des meilleures pratiques" ou une simple circulaire.

### INQUIÉTUDES ET CONTESTATIONS

Dans ce flot de très mauvaises nouvelles, une lueur d'espoir, donc : le tollé qu'elles produisent chez certains travailleurs sociaux, et même parfois des responsables, des CPAS. Tant à Liège qu'à Bruxelles, lors des deux "rencontres provinciales" auxquelles nous avons assisté, nous avons pu en être témoin, à travers les questions inquiètes et les objections radicales qu'on a pu entendre dans l'auditoire - et cela en dépit de la piètre réponse de Julien Van Gertsom, en appelant à la résignation : "C'est une décision du gouvernement, nous n'avons pas le choix."

Le premier grand souci qui s'y est exprimé étant la menace sur la relation entre l'assistant social et l'allocataire, laquelle devrait être fondée sur la confiance, mais que cette nouvelle dérive inquisitoriale risque de pervertir un peu plus. Certains soulignant que ce qu'on leur demandait, c'était de se comporter en "flic" (le mot a été prononcé) dans une totale confusion des genres et des rôles ("Chacun son métier!", entendit-on également), et de traiter d'emblée leur public comme des fraudeurs en puissance.

Aspect encore accentué par une approche purement bureaucratique, via les "flux informatigues". Lesquels, outre qu'ils sont loin d'être suffisants en terme de connaissance réelle de la situation de l'usager, risquent de supplanter le véritable dialogue, censé être au cœur de la profession, et pourtant déjà réduit à la portion congrue depuis des années face à l'accumulation des dossiers à traiter par les AS et à l'inflation de tâches administratives qui leur sont imposées. Une autre crainte étant précisément que cette nouvelle approche et ses contraintes accentuent encore cette surcharge de travail, appréhension légitime à laquelle Julien Van Gertsom a répondu par la piste du développement... du télétravail! N'en doutons pas: voilà qui devrait rassurer les travailleurs sociaux envoyés en première ligne dans cette relance de la chasse aux pauvres.

② L'association Défense des Allocataires Sociaux a distribué aux "rencontres" bruxelloise et liégeoise (avec le soutien du collectif Riposte-cte pour cette dernière) un tract de dénonciation intitulé "La chasse aux pauvres est ouverte".

① Lire à ce propos l'article paru dans Alter Échos n° 360 "Les CPAS refusent la prime au contrôle", avec notamment la réaction indignée de Bernard Antoine, directeur de la Fédération wallonne, parlant d'"injure à l'action des CPAS" et de "violence à leur encontre comme à leurs usagers", et se demandant pourquoi la ministre ne proposait pas plutôt une prime chaque fois qu'ils réalisaient une véritable intégration sociale...

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE (23)



# Un "paquet"-cadeau... empoisonné de l'Europe néolibérale

Et pourtant, ce fut une présentation outrageusement tendancieuse et optimiste qui fut faite aux membres de la Plate-forme belge par Maggie De Block dans son speech d'introduction, puis plus en détail par son fidèle porte-parole, Julien Van Gertsom, président du SPP-IS. Lequel a d'emblée affirmé que la "Stratégie 2020" aurait tiré les leçons de l'échec unanimement reconnu de la défunte "Stratégie de Lisbonne" **(9)**, et développé en conséquence des accents à la fois plus concrets et plus sociaux.

### **MÉTHODE COUÉ**

Une "correction" qui, toujours s'il faut l'en croire, serait une victoire à mettre à l'actif de la Plateforme belge et de son intense et fructueux lobbying auprès de la Commission, ayant infléchi considérablement les recommandations de celle-ci - on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même (voir l'encadré "Cocoricos noirs-jaunesrouges")... Et d'appeler les porteparole des différents réseaux de lutte contre la pauvreté et autres "témoins de vécu" présents à poursuivre leur travail "participatif" en faisant part de leurs constats, critiques et suggestions, lesquels seraient bien entendu scrupuleusement pris en compte. Bref, un superbe exercice de démagogie, sur le mode "gaullien" bien connu du "Je vous ai compris!", et d'autoencensement, façon: "Nous avons été entendus."

Ne pouvant évidement reprendre ici l'ensemble de ces prétendus points positifs passés en revue par le président du SPP-IS dans son

COMME NOUS L'AVONS MENTIONNÉ DANS LE PRÉCÉ-**DENT ARTICLE, LE 28 MARS DERNIER, LE SPP-INTÉGRA-**TION SOCIALE RÉUNISSAIT LA "PLATE-FORME BELGE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE" O, EN **VUE DE LUI VANTER LES MÉRITES DU "PAQUET D'INVES-**TISSEMENT SOCIAL" (SIC) DE LA "STRATÉGIE 2020" 9, CENSÉ INCARNER ENFIN LE VOLET SOCIAL DE LA POLI-**TIQUE EUROPÉENNE - CE MONSTRE DU LOCH NESS DONT ON NOUS PROMET L'AVENEMENT "IMMINENT" DEPUIS DEUX DÉCENNIES. CEPENDANT, À LA LECTURE** DE CET INDIGESTE PENSUM. DÉDIÉ À LA SOI-DISANT "LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE" À LA SAUCE EUROCRATE, ON DÉCOUVRE UN CONCENTRÉ D'IDÉOLOGIE ET DE POLITIQUE ULTRALI-BÉRALES, DONT MÊME L'EAPN ® S'INQUIÈTE DANS SON ANALYSE TRÈS CRITIQUE 0.

**Denis Desbonnet** CSCE

allocution, nous nous contenterons d'en relever les plus marquants... et plus dérangeants.

### **TOUT ET SON CONTRAIRE**

Entre autres perles, il a ainsi cité... "une meilleure flexibilité du

l'objectif fixé par l'Union: un taux d'emploi de 75 % pour la population entre 25 et 64 ans ①... à atteindre encore et toujours via une activation tous azimuts. Laquelle fut d'ailleurs durant toute la journée utilisée comme un

LE STATUT COHABITANT FORCE LES GENS À LA 'FRAUDE SOCIALE'."

marché du travail", censée améliorer l'employabilité (la voie royale de sortie de la précarité selon la doxa européenne)! Et de rappeler synonyme pur et simple de "l'inclusion active" vantée par l'Union européenne: confusion éloquente. Avec à l'appui, l'habituel couplet, repris cette fois par Maggie De Block, sur le fait qu'il ne fallait pas "laisser les gens livrés à eux-mêmes, ne pas les abandonner au bord de la route...". On le voit, en fait de nouvelle stratégie, ce sont les bonnes vieilles recettes de l'État social actif qui sont réaffirmées, comme seules solutions au chômage de masse.

Par contre, un axe nouveau émerge de manière dominante: la lutte contre la pauvreté infantile, dont la ministre déclara qu'elle visait ni plus ni moins que son élimination à travers un programme spécifique! Un effet d'annonce particulièrement paradoxal, car quelques minutes plus tard, Julien Van Gertsom nous expliqua: "Nous savons qu'en 2010, à la fin de la Stratégie de Lisbonne, nous n'avons pas obtenu l'éradication de la pauvreté annoncée en 2000. Nous en avons tiré la leçon: il vaut mieux se doter d'objectifs moins généraux, plus modestes et précis." Cherchez l'erreur...

Mieux encore: pas à une contradiction près, il a également souligné qu'une autre des conclusions de cet échec était qu'il valait mieux désormais "se focaliser sur les besoins (l'emploi, l'éducation, la culture...)", car "la précédente approche par "groupes-cibles" s'est avérée inefficace, avec ses mesures visant tantôt les jeunes, tantôt les minorités ethniques, tantôt... les enfants!" Comprenne qui pourra...

### LES "PAUVRES ENFANTS", ALIBI POUR UN CONTRÔLE SOCIAL RENFORCÉ

Au-delà de ces contradictions manifestes, plus fondamentalement,



### APRÈS LA STRATÉGIE DE LISBONNE LA STRATÉGIE 2020

### **Cocoricos noirs-iaunes-rouges**

Une constante dans les discours de Maggie De Block et de Julien Van Gertsom a donc été de décerner à la Belgique un brevet "social" de première classe, celle-ci ayant à les en croire joué un rôle particulièrement actif et positif pour y inclure divers éléments déterminants en vue de rééquilibrer en ce sens la Stratégie 2020. 

②

Ainsi, en 2010, l'introduction de l'objectif d'un revenu minimum européen, aurait été défendu par un Philippe Courard très isolé au départ, lequel aurait triomphé des réactions initiales fort hostiles. Revenu minimum qui se retrouverait donc dans le "Paquet d'investissement social", dans des formulations très proches de ce qu'il avait proposé. De même, si la notion de "budgets de référence" @ a été reprise au Comité de protection sociale, ce serait aussi grâce à la ténacité des négociateurs belges, les universités d'Anvers et de Liège se voyant

confier une étude en la matière.

Toujours dans la même veine des autosatisfecits, ce serait largement à la Belgique que reviendrait le mérite d'avoir obtenu que les Fonds Sociaux Européens voient leur action élargie à la lutte contre la pauvreté, à laquelle ils consacreraient désormais 20 % de leur budget - notamment en prenant le relais de la Politique Agricole Commune dans le financement des banques alimentaires, ou encore par des subsides aux CPAS. Notre pays aurait en effet insisté pour que ces Fonds ne soient plus strictement réservés au politiques de l'emploi ni aux seuls travailleurs, une recommandation qui aurait "été prise au sérieux" par la Commission européenne.

Autre motif de satisfaction affiché par Julien Van Gertsom: le fait que la problématique du sans-abrisme, un des quelques axes centraux du "Paquet" ①, fasse l'objet d'une "conférence de consensus". Un concept emprunté au jargon médical, signifiant comme son nom l'indique la réunion de toute une série d'experts du milieu concerné, en vue de dégager un consensus sur le diagnostic et la cure de certaines... pathologies! Une terminologie révélatrice elle aussi d'une approche "prophylactique" très douteuse, participant de cette "médicalisation du social" que nous avons déjà dénoncée à plusieurs reprises dans cette revue.

Enfin, cerise sur le gâteau, c'est avec fierté que le président du SPP a annoncé que ladite conférence serait présidée par...

Frank Vandenbroucke en personne, comme un gage du crédit de notre pays en matière sociale. Voilà qui nous enchante: les chômeurs victimes depuis bientôt dix ans de la chasse initiée par l'ex-ministre de l'Emploi apprécieront, n'en doutons pas!

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE (25)

### PAUVRETE

mettre l'accent sur une action contre la pauvreté des enfants est certes archi-consensuel (qui pourrait s'opposer à une intention aussi louable?)... mais aussi particulièrement pervers.

Tout d'abord, parce que, au-delà de cette action spécifique, Maggie De Block prétend en faire un véritable "levier" pour une politique sociale plus globale: "En agissant sur les enfants, c'est toute la famille, les parents aussi, qu'on peut sortir de leur situation." Or, comme le dénonçait il y a un an dans nos colonnes Bernadette Schaeck, de l'association Défense des Allocataires Sociaux, il faudra nous expliquer comment le gouvernement entend "supprimer la pauvreté des enfants en précipitant leurs parents dans la plus grande précarité" **①** (notamment à travers la traque à la "fraude sociale" qui fait l'objet de l'article "La chasse aux pauvres redouble d'intensité"). De toute évidence, c'est bien plutôt le contraire: en appauvrissant les parents, on frappe aussi de plein fouet les enfants!

Mais aussi et surtout, au nom de "l'intérêt supérieur de l'enfant", privilégier un tel axe est lourd de nouvelles dérives culpabilisatrices, intrusives et arbitraires. En effet, implicitement, ce sont les parents

chant sur la pratique généralisée de retrait de force d'enfants pauvres arrachés à leurs familles. Celles-ci étant jugées "inaptes" à garantir les critères de bonne et saine éducation bureaucratiquement établis par des psychologues et assistants sociaux d'organismes étatiques, se voient déchues de leur droits parentaux. Leurs en-

proches sont toutefois suffisamment alarmants, dès lors qu'on accepte des présupposés tels que ceux promus dans cette nouvelle "croisade" européenne. Surtout qu'on sait que, en matière sociale, le "modèle" britannique a ses émules chez nous, comme on l'a vu dans le régime chômage, Frank Vandenbroucke ne faisant pas mystère de son inspiration "blairiste".

### COMMENT LE GOUVERNEMENT ENTEND-IL SUPPRIMER LA PAU-VRETÉ DES ENFANTS EN PRÉCIPI-TANT LEURS PARENTS DANS LA PLUS GRANDE PRÉCARITÉ?"

qui sont pointés comme au moins partiellement responsables de la misère de leur progéniture. Une logique dont on voit en Grande-Bretagne ce qu'elle peut donner, à travers un retour en force de l'"hygiénisme social", stigmatisant les milieux populaires et déboufants étant souvent même confiés ensuite à l'adoption par d'autres familles jugées plus conformes, et comme par hasard socio-économiquement bien plus favorisées **©**!

Certes, on n'en est pas encore là en Belgique, mais ces exemples

### **UN ZESTE DE CRITIQUE...**

Dans cette évaluation hyperfavorable, Julien Van Gertsom a toutefois dû concéder quelques commentaires moins approbateurs – reflet manifeste des réactions bien plus négatives "remontant" des associations de terrain associées à ce bilan.

"Ce qu'on entend de toutes parts au niveau européen, ce sont uniquement des économies budgétaires. Or, en Espagne, on connaît un taux de chômage des jeunes de 55 %, et en Italie de 50 %, et à l'échelle de tout le continent, on en est à un quart!" [...] "La politique sociale doit investir dans le capital humain [remarquez la terminologie révélatrice...]. Dans la plupart des États, on constate une réduction des allocations, des politiques restrictives et exclusives sur le plan social."

Mais aussitôt, l'habituelle vulgate activatrice reprend le dessus: "Si on paye des allocations, il faut veiller aussi à offrir des opportunités aux personnes, notamment en terme de formation: là aussi, il faut un investissement social tout au long de la vie." Un refrain faisant écho à cette formule rabâchée de "la formation tout au long de la vie", appelant les travailleurs à faire preuve de flexibilité accrue, à s'adapter encore et toujours, car censément, dans "un monde en mutation", plus rien ne serait acquis ni sûr. Chacun devant en conséquence accepter un recyclage et une reconversion permanents, et se préparer à multiplier, voire combiner, divers types d'emploi .

### L'EAPN dénonce l'imposture "sociale" européenne

Nous y avons fait allusion plus haut: le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN en anglais) a analysé en détail ce fameux "Paquet" dans un document très critique (voir nbp D), au sous-titre éloquent: "Va-t-il réduire la pauvre-té?". À la lecture de ce document, on comprend que poser la question c'est y répondre... par la négative.

Aussi, à la veille de la rencontre des ministres européens des Affaires sociales, il leur a adressé une lettre où il leur fait part de trois "préoccupations principales", dans un langage certes diplomatique mais sans ambiguïté.

Tout d'abord, il constate que: "Loin d'atteindre l'objectif européen de réduire le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de 20 millions de personnes, les derniers chiffres officiels montrent une augmentation d'environ 4 millions de personnes, directement liée aux politiques d'austérité. Le chômage, la pauvreté et les inégalités qui en résultent alimentent les troubles sociaux, la xénophobie et le racisme, qui minent la stabilité et la cohésion sociale au sein et entre les États membres de l'UE."

Ensuite, il souligne la contradiction entre les objectifs proclamés de ces ministres en faveur d'une "vision équilibrée du progrès social et la cohésion sociale"... et les politiques effectivement menées.

Enfin, il dénonce l'intervention croissante de l'UE dans la "gouvernance économique et le Pacte budgétaire", et leur impact sur les dépenses sociales des États membres, ce qui "soulève de sérieuses questions de légitimité juridique et de contrôle démocratique, en plus de saper la confiance dans le projet européen", concluant que: "Ceci est en contraste frappant avec les demandes de coopération positive pour garantir des normes sociales de haut niveau au sein de l'UE, souvent bloquées pour des raisons de "subsidiarité"".

On ne saurait mieux dire... Et quand on sait que l'EAPN est un réseau qui a été directement mis en place par la même Union européenne comme son interlocuteur et consultant privilégié en matière de politique sociale, on a envie d'ajouter: "Si c'est eux qui le disent!"



### ... MAIS POINT TROP N'EN FAUT

Enfin, trois autres thèmes évoqués par Julien Van Gertsom ont complété cette panoplie de recommandations restant bien dans les clous de la doctrine libérale européenne.

D'abord, la question des retraites. Certes, on ne peut que souscrire au préambule de son propos: "Il faut des pensions suffisantes. Si vous avez assez de pouvoir d'achat, vous avez accès à une vie digne, mais aussi à la consommation, ce qui est bon pour l'économie. Cela permet l'épanouissement personnel, mais en plus, cet argent-là ne disparaît pas dans les comptes d'épargne. Ce qui permet de mieux encaisser les chocs économiques. On l'a vu en Belgique: la bonne protection sociale a amorti le choc de la crise." Mais sûrement pas à sa conclusion: l'incontournable couplet sur "le défi du vieillissement", qu'il faudrait veiller à financer "anticipativement". Un discours bien connu,

matraqué à l'envi dans les médias et le monde politique pour préparer la population au recul de l'âge de la pension et au plafonnement, voire à la diminution, de celle-ci. Alors que Ensuite, la piste d'une attribution des allocations familiales sur le principe d'un "universalisme progressif" - comprenez réservé seulement à "ceux qui en ont le

LA RAISON POUR LAQUELLE ILS VOUS REFUSENT LE REVENU D'INTÉGRATION EST SOUVENT VOTRE "MANQUE DE COLLABORATION". AU CONTRAIRE, C'EST LE CPAS QUI NE COLLABORE PAS, ILS NE VOUS DONNENT PAS TOUTES LES INFORMATIONS, PUIS VOUS DISENT QUE C'EST VOUS QUI NE COLLABOREZ PAS!".

de nombreux auteurs, dont Mateo Alaluf en Belgique, ou Bernard Friot en France, ont démontré l'inanité de cette psychose organisée autour du "gouffre impayable des pensions" ...

plus besoin", selon les termes mêmes du président du SPP (à l'image du même prétexte avancé quelques minutes plus tôt à l'appui de la chasse aux "fraudeurs sociaux" **①**)... Une proposition pas innocente, alors que se multiplient les plaidoyers en ce sens, en ces temps de transferts de compétences aux Communautés et Régions **O**, sans que les moyens ne suivent au *prorata*.

Mais qui, de plus, s'inscrit dans une logique sonnant le glas de toute solidarité, et à terme de la Sécu. En effet, comme le souligne une fois encore Mateo Alaluf (2), instaurer un plafond de revenus au-delà duquel certains avantages et droits sociaux ne s'appliqueraient plus est l'exemple-type de la "fausse bonne idée" ou plus exactement de l'idée faussement "sociale et redistributive". Car ce serait à très court terme voir les classes moyennes et supérieures refuser de continuer à contribuer financièrement - et proportionnellement plus, en vertu de la progressivité de l'impôt et des cotisations - à un système qui leur refuserait ses services et rétributions en retour, au prétexte justement de ces revenus supérieurs!

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE (27)



### La précarité telle qu'elle se vit, telle qu'elle se dit

Lors de cette "Journée ouverte", en contrepoint de la défense inconditionnelle de ce volet pseudo-social de la politique européenne par ses relais institutionnels, on a pu entendre de solides notes discordantes dans la bouche des témoins des associations "où les pauvres ont la parole".

Une sélection de ces "vérités qui dérangent":

"Il y a un grand contraste entre la réalité et les promesses faites par la politique (l'accord gouvernemental, la reconnaissance que les revenus sont trop bas...)."

"La vie est devenue plus chère, donc au fond, les bas revenus sont encore diminués."

"Je suis de nouveau sur la mutualité. Toutes les deux semaines, je reçois 317 euros. Quand j'ai payé mes factures, il n'en reste plus un sou. Heureusement que j'ai mon copain."

"Le statut cohabitant force les gens à la "fraude sociale"."

"Nous reportons nos visites médicales, ce qui empire parfois les choses et rend les coûts des soins de santé encore plus élevés."

"Les gens qui ont un compteur à budget sont souvent abonnés aux fournisseurs énergétiques les plus chers."

"Nous vivons dans un État de droit, notre pays ne peut pas tomber dans un système totalitaire: au lieu de citoyen, on devient "sujet"."

"Soi-disant un droit, mais il faut renoncer à votre liberté, ainsi, vous perdez quelque chose de précieux: votre auto-estime."

"La raison pour laquelle ils vous refusent le revenu d'intégration est souvent votre "manque de collaboration". Au contraire, c'est le CPAS qui ne collabore pas, ils ne vous donnent pas toutes les informations, puis vous disent que c'est vous qui ne collaborez pas!".

"Quand on oblige les gens à prendre un job qu'ils n'aiment pas ou pour lequel ils n'ont pas les compétences – comme en Allemagne -, alors on crée des gens malheureux. Les gens en bas de l'échelle semblent être des créatures qui n'ont plus aucune liberté. On ne pose que la question économique: et le bien-être, dans tout ca?" "Le revenu de remplacement ne peut être une aumône pour adoucir l'inégalité extrême."

"À cause de la privatisation, beaucoup de services sont devenus inabordables. Ceci a un effet important sur le revenu."

"Quand votre revenu augmente un petit peu, votre loyer augmente aussi, comme le tarif de l'aide familiale, parce que vous vous retrouvez dans une tranche plus élevée. À la fin, il vous reste autant ou même moins qu'avant."

"Nous avons peur d'aller chez le médecin, nous faisons des économies sur notre santé. Ce n'est pas acceptable, les soins de santé devraient être gratuits. L'enseignement aussi, qui devient de plus en plus cher. Tout ce qui est obligatoire dans notre société devrait être gratuit!"

"Quand vous comparaissez devant le Conseil du CPAS, vous devez faire la bête et répéter des questions, ainsi vous avez le temps de préparer et formuler votre réponse. Il faut toujours se méfier que vous ne vous faites pas rouler. Il faut vraiment se défendre par soi-même."

"Les conseillers du CPAS sont des gens intelligents, et vous, vous n'êtes qu'un pauvre type, qui doit être accompagné, qui ne peut rien faire de manière indépendante... selon eux. Mais de l'autre côté, vous êtes censé être capable de comparaître devant un conseil de 12 intellectuels!"

"Les différents gouvernements et les différents niveaux politiques se réfèrent l'un à l'autre, alors que chaque gouvernement a pourtant des leviers."

"Une augmentation des bas revenus? Oui, mais... "si ceci, si cela", etc."

"Une solide politique relative aux revenus implique une justice fiscale et une répartition."

"Les services du CPAS doivent être davantage de qualité: surtout le respect et la confiance sont importants."

"Si vous êtes pauvre, vous vous retrouvez au CPAS, et on vous "pinaille", vous n'avez plus le droit à votre voiture..."

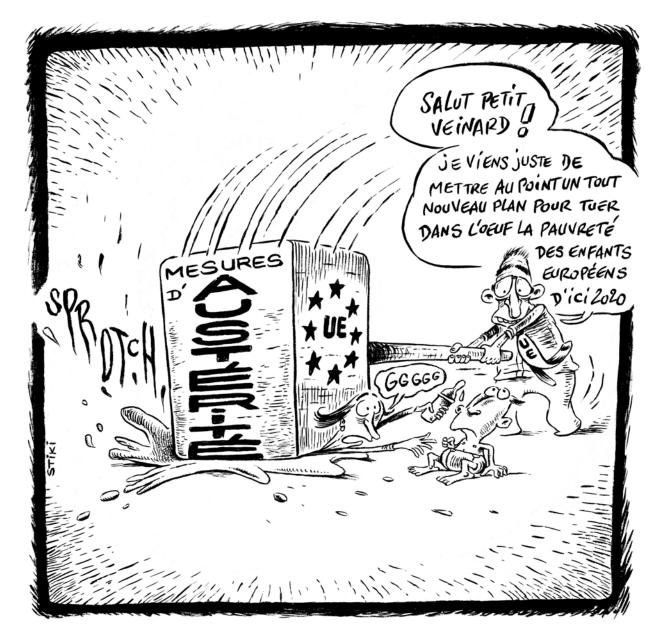
### L'ART DU DOUBLE LANGAGE

Enfin. summum dans ce double discours, le président du SPP se fendit d'un dernier "bémol", en se permettant là un vrai commentaire réprobateur: "Je dois souligner aussi un passage du Paquet qui ne nous convient pas, car contraire à notre tradition [sic]: la conditionnalité des allocations qui y figure, par exemple en soumettant leur octroi au suivi d'une formation. Nous ne sommes pas pour cette conditionnalité." Un "scrupule" qui ne dura cependant pas longtemps, car, dans la foulée, il poursuivit en précisant "Cela dit, nous sommes quand même pour que l'on fasse des efforts, dans une logique des droits et des obligations". [sic]

Ouf! Connaissant le postulat totalement pro-activation de l'intéressé, impliquant son lot de sanctions et exclusions arbitraires d'allocataires soumis au "Projet individualisé d'intégration sociale" • pour soi-disant "non-respect du contrat", et sa conversion inconditionnelle à la "lutte contre la fraude" encore exprimée durant toute la journée, on se disait bien qu'il ne pouvait sérieusement contester la conditionnalité de l'aide sociale...

Bref, même là où on trouverait marginalement à redire à ce "Paquet" si vertueux, à l'examen plus approfondi, on ne pourrait que s'y rallier. Dommage que les représentants des associations de précaires invitées n'aient pas fait preuve d'un tel enthousiasme (voir encadré "La précarité telle qu'elle se vit, telle qu'elle se dit").

(28)
ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



- Voir note A de l'article "La chasse aux pauvres redouble d'intensité"
- ① Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée en 2010 pour les dix années suivantes. Selon son préambule: "Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale" Source: http://ec.europa.eu/france/news/evenements/europe-2020/index\_fr.htm.
- ⊕ L'EAPN (Réseau européen de lutte contre la pauvreté en français), rassemble les 29 réseaux nationaux de lutte contre la pauvreté ainsi que 18 organisations européennes poursuivant le même objectif. Il a un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et est membre fondateur de la Plate-forme des ONG sociales européennes. Voir aussi l'encadré "L'EAPN dénonce le double discours européen".
- "EAPN Response to the Sociat Investment Package: Will it reduce poverty?": http:// www.eapn.eu/en/news-and-publications/publications/eapn-position-papers-and-reports
- Adoptée au Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000, la Stratégie de Lisbonne s'était donné comme objectif de faire de l'Union européenne "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une crois-

- sance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Entre autres promesses, elle prévoyait l'éradication de la pauvreté dans l'Union européenne en dix ans. Source: https://fr. wikipedia. org/wiki/Stratégie\_de\_Lisbonne
- Qui plus est, cette contribution si favorable de la Belgique aurait, toujours selon Julien Van Gertsom, joui d'un appui considérable de la Hongrie et de l'Espagne. Quant on connaît les pratiques autoritaires et anti-sociales du Fides de Viktor Orban, notamment ses plans de "déportation" de chômeurs dans de vrais camps de travail surveillés par des policiers et militaires à la retraite, ou sa politique anti-Roms, et la politique austéritaire sauvage des gouvernements espagnols successifs, un tel "coup de chapeau" laisse réveur...
- O Les budgets de référence pour des revenus décents sont constitués de paniers de biens et de services nécessaires concrets, avec le prix correspondant. De ce fait, ils explicitent très clairement ce que la société considère comme un minimum acceptable pour pouvoir mener une vie décente et peuvent donc être utilisés pour suivre et mesurer la pauvreté en Europe. D'après "Vers des budgets de référence européens pour la participation sociale. Que nous apprennent les budgets belges?", in "Pauvreté en Belgique: Annuaire 2012", KU Leuven.
- ① Les autres étant, outre la pauvreté infantile, l'inclusion active sur le marché du

- travail, les indicateurs de pauvreté, et le complément de ressources adéquat.
- O Exigence obsessionnellement répétée, qui délimite précisément les véritables intentions de l'Union européenne... et la marge de manœuvre quasi nulle des divers États qui la composent en matière de politique sociale, comme en témoignent notamment les déclarations de Monica De Coninck à La Libre cf. "Monica De Coninck, ministre de l'Emploi... non convenable", Ensemble!, n° 75. nbp E.
- Conclusion de son article "Chasse aux pauvres, l'offensive du gouvernement tripartite", Ensemble!, n° 75.
- ② La RTBF a diffusé récemment un reportage glaçant sur ce scandale inouï, révélant des pratiques dignes de Dickens mais toujours en vigueur au Royaume-Uni, dont Ken Loach avait déjà fait l'objet de son superbe et poignant film Lady Bird, il y a une vingtaine d'années.
- On se souvient de cette formidable sentence de Laurence Parisot, ex-présidente du Medef, l'association patronale française: "La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi?" Cette "approche tout au long de la vie" est d'ailleurs un des premiers points mis en question par l'EAPN dans son document critique, qui relève que celle-ci sert de prétexte à un glissement accéléré d'un financement renforcé de mesures sociales sur une base structurelle vers des allocations temporaires

- et conditionnées, au nom du dogme de l'activation rejetant la protection sociale universelle jugée trop "passive".
- O Voir l'article: "La chasse aux pauvres redouble d'intensité"
- ① Telle la proposition en ce sens de Bart De Wever pour un financement des allocations familiales sur une base strictement forfaitaire par enfant.
- ❷ En l'occurrence à propos de l'index, mais la critique reste foncièrement juste pour l'ensemble de la protection sociale. On peut visionner sur le site de l'Université Populaire de Bruxelles la conférence-débat "Faut-il revoir l'indexation des salaires?", qui l'a opposé à Étienne de Callataÿ sur ce thème.
- O Il s'agit d'un certain nombre d'engagements que l'allocataire prend par rapport à sa situation sociale, ses études, etc., en signant un contrat avec le CPAS et conditionnant l'octroi (ou le maintien) de son aide sociale. Obligatoire pour les moins de 25 ans, il a tendance à se généraliser à l'ensemble du public des CPAS, notamment sous la pression des autorités fédérales.

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE (29)



## Justice pour les chômeurs!

16 JANVIER 2012: ACTION "SOUPE POPULAIRE", EN FRONT COMMUN, DEVANT LA BOURSE DE BRUXELLES **A** 

### **MERCI MONSIEUR MÉTÉO!**

Élio Di Rupo, à la Chambre des Représentants: "Il pleut partout en Europe mais il pleut un peu moins en Belgique." ②
La métaphore dépressionnaire éclipse mal l'essentiel: les mesures qui s'abattent sur les chômeurs ne tombent pas du ciel!

19 MARS 2012: "MARCHE CONTRE L'EXCLUSION" DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI DE LA CSC À LIÈGE

### **DES IDÉES POUR LUTTER**

13 AVRIL 2012: SÉANCE D'INFORMATION ORGA-NISÉE PAR LA CSC-VER-VIERS

19 JUIN 2012: 1 000 PER-SONNES MANIFESTENT À BRUXELLES CONTRE L'EXCLUSION MASSIVE, À L'APPEL DES SYNDICATS

En vertu d'un accord de gouvernement âprement négocié, l'arrêté royal du 23 juillet 2012 officialise la procédure de dégressivité accrue des allocations. La revue Ensemble! a détaillé, dans divers articles **②**, les dangers que cette évolution fait peser sur les plus pauvres.

De nombreuses associations, les syndicats, des chômeurs sont

LE RÉSEAU FLAMAND DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ATTAQUE EN JUSTICE LA MESURE DE DÉGRESSIVITÉ ACCRUE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE, OUVRANT DE LA SORTE UN NOUVEAU FRONT DE LUTTE CONTRE LA POLITIQUE ANTI-SOCIALE DU GOUVERNEMENT.

Daniel Flinker CSCE

passés de ce constat au combat. Contre le plan promulgué par le gouvernement, un mouvement multiforme se déploie dans les rues mais aussi devant les juridictions.

16 OCTOBRE 2012: MEE-TING DES TSE CSC-CHAR-LEROI "NON À L'EMPLOI DES PRÉJUGÉS"

### **LE ROI, LA LOI**

En Flandre, le "Network tegen Armoede" a décidé d'introduire un recours au Conseil d'État. Rapidement soutenu dans sa démarche par un nombre non-négligeable d'associations ①, le réseau flamand demande la suspension et l'annulation de la réforme.

27 NOVEMBRE 2012: AC-TION "PAPILLON" DEVANT LE DOMICILE DU PREMIER MINISTRE, MENÉE PAR DIVERSES RÉGIONALES DE LA FGTB WALLONNE

L'association néerlandophone soulève plusieurs moyens pour justifier sa requête. Outre le principe du "standstill" et la question de la transparence **G**, le meilleur argument invoqué par Maître E. De Simone se fonde sur l'illégalité de la mesure édictée. Cette dernière entre en contradiction avec l'article 23 de la Constitution car, comme le souligne Peter Heirman du réseau contre la pauvreté, ces questions de chômage "ne peuvent être réglées par un arrêté royal, mais doivent passer par la Chambre via une loi."

6, 28 ET 29 DÉCEMBRE 2012: SÉANCES D'INFOR-MATION DE LA FGTB BRUXELLES

### **ANNULEZ TOUT!**

28 FÉVRIER 2013: "JUGE-MENT EN PLACE PU-BLIQUE" DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR LES TSE CSC À MONS ET LA LOU-VIERE

D'ores et déjà, la demande en suspension a été rejetée au motif que l'association estant en justice n'avait pas d'intérêt particulier à faire valoir. Mais dans une affaire ultérieure, le Conseil d'État a reconnu cette qualité au Network tegen Armoede; ce qui donne bon espoir aux intéressés d'obtenir, dans les mois qui viennent, une annulation de la mesure **③**.

18 AVRIL 2013: 3 000 PER-SONNES MANIFESTENT À NAMUR À L'APPEL DE LA FGTB WALLONNE

### QUELLE POLITIQUE? QUELS POLITIQUES?

2 DÉCEMBRE 2011: MANI-FESTATION NATIONALE CONTRE L'AUSTÉRITÉ - 30 JANVIER 2012: GRÈVE GÉNÉRALE

Qu'on ait "le gouvernement le plus social d'Europe" **(G)**, François, 37 ans, n'en est pas convaincu: "Avec la dégressivité, quand j'ai payé mon loyer et mes factures, il me reste moins de 3 euros par jour pour chercher un emploi désespérément, manger, m'habiller, me soigner..."

29 FÉVRIER ET 14 NO-VEMBRE 2012: JOURNÉES D'ACTION EUROPÉENNE LANCÉES PAR LA CONFÉ-DÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS



Mais actuellement, force est de constater que le vent de colère qui parcourt les rangs des chômeurs "dégraissés" ne fait l'effet que d'un léger courant d'air dans les travées du Parlement. En dépit de quelques sorties d'Ecolo ●, les députés n'ont pas l'intention de remettre en question la réduction des allocations qui affectera 700 000 chômeurs.

14 SEPTEMBRE 2012: MANI-FESTATION NATIONALE DE LA FGTB - 21 FÉVRIER 2013: GRÈVES ET MANI-FESTATIONS

### LA COUPE EST PLEINE!

3 MAI 2013: MARCHE DES TSE-LUXEMBOURG DE LA FGTB WALLONNE

Ils sont nombreux à retenir que la réforme évite la limitation pure et simple des allocations dans le temps. Pourquoi, dès lors, se plaindre du verre à moitié vide quand on pourrait se satisfaire du verre à moitié plein?

6 JUIN 2013: GRÈVES ET MANIFESTATIONS Qu'on ne se trompe pas de perspective: le verre se vide, il est de moins en moins rempli. Chaque "modernisation" apportée à l'assurance chômage par les autorités belges au cours des deux dernières décennies participe, en fait, d'une même entreprise de démolition des droits sociaux. Aux prétextes d'"aider les chômeurs", de "s'adapter à la mondialisation", d'"améliorer notre compétitivité", de "faire face à la crise", ou de "lutter contre la dette publique", les gouvernements qui se succèdent saccagent la Sécu, détricotent méticuleusement les protections attachées au travail.

Ainsi, la dégressivité accrue des allocations vide de sa substance une conquête sociale: tout citoyen en troisième période de chômage vivra, désormais, sous le seuil de pauvreté!

17 OCTOBRE 2013: "GRAND DÉSTOCKAGE DE CHÔ-MEURS". À MOUSCRON, LES TSE CSC INSISTE-RONT: "STOP À L'EMPLOI BRADÉ", "STOP AUX MESURES ANTI-CHÔ- MEURS", "OUI À L'EMPLOI DE QUALITÉ POUR TOUS"...

Sans relâche, le combat continue(ra). ■

- ☼ En majuscule, comme un refrain dans l'article, quelques-unes des activités et actions organisées par les syndicats contre la dégressivité accrue, "rythment", entrecoupent. le texte qui suit.
- ② Intervention du Premier ministre devant la Chambre des Représentants, le 6 février 2013.
- ⊕ Voir notamment: Rodriguez P., Triple zéro au gouvernement de la dégressivité sociale. In: Ensemble!, n°74, avril 2012, pp. 8-10; Flinker D., Faire preuve d'une agressivité accrue envers les chômeurs. In: Ensemble!, n°77, décembre 2012, pp. 34-35.
- BAPN. Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Welziinszorg, Vivre Ensemble, ACW, ACLVB, CNE, ABVV-FGTB, CAW, Samenlevingsopbouw, Gezinsbond, Brussels Platform Armoede, Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, Viva, Straathoekwerk, Vlastrov, Dynamo Internation, De Link, Vie féminine, Cefoc, Groen, Centra voor Basiseducatie, Cesep, Carrefour (centre de formation et de la réinsertion socioprofessionnelle), KifKif, Uit De Marge, C-Paje, Bond Zonder Naam, Ligue des droits de l'homme, Minderhedenforum, AIF, De Lege Portemonnees, Hand in Hand, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Doucheflux, De Lage Drempel, Mensen voor Mensen, Maison des Familles, Le Miroir Vagabond, De Loods, VCOV, Dominos Lafontaine, Saint-Walburge, ACRF, Ons Gedacht, De Kraamvogel, Solidarités Nouvelles, RTA Werkwijzer, Graine, CAL, LEF-FGE, VOK, Fel +, Motief, Liss, Filet Divers, Vormingplus Kempen, Le monde des possibles, Den

- Draai,'t Lampeke, Vlos, La Zone, Wieder, Beweging van Mensen met een Laag Inkomen en Kinderen, Open Armen, T'Hope.
- ② Standstill: prévoit qu'un droit fondamental octroyé par une législation ne peut plus être retiré et qu'un niveau de protection garanti précédemment ne peut pas être réduit. Transparence: la complexité de la procédure a pris une telle ampleur que les personnes concernées ne comprennent plus leurs situations présente et à venir.
- → Pour avoir plus d'informations (en français) sur le combat du Network tegen Armoede contre la dégressivité accrue, voir : http://www.netwerktegenarmoede.be/ acties/version-francaise
- $\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\sc 0}}}}$  Autocollant de la CSC "Non à l'emploi des préjugés".
- Genot Z., Dégressivité des allocations de chômage: la ministre refuse de donner les chiffres exacts du nombre de personnes touchées. Disponible sur: http://www.zoegenot. be/Degressivite-des-allocations.html

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



## "Le manque d'emploi en Wallonie: mythes et réalités"... **Vraiment?**

Les résultats de cette étude ont été largement diffusés dans la presse et le ratio de 1 offre d'emploi pour 5 demandeurs s'est même imposé chez certains.

La situation, même si elle reste préoccupante, ne serait donc pas aussi dramatique que l'on veut bien le croire.

Bruno Van Der Linden et Muriel Dejemeppe se sont en effet penchés sur le manque d'offres d'emploi en Wallonie. Sans trop entrer dans les détails - mais sans non plus dénaturer leurs propos, on peut dire qu'ils contestent les méthodes "traditionnelles" de comptage d'offres d'emploi par demandeur d'emploi. Ces différentes méthodes, comme celle utilisée par le SPF Emploi ou le Bureau of Labor Statistics du département du travail des États-Unis (!), leur semblent trop "statiques" (car ne prenant pas suffisamment en compte les flux d'offres et de travailleurs sur le marché de l'emploi) et limitées car ignorant les offres d'emploi diffusées en dehors du canal du Forem et provenant d'autres territoires que la Région wallonne.

### LA MÉTHODOLOGIE DU SPF EMPLOI

Habituellement, le Service Public Fédéral Emploi avance des chiffres de l'ordre d'1 offre pour 37 à 41 demandeurs d'emploi selon les variations du marché de l'emploi wallon. Comment arrive-t-il à ce résultat?

Le SPF emploi prend en considération le nombre d'emplois restés

EN MARS DERNIER, PLUSIEURS MÉDIAS ONT RELAYÉ
LES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DE L'IRES (INSTITUT DE
RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, UCL) © QUI
REMETTAIT EN CAUSE LE NOMBRE D'OFFRES D'EMPLOI DISPONIBLES EN WALLONIE. LOIN DES CHIFFRES
AVANCÉS HABITUELLEMENT (1 OFFRE POUR 22 OU 40
DEMANDEURS D'EMPLOI), IL Y AURAIT, EN RÉALITÉ, 1
OPPORTUNITÉ D'EMPLOI POUR 5 (VOIRE 2) CHÔMEURS.
ON POURRA REVENIR SUR CERTAINS ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE CETTE ÉTUDE. MAIS AUSSI SUR LES
CONCLUSIONS POLITIQUES QUE CERTAINS NE MANQUERONT PAS D'EN TIRER.

**David Lannoy** CEPAG

vacants à la fin d'un mois donné et le met en relation avec le nombre de demandeurs d'emploi inscrits au Forem à cette même date. D'autres méthodes sont parfois utilisées par des institutions, des associations en lien avec l'emploi ou les organisations syndicales pour mettre en avant le manque d'emplois disponibles. On peut, par exemple, diviser le nombre de demandeurs d'emploi par la moyenne mensuelle des offres diffusées par le Forem... Ce mode de

calcul débouche sur une moyenne d'environ 23 demandeurs d'emploi par offre.

### LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DE L'IRES

Partant du principe qu'ils considèrent ces méthodologies trop statiques et limitées, les chercheurs de l'IRES calculent différents ratios demandeurs d'emploi/offres d'emploi selon un certain nombre de critères variables: types d'emploi (CDI, offres "ordinaires", contrats bénéficiant d'aides publiques, intérim...), situation géographique des emplois proposés (en Région wallonne ou ailleurs), etc.

Pour chaque cas, ils calculent deux ratios: l'un "corrigé", l'autre non. Les auteurs partent en effet de l'hypothèse suivante: seuls 46 % des recrutements passeraient par le Forem. Ils reconnaissent pourtant que ce chiffre de 46 % "gagnerait beaucoup à être vérifié et confronté à d'autres sources" (3).

		2009	2010	2011	2012
WALLONIE	Nombre de demandeurs d'emploi	240.417	236.670	229.272	232.564
	Nombre d'offres en suspens	6.353	6.005	5.821	5.654
	Demandeurs d'emploi/offre disponible	37	39	39	41

Et pour cause! Ce pourcentage provient d'une étude Idea-Consult datant de 2006, commandée par Federgon **©**, et portant sur un échantillon de 1 500 entreprises, soit environ 1,6 % des entreprises belges.

C'est sur ce chiffre que les auteurs se basent "faute de mieux" (sic!) pour extrapoler les données du Forem et, ainsi, plus que doubler le nombre d'emplois disponibles!

Heureusement que, comme ils le mentionnent, ils se sont abstenus de comptabiliser... les jobs étudiants et les offres pour des emplois dans les pays limitrophes! On l'a échappé belle.

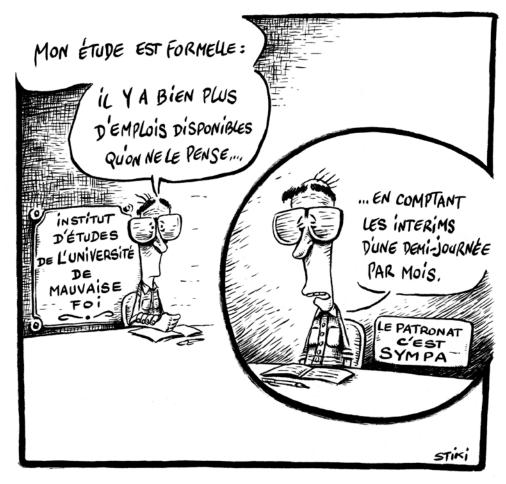
### **QUELQUES NUANCES...**

Les auteurs admettent cependant que certaines "informations manquantes ont conduit à des biais, tantôt vers le haut, tantôt vers le bas" et ils ne prétendent "pas que ces biais se compensent". Ils reconnaissent également que, quelle que soit la méthode utilisée, il y a, en Wallonie, "un manque relatif d'offres d'emploi par rapport au nombre de chômeurs". En guise de conclusion, ils rappellent enfin que ces différentes mesures ne disent rien des "facteurs qui freinent la rencontre entre les DEI et ces offres".

On peut néanmoins s'amuser à imaginer ce que la méthode utilisée donnerait dans des régions plus prospères économiquement comme la Flandre. Selon le SPF emploi, il y aurait, dans cette région, une offre d'emploi pour 3,4 chômeurs, soit 12 fois plus qu'en Wallonie. Sans se lancer dans les savants calculs de l'IRES, mais en appliquant simplement le même rapport (de 41 chômeurs par offre d'emploi à 5 selon l'IRES), on arriverait à une offre d'emploi!

### PAS DE CONCLUSIONS HÂTIVES, SVP

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause l'honnêteté



intellectuelle des deux chercheurs. On n'a pas affaire ici à une "étude" de l'OCDE, de la Commission européenne ou du FMI qui, sous couvert de respectabilité académique et scientifique, tente en réalité d'imposer de vieilles recettes libérales: dérégulation du marché du travail, privatisation des services publics, démantèlement de la protection et de la Sécurité sociales...

Il n'en demeure pas moins que les conclusions de l'étude - ou du moins l'interprétation médiatique qui en a été tirée - tendent à faire penser que la situation du marché de l'emploi wallon ne serait pas si catastrophique. De là à penser que la cause des problèmes serait un manque de formation voire de motivation des sans-emploi wallons, il y a un pas que certains n'auront aucune peine à franchir.

De même, le choix de certaines hypothèses de travail dénote une conception effectivement très "dynamique", pour ne pas dire flexible, du marché de l'emploi. Un exemple? En comptabilisant toutes les offres d'emploi en ce compris les offres d'intérim (ne fût-ce que d'un jour) situées

dans les trois régions du pays, les auteurs obtiennent un ratio d'une offre d'emploi pour chaque demandeur wallon. Mais prendre en compte de tels critères revient à considérer que trois heures de travail à Bredene constituent une offre disponible pour un chômeur messancéen!

### ÔTER À L'EMPLOI TOUTE DIMENSION POLITIQUE

Enfin, même si les auteurs reconnaissent que leurs calculs "ne disent rien des facteurs qui freinent la rencontre entre les DEI et ces offres", cette étude participe au climat général de dépolitisation de la question de l'emploi.

L'emploi est de plus en plus souvent réduit à une simple question technique d'adéquation entre offre et demande. L'un des auteurs ne disait d'ailleurs rien d'autre dans une interview: "Faire extrêmement attention à toutes les politiques, toutes les mesures que l'on peut mener pour rendre plus facile la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi." •

Dans ce domaine, comme dans d'autres, le pouvoir politique se voit

ainsi absous de toute responsabilité face à un marché aux forces et desseins mystérieux.

Pas de chômage de masse, une simple question d'adéquation entre offre et demande.

Pas besoin de débattre création d'emplois, plan de relance, réduction collective du temps de travail, développement des services publics, salaires et conditions de travail... Ce qu'il faut, c'est seulement "faciliter la rencontre" entre offrants et demandeurs sur le marché.

Si on avait su ça plus tôt... ■

- ♠ Le manque d'emploi en Wallonie: mythes et réalités, Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden, Regards Économiques, Mars 2013, Numéro 103. L'étude est consultable en ligne: http://www.regards-economiques. be/images/reco-pdf/reco\_127.pdf
- Sauf indication contraire, toutes les citations proviennent de l'étude de l'IRES.
- ⊕ Federgon est la fédération patronale représentant les entreprises actives dans le domaine du placement et des services de "ressources humaines" (recrutement, outplacement, intérim, titres-services…).
- Bruno Van der Linden, interview au
  Journal télévisé de la RTBF, 28 mars 2013,
  19h30.

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



### L'accompagnement d'Actiris vu par les chômeurs: bienvenue en "absurdie"!

Pour réaliser cette étude, nous avons recueilli le témoignage en 2012 d'une dizaine de personnes au chômage. Il s'agit de six hommes et de quatre femmes, toutes bruxelloises, qui ont entre 28 et 62 ans. Nous les avons rencontrées soit via des contacts personnels soit via la table de l'emploi de la Mission locale de Forest. Il est clair que nous ne prétendons pas, avec un tel échantillon, représenter objectivement l'ensemble des chômeurs, ce qui est de toute façon impossible à réaliser.

Dans l'ensemble, le niveau de formation et de scolarité des personnes que nous avons rencontrées est assez élevé: six ont fait des études universitaires. Les autres ont, en tout cas, terminé leur cycle secondaire. Ils et elles nous ont exposé leur ressenti et exprimé leurs opinions sur cet "accompagnement" et sur la façon dont ils ont été soutenus (ou pas) par les conseillers-emplois d'Actiris. Nous avons pu constater à travers leurs témoignages que l'accompagnement, tel qu'ils et elles l'ont vécu, ne correspond pas du tout aux buts et missions affichés officiellement par l'organisme régional de l'emploi

### **PAROLES AUX CHÔMEURS**

Si les contrôles de l'ONEm transforment la recherche d'emploi des chômeurs en courses-poursuites infernales, dont la plupart ressortent fatigués et la peur au ventre; force est de constater désormais, que le LE CSCE A RÉALISÉ UNE ÉTUDE REGROUPANT DES POINTS DE VUE DE CHÔMEURS À PROPOS DE L'ACCOMPAGNEMENT DISPENSÉ PAR ACTIRIS. LES CONSTATS SONT AFFLIGEANTS: LEUR RELATION AVEC ACTIRIS N'A RIEN À VOIR AVEC UN ACCOMPAGNEMENT DIGNE DE CE NOM. ELLE RELÈVE PLUTÔT DU HARCÈLEMENT ET DU CONTRÔLE QUAND ELLE N'EST PAS TOTALEMENT INEXISTANTE!

Aïda Allouache CSCE

stress et la pression débutent en amont, bien avant: avec les rendezvous d'Actiris. Nous avons remarqué qu'hormis les rares personnes qui se souviennent du CCP contrat **(a)**, les chômeurs ne parlent plus en terme qu'ils n'ont pas été convoqués par les services de l'emploi, ou alors qu'ils s'y sont présentés en vain, sans jamais rien trouver, ni job ni suivi individualisé. Quant aux autres, tous et toutes s'estiment

### ÊTRE CHÔMEUR, C'EST VRAIMENT LE PARCOURS DU COMBATTANT!"

de CPP mais de suivi dans leur rapport à Actiris. Quant à l'accompagnement en tant que tel: toutes les personnes rencontrées récusent le sens du terme accompagnement dans le chef d'Actiris.

Il y a ceux comme Francis et Alphonse qui se plaignent de ne pas avoir du tout d'accompagnement alors qu'ils ne souhaitent que cela: être accompagné. Ils racontent mal accompagnés voire pas accompagnés du tout mais plutôt harcelés, contrôlés, convoqués pour les tancer ou les rabrouer mais sans avoir une bonne connaissance ni de leur dossier ni de leur parcours professionnel.

### L'ACTUEL ACCOMPAGNE-MENT SYSTÉMATIQUE

Saskia est vraiment un cas caricatural. En effet, l'employée d'Actiris

lui demande si elle sait faire son C.V. alors que si elle avait jeté un œil sur son expérience professionnelle elle aurait bien vu que Saskia avait une expertise de recruteur! "Si elle avait lu d'où je venais, elle se serait rendu compte que j'en étais capable. Je lui dit que je pensais que je venais pour que l'on me propose quelque chose qui corresponde à mon profil. Elle m'a répondu: "Est-ce que vous cherchez du travail?" J'ai dit:"Oui bien sûr, je cherche du travail." Enfin, quelle question! Ce n'est pas de l'accompagnement ça, laissez-moi rire, on fait semblant quoi!"

Francis, lui, n'a jamais été convoqué par Actiris, alors qu'il l'aurait bien voulu. "Je me suis inscrit chez Actiris par Internet. Je suis allé les voir et ils m'ont dit: "Oh non ne vous en faites pas, on va vous convoquer d'ici 15 jours." Je n'ai jamais eu de convocation. Je fréquente un service social ou je suis tombé sur une brochure de RAE. Je suis venu ici à la Mission locale de Forest. Moi, j'ai travaillé dans deux sociétés de 1975 à 2005. Maintenant, au chômage, je me sens exclu. Je me demande si finalement les entreprises ne vont pas prendre les critères de l'âge pour éliminer sur ce point-là. L'an dernier, il y a deux ou trois agences d'intérim qui m'ont dit que leurs clients préféraient avoir un jeune qu'ils formeraient euxmême."

### **C'EST DU PIPEAU!**

Pour Denis, il n'y a pas d'accompagnement digne de ce nom car "les choses sont biaisées dès le départ. Ils disent qu'il faut éviter que les gens abusent du système alors ils tapent. Ils ont leur formulaire fait "pile poil" mais qui ne fonctionne que pour certains et pas pour d'autres. Leur accompagnement, en fait, c'est du pipeau. Ils poussent les gens à prendre n'importe quel job, et à n'importe quelles conditions, souvent des temps partiels et/ou des CDD. Dans mon cas, ils n'ont pas su m'accompagner. J'étais autonome, je veux travailler dans le secteur non-marchand. Ah oui, il y a la première réunion chez Actiris, quand on est invité pour connaître leur processus. Nous sommes en groupe pour démarrer la recherche active d'emploi. Là, ils nous expliquent un peu comment fonctionnent l'ONEm, Actiris, quels sont nos droits et surtout nos devoirs, enfin voilà. La présentation qu'on en a eue a duré une demi-heure. Après, il y a le suivi plus individuel pour faire son projet professionnel etc. Mais moi, je ne vois pas de motivation chez ces référents, en tout cas les deux que j'ai eus. Si eux ne sont pas stimulés, motivés et qu'ils n'ont pas comme objectif de nous mettre à l'emploi! Je ne vois pas cela chez eux. Moi, franchement j'aimerais faire ce job de référent ou conseiller-emploi parce que je serais super motivé de mettre à l'emploi des gens. Je ne le ferai pas de leur manière en

AVANT DE PARTIR À LA QUÊTE DU @ IIIIIIIIII @ SAINT TRAVAIL. TU DOIS D'ABORD DÉLIVRER L'ÉPÉE C.V. DE SON ENCLUME

offrant des jobs qui ne conviennent absolument pas aux personnes."

Karim n'a pas eu de chance non plus dans son accompagnement avec Actiris, il n'a pas eu droit aux deux formations qui l'intéressaient "parce que j'étais surdiplômé pour ces formations-là selon Actiris. Par contre, on m'a dit, puisque mon père avait une librairie, que j'avais la

possibilité de me diriger vers cela et laisser ma place pour d'autres personnes car je pouvais reprendre le commerce de mon père. Moi, Actiris ne fait rien pour moi".

Mais alors en quoi consiste son accompagnement? "C'est: "Venez, on vous aide pour les C.V., pour la lettre de motivation." Mais je sais comment faire un C.V. et écrire une lettre! Quand on me convoque c'est pour me dire:"Allez sur tel site."... alors que je les connais tous. Je navigue dessus tous les jours, je les consulte tout le temps. Non, je ne me sens pas accompagné."

### **FAIRE LA MORALE!**

Bernard ne trouve pas que cela soit de l'accompagnement non plus "On me téléphonait, on

ENSEMBLE! / N°79 / AOÛT 2013 / WWW.ENSEMBLE.BE



m'envoyait des courriers parce que j'avais raté deux ou trois fois les rendez-vous parce que j'avais vraiment des entretiens. En plus, je n'ai pas envie qu'on me fasse la morale. Quand je vais chez Actiris, on passe en revue le profil. On regarde un peu ce qu'il y a sur le site d'Actiris et on m'assigne comme ça certains jobs, du style maison de devoir. J'adore les enfants mais travailler avec des gosses pour les aider aux devoirs n'est absolument pas mon truc, je n'ai aucune patience en fait! Je ne sais pas comment on forme ces référents et autres conseillers ni ce qu'on leur dit de dire aux chercheurs d'emploi. Moi, j'attends d'un accompagnement qu'ils connaissent notre profil et nous donnent des pistes. J'attends d'un accompagnement des conseils pratiques, des pistes! Et puis, si ça ne marche pas parce qu'il n'y a pas de boulot, on peut devoir faire une réorientation professionnelle. Il existe des coachs professionnels qui aident à redéfinir le projet professionnel. Cela devrait être cela l'accompagnement. Mais ce n'est absolument pas ça chez Actiris."

#### **DU CONTRÔLE!**

Abouche est tout aussi catégorique "Non ce n'est pas de l'accompagnement! Selon moi, il faut requalifier cela comme un moment de contrôle d'exécution du devoir du chômeur, là on est d'accord. Mais me faire accompagner à cette sauce-là, non, ce n'est pas de l'accompagnement: on ne m'écoute pas, on colle sur moi une espèce de stéréotype. Je me suis sentie mal jugée, comme si j'étais là au soleil. Mais je n'étais pas à me dorer au soleil! J'étais déjà très mal de ne pas avoir un travail. Ce n'est pas de l'accompagnement: c'est une série d'automatismes où je sens qu'ils ont besoin de répondre à un cahier des charges plus qu'à une réelle insertion. Finalement, le but n'est-il pas de faire "moins 1" dans les statistiques, dans les chiffres du chômage?"

Selon Robert, l'accompagnement devrait être individualisé, personnalisé "parce que, explique-t-il, un chef d'orchestre, on ne peut pas lui demander de faire quatre demandes par mois! Depuis le début, c'est toujours moi qui ai dû faire mes démarches. En 2009,

la première convocation c'était du style:"Oui, voilà, vous êtes inscrit et débrouillez-vous."" Robert a affaire à la même conseillère du premier au troisième rendez-vous. "Elle ne me faisait aucune proposition de formation. Oui elle faisait son travail mais comment dire cela: elle ne m'emmenait pas vers quelque chose; toutes les initiatives venaient de moi. Elle posait des questions, mais ne proposait rien. Des guestions du style:"Qu'est-ce que vous avez fait durant ce mois-ci, quelles recherches avez-vous faites?" Et moi, je montrais ce que j'avais fait et de mois en mois les mêmes questions revenaient."

### LES EFFETS SUR LES PER-SONNES DE CET ACCOMPA-GNEMENT D'ACTIRIS

Se retrouver au chômage est souvent vécu comme une crise personnelle. À cela s'ajoute le fait qu'on découvre souvent, ahuri, qu'on est suspecté voire humilié au cours de tas de démarches éreintantes pour retrouver un nouveau job. Beaucoup se taisent et supportent parfois de graves atteintes à leurs droits voire à leur vie privée. Il y en a certains plus

combatifs et conscients de leurs droits humains qui protestent, écrivent mais trop souvent en vain. Les effets de cet accompagnement ou non-accompagnement, c'est selon, se fait sentir sous diverses formes. Nous avons repris ci-dessous *in extenso* leurs paroles sous quelques rubriques où nous avons essayé de classifier ce qu'elles perçoivent comme étant des maltraitances diverses.

### MENACES ET HARCÈLEMENT

Pour Dick, le CPP, version contrat du début qui a muté en obligation dans la construction du projet professionnel "C'est juste du contrôle, ce que l'ONEm devrait être en train de faire. Mais non, on a décidé de sous-traiter cela et donc de commencer le contrôle encore plus tôt. Alors ils ont donné cela à Actiris pour s'en charger. Il devient de la sorte le bras armé de l'ONEm."

Abouche assure "Je ne trouve pas que cela puisse se qualifier d'accompagnement. C'est une inspection, c'est un contrôle, ce sont des missions de contrôle d'inspection comme si on avait un devoir à bien accomplir."

Quant à Nadia, elle ne s'est pas du tout senti accompagnée lors de son premier chômage qui a duré deux ans: "Ce n'était pas de l'accompagnement mais du harcèlement! C'était plus du forcing."

Après avoir travaillé pendant des années, Robert se retrouve au chômage en octobre 2009. En juillet 2010, il subit une suspension inattendue de son allocation chômage! La cause? Actiris lui reproche de ne pas s'être présenté à une convocation. Cette information envoyée illico presto à l'ONEm donne une sanction avec suspension de trois mois de l'allocation de chômage. Lui, jure ses grands dieux qu'il n'a pas recu ce fameux courrier d'Actiris et trouve vraiment scandaleux "de sanctionner une personne au chômage pendant trois mois pour une lettre non recue".

### Le CPP: première et seconde version

Dans le cadre du suivi par l'Orbem déjà, les chercheurs d'emploi de moins de 30 ans qui le souhaitaient pouvaient avoir un accompagnement personnalisé sous forme d'un "contrat de projet professionnel". Ce CPP est un dispositif d'accompagnement censé varier selon le profil, l'âge, les compétences et les besoins de la personne. Il propose un suivi par un conseiller de l'emploi où la formation joue un grand rôle. Au début, le service public de l'emploi proposait aux chômeurs de signer un contrat ou CPP. Ils pouvaient refuser de le signer. L'accompagnement systématique actuel va rendre obligatoire le parcours du CPP. Il se décline en plusieurs grandes étapes qui se répartissent sur une série d'entretiens suite à l'inscription en tant que demandeur d'emploi.

### **LE CPP CONTRAT**

Du temps où le CPP était encore proposé sur base volontaire aux chômeurs, Marco a refusé de le signer. "Moi, je savais que je n'étais pas obligé de le signer alors j'ai refusé. Mais j'en connais qui n'ont pas osé le faire. Ils avaient peur de refuser."

Nadia, elle l'a signé: "En fait, le CPP est défini à l'avance, on nous explique qu'on s'engage à rechercher activement un emploi ou suivre une formation. C'est vraiment "pushy pushy"! Sincèrement c'est comme ça que je l'ai vécu moi, on a signé quelque chose c'est comme une décharge pour un vaccin: si on crève, on ne peut pas s'en prendre au médecin!"

Par ailleurs, elle s'emporte sur l'utilisation du terme contrat et le récuse complètement "Pour moi un contrat, c'est deux parties qui se mettent d'accord sur quelque chose. Là, ce n'est pas vrai, on n'a pas le choix. Si on le refuse qu'estce qui se passe? On va nous couper nos allocations parce que cela voudrait dire selon eux, qu'on n'est pas motivé pour chercher un emploi, ce qui n'est pas vrai du tout. Moi je l'ai signé et cela m'a apporté quoi? Rien du tout!"



#### **SANCTIONS**

Avant juillet 2010, il a répondu à toutes ses convocations sans jamais rater aucun rendez-vous chez Actiris. "D'après ce que eux disent, la lettre aurait été envoyée le 28 juillet 2010, mais je ne l'ai jamais reçue. J'avais été convoqué dans le passé chez Actiris et je m'y suis toujours rendu d'octobre 2009 à juin 2010." Même s'il estime cette sanction vraiment injuste, il n'empêche que c'est sa parole contre celle de l'institution.

D'ailleurs, il n'a pas le temps d'introduire un recours contre cette sanction ni de se plaindre car il tombe malade. Il est hospitalisé en août 2010, donc plus question de chômage. "Étant à l'hôpital, j'étais sous la mutuelle. En mars 2011, je suis sorti de l'hôpital et là j'ai pu me réoccuper de mes affaires." À partir du mois de mai 2011, il met en ordre son dossier et se réinscrit au chômage. Et là, il apprend que la maladie prolonge la sanction! Une fois atteint la fin de la couverture de sa mutuelle, il doit "prester" la fameuse sanction des 3 mois. Il ne pourra toucher à nouveau son

allocation chômage que le 14 juillet 2011. Même indigné, Robert reste zen: "De toute façon, qu'est-ce que vous voulez faire? L'ONEm coupe les robinets en août 2010 d'office pour 3 mois, pour une lettre que je n'ai pas reçue. C'est écrit ainsi dans mon rapport d'Actiris: "Parce que Monsieur n'a pas reçu sa lettre, il n'est pas venu, on l'a déclaré à l'ONEm, Monsieur n'est plus demandeur d'emploi." Au revoir et merci.

#### **SUSPICION ET CHANTAGES**

Ce qui est souvent revenu dans leur langage était le sentiment d'être harcelés, voire quasi menacés de suivre les prescrits du conseiller au risque d'être sanctionné.

Marco: "Ils nous harcèlent vraiment. On nous appelle, on nous envoie des convocations, si on ne répond pas, on nous envoie un recommandé, si on n'y répond pas on nous menace de perdre nos allocations. Donc moi, je répondais. Mais ce harcèlement, ce n'est pas une attitude encourageante, c'est de l'ordre de la sanction. Au chômage on se sent fautif. Du genre: "Justifiez-vous, comme si on était coupable de ne pas avoir de boulot! C'est vraiment la loi du: "Vous n'êtes pas innocent et vous devez vous justifier." On se sent suspect, comme si on était chômeur volontaire."

Leila raconte qu'elle a connu le harcèlement avec menace à l'appui. "Cela avait commencé d'abord par des courriers puis des téléphones pour dire:"Vous ne répondez pas aux courriers." Mais moi, je répondais toujours en disant et en expliquant pourquoi je n'étais pas venue à la convocation. Ils ont une mauvaise poste ou je ne sais pas! Apparemment ils ne recevaient jamais mes courriers. Moi j'avais des raisons valables: soit j'avais rendez-vous chez un médecin ou un entretien d'embauche."

Nadia: "Pour la formation, on avait dû signer un contrat avec Cefora: on n'avait pas le droit d'arrêter sauf cas de raison majeure, style grave problème de santé. En fait, on se retrouve tout le temps dans des pièges, dans des traquenards, tout le temps. C'est pas qu'on rêve d'être chômeur parce que c'est vraiment le parcours du combattant!"

Saskia: "Au chômage depuis à peine quatre mois eh bien j'ai eu 3 convocations. Et sur quel ton! Plutôt menaçant: "Si vous ne vous présentez pas, nous enverrons cette information à l'ONEm qui prendra la sanction adéquate."... des choses comme ça."

Dick: "On se sent menacés, on ne se sent pas du tout mais alors pas du tout soutenus, pas à l'aise. On ressent cette suspicion:"Si vous ne prenez pas ce job c'est que vous ne voulez pas travailler!" mais moi franchement si je veux travailler dans le culturel je n'ai pas envie d'être comptable."

Quant à Nadia, elle estime avoir été mise sous pression pour suivre une formation. "C'était comme un chantage pour suivre cette formation alors je l'ai faite. Cela leur a fait plaisir, mais bon j'étais quand même chômeuse après."



#### **ABUS DE POUVOIR**

Les déboires de Robert avec Actiris ont continué: en février 2012, il est appelé chez Actiris. "Le conseiller qui veut me voir a une proposition d'emploi: gardien de la paix. Une fois devant lui, il me dit:"Vous ne convenez pas pour le poste." Mais je dis: "Attendez je n'ai même pas essayé." Je n'y ai rien compris alors que c'est lui qui m'a convoqué!" Robert cache sa déconvenue: "Je lui ai quand même demandé si je pouvais faire acte de candidature spontanée, il me répond que oui. Le lendemain je lui envoie ma lettre par mail: "Suite à l'agréable entretien que j'ai eu avec vous, je vous envoie ma candidature spontanée." Le soir

même, il me téléphone furibard: "Vous avez outrepassé vos droits, je veux vous voir.""

Le lendemain, il retourne au bureau de ce référent emploi. "J'entre

rendu compte, en fait que j'étais tombé sur un monsieur qui – parce qu'on lui a donné un boulot chez Actiris - se croyait tout permis pour enfoncer les gens. Toujours cette question de pouvoir! En tant que

j'étais monsieur! Vous avez outrepassé
ui – parce vos droits!" Mais lesquels? Il ne
nt chez m'a rien expliqué du tout. Autrermis pour ment dit, j'aurais pu remettre ce
monsieur à sa place, je connais
mes droits, j'aurais pu commencer
à frapper du poing sur la table
mais je n'avais pas spécialement

#### ON SE SENT MENACÉS, ON NE SE SENT PAS DU TOUT SOUTENUS."

dans son bureau, il commence son show, il est furieux et me dit: "Vous n'aviez pas à faire ceci." Là j'ai joué profil bas. Bien que j'avais fait ma demande de recherche d'emploi, donc j'avais fait ce qu'il fallait. Mais, je me suis chômeur, ça ne valait pas la peine d'avoir encore des ennuis, et de toute façon si je m'en étais pris à ce monsieur, ça ne pouvait que se retourner contre moi. Je suis resté calme, vraiment impassible. Il m'a dit: "Ne le refaites plus, hein

#### **DÉPRIME ET DÉPRESSION**

envie de devenir sa bête noire."

Ces deux sœurs ennemies du bienêtre pointent trop souvent derrière l'amertume des chômeurs...

"Les gens qui se sentent exclus non seulement du monde du travail mais aussi de toute une partie des relations sociales, cela génère des pathologies aussi bien psychiques

#### Brève présentation des personnes interviewées

Abouche est mère de deux enfants. Universitaire d'une quarantaine d'années, elle accepte, après quelques mois de chômage, un travail à mi-temps alors qu'elle cherchait un temps plein. Les fourches caudines des mesures d'activation poussent à tout pour éviter leur harcèlement, dit-elle. "Moi je pense que ce sont des mesures qui vont à l'encontre de l'idée de l'État social tel que nous l'avons connu."

Alphonse a 62 ans. Il a quitté le Congo et est venu en 2009 en Belgique suite à un regroupement familial. Demandeur d'emploi sans être indemnisé, il cherche activement un emploi. "J'ai fait des demandes à gauche et à droite, j'ai écrit un peu partout, mais les réponses sont toujours négatives. Je n'ai droit ni au chômage ni au CPAS."

Bernard, 34 ans, émarge depuis peu au chômage. Il a vécu des années sans travail salarié, en faisant des petits boulots. "Je suis accepté comme le clown de la famille. Des deux côtés de ma famille, dépendre de l'État, ce n'est pas bien vu. Ce ne sont pas des libéraux, non, mais des travailleurs à l'ancienne. On m'incite plutôt à prendre n'importe quel travail ou opportunité et ne pas émarger au chômage."

Dick a 30 ans et est au chômage depuis plus d'un an. C'est un jeune homme qui fait attention à son empreinte écologique et qui se déplace à vélo. À défaut d'un CDI, il a eu des jobs avec des contrats à durée déterminée. Il trouve hypocrite les déclarations qui disent que le chômage va diminuer "alors qu'on joue énormément sur la question des intérims et compagnie. En fait, s'il y a moins de chômeurs à telle ou telle date, c'est parce que ces employés-là vont devenir des chômeurs à nouveau parce que leur contrat va se terminer dans quelques temps, jours, semaines, mois".

Francis a 58 ans. Il est au chômage depuis 6 ans. Il a travaillé pendant 20 ans dans le secteur des transports internationaux et dans une entreprise industrielle qui fabrique des diamants. Il cherche dans ces deux secteurs sans rien trouver. "Je n'arrive plus à retrouver du travail. C'est dur!"

Karim, 28 ans, est au chômage depuis la fin de ses études de marketing, management et communication. Au début, il cherchait dans son domaine, puis il a essayé dans la vente. Il maîtrise quatre langues et est initié au néerlandais. Il a postulé pour un grand nombre d'emplois, en vain. Désormais quand il reçoit un courrier de réponse suite à un entretien ou à un dépôt de CV et de candidature, il ne l'ouvre plus, c'est sa mère qui l'ouvre. "Quand les employeurs répondent c'est pour dire qu'ils sont désolés." Elle est sûre que son fils est victime de discrimination à l'embauche: "Moi, je suis certaine que c'est à cause du racisme."

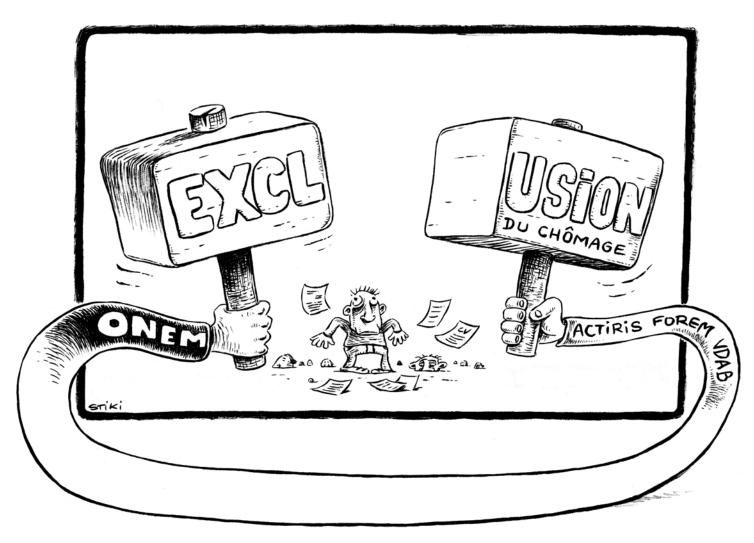
Leila est une charmante quinquagénaire. Maman de trois jeunes filles qu'elle a élevées seule. Elle qui pensait que son âge allait la préserver du plan d'activation du comportement de recherche des chômeurs, elle déchante suite aux dernières mesures qui l'élargissent aux plus de 50 ans. "Ils vont obliger le suivi des chômeurs des plus de 50 ans jusqu'à 60 ans, c'est inhumain! Je suis consternée, fatiguée."

Nadia n'a pas encore 30 ans. Universitaire, elle est restée deux ans au chômage après ses études. Ne trouvant pas de job dans son secteur de prédilection, elle suit une formation en tourisme proposée par Actiris. Suite à cette formation, elle décroche un job durant quelques mois seulement avant de se retrouver à nouveau chômeuse.

Marco, 38 ans, a eu plusieurs petits boulots avec des contrats à durée déterminée. "Ce qui est énervant, révoltant, c'est d'entendre des travailleurs qui disent:"Ces glandeurs de chômeurs, on en a marre de payer pour eux.""

Robert a 38 ans, il a travaillé pendant des années comme gardien de prison. Sa relation avec Actiris est marquée par une forte violence symbolique. Dans ce rapport dominant-dominé, il joue, tant que faire se peut, profil bas. Il est au chômage depuis octobre 2009.

Saskia, 45 ans, est une ancienne assistante sociale devenue, suite à une réorientation choisie, formatrice pour adulte.



que physiques", nous explique Abouche. "Il y a une dégradation mentale et physique, il ne faut plus le prouver quand même! Voilà, et on leur dit: "Eh bien, vous aurez encore moins de revenus pour prendre soin de vous!" Ils sont plus faibles parce que fragilisés et on va leur demander de faire l'équivalent des efforts des plus forts. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, quelque chose que je ne comprends pas."

Le témoignage de Nadia vient corroborer cela: "Je peux dire que dans la formation que j'ai faite, on était tous déprimés. Sur les quinze du début, certains ont abandonné, seuls huit ont terminé le cursus de la formation parce qu'ils n'avaient pas le choix. Ils risquaient l'exclusion par l'ONEm. Nous étions quinze à la démarrer, on a été deux à trouver un poste d'emploi et encore juste pour quelques mois!"

Abouche renchérit: "Une insertion professionnelle à court terme mal

torchée eh bien cela peut valoir beaucoup d'antidépresseurs et d'incapacité à se réinsérer, à retrouver un travail. Et puis, il y a la trouille qu'on a de ces institutions sensées nous accompagner, cela te met dans un état! Moi à un moment donné, à chaque fois que je recevais un courrier d'Actiris, j'avais la trouille, mais la trouille!"

Alphonse est assez triste et malgré la déprime, il met un point d'honneur à venir régulièrement à la table pour l'emploi de la Mission locale. "Je suis dans la soixantaine, ce n'est pas facile, dit-il, j'ai fait des demandes à gauche à droite mais les réponses sont toujours négatives." Chez Actiris, on ne lui offre aucun suivi ni orientation. "Ils ne m'ont rien proposé. De temps en temps, il faut renouveler l'inscription. C'est tout."

Karim est stressé, il a des soucis avec son gros intestin et des tas d'autres problèmes de santé. À chaque fois qu'il fait des examens, on lui donne des traitements mais comme les médecins ne trouvent pas la cause, on lui dit que c'est à cause du stress. Sa mère trouve qu'il se renferme de plus en plus. "Cela me peine vraiment de le voir déprimer sous mes yeux. Il n'a presque plus de copains. Il ne sort presque plus, il parle de moins en moins."

#### **CONCLUSIONS**

Pour les personnes au chômage que nous avons interrogées, les rendez-vous chez Actiris sont vécus comme des convocations traumatisantes. En effet, la plupart se plaignent d'être uniquement contrôlées sur ce qu'elles font ou pas pour retrouver du travail. Cela dit, ces personnes rencontrées ne sont bien sûr pas opposées par principe aux contrôles. Elles regrettent de ne pas avoir eu droit à un réel accompagnement qui tienne compte de leur parcours professionnel ou qui les aide à y voir plus clair en vue d'une réorientation éventuelle. Ces personnes

se plaignent d'avoir été d'une certaine façon maltraitées par Actiris. Il y a les menaces de sanctions, certes. Mais surtout, la pression qui devient harcèlement, les remarques limite désobligeantes. Alors, les gens font le dos rond et profil bas. La peur, la trouille devient quasi permanente devant une convocation, avant un rendezvous avec le conseiller-emploi.

Exit donc l'accompagnement!
Ce terme devient un mot vidé
de son sens. Pourtant toutes les
personnes que nous avons interrogées souhaitent un accompagnement digne de ce nom. Un suivi
respectueux de la personne dans
son parcours professionnel et ses
désirs de formation. Elles aimeraient être plus écoutées, avoir
vraiment du temps pour échanger
avec le conseiller-emploi et envisager des stratégies d'action pour
se sortir du chômage et surtout
trouver un emploi.

◆ Voir encadré 1.



# Le traitement social du chômage ou comment créer de l'exclusion!

Depuis vingt ans, c'est le modèle du traitement social qui prime, c'est-à-dire que l'on va traiter le chômage en agissant principalement sur l'individu et son comportement. Ce choix repose en partie sur la magistrature sociale qui entraîne toute une série d'effets pervers au sein du travail social et de celui de l'insertion socioprofessionnelle en particulier.

Aujourd'hui, l'accompagnement systématique est obligatoire chez Actiris. Il se décline en plusieurs grandes étapes qui se répartissent sur une série d'entretiens suite à l'inscription en tant que demandeur d'emploi. Cet accompagnement veut améliorer "l'employabilité" du chômeur. Exit donc le traitement économique du chômage dont la réponse aurait été plus de créations d'emplois par exemple! Ce refus de donner des réponses économiques au chômage privilégie la personnalisation à outrance. D'où les politiques d'activation du comportement des chômeurs.

En personnalisant le problème du chômage, on va en faire une question individuelle. Le choix de rendre les personnes responsables du chômage en les culpabilisant est une volonté politique de l'État social actif. Ce qui va être visé comme objet de l'intervention de la politique sociale, ce sont les attitudes et les comportements de la personne. On va culpabiliser la personne, la rendre à ses yeux et à ceux du reste de la société, responsable voire coupable d'être au chômage. On va individualiser et psychologiser une situation

SI L'ON DÉPLOIE LA TOILE DE FOND IDÉOLOGIQUE QUI SOUS-TEND L'ÉMERGENCE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET AUTRES FORMES D'ACTIVATION ACTUELS, ON Y DÉCOUVRE LE TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE. EN EFFET, DEPUIS LES ANNÉES 90, NOUS AVONS AFFAIRE À DEUX MODÈLES DE RÉFÉRENCE CONCURRENTS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DU CHÔMAGE: SON TRAITEMENT ÉCONOMIQUE QUI CRÉE DES EMPLOIS ET LE TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE QUI CRÉE DE L'EXCLUSION!

Aïda Allouache CSCE

économique et politique. En effet, les politiques d'activation, en se focalisant sur l'individu, occultent le fait que le chômage est notamment causé par des politiques économiques et sociales qui organisent l'exclusion et la relégation d'une partie de la population hors du marché du travail.

pective que s'inscrit l'obligation de se soumettre à une "Construction de Projet Professionnel". Le chômeur est donc "invité" à suivre un processus, un parcours qu'il devra respecter. La sanction de l'ONEm plane! S'il ne respecte pas les injonctions qui lui sont faites dans le cadre de ce parcours, il sera

L'ÉTAT SOCIAL ACTIF CULPA-BILISE LA PERSONNE, LA REND RESPONSABLE VOIRE COUPABLE D'ÊTRE AU CHÔMAGE."

#### **LE DONNANT-DONNANT**

Le droit à une allocation de chômage se transforme en un "privilège" qu'il faut mériter par de bons comportements inscrits dans un cursus à suivre. La conditionnalité des droits sociaux devient de plus en plus forte. C'est dans cette perspénalisé. On entre dans la logique du donnant-donnant. L'activation et le travail sur le comportement deviennent des devoirs. Ces devoirs conditionnent les droits.

Au cours des dernières décennies, avec la crise économique, les

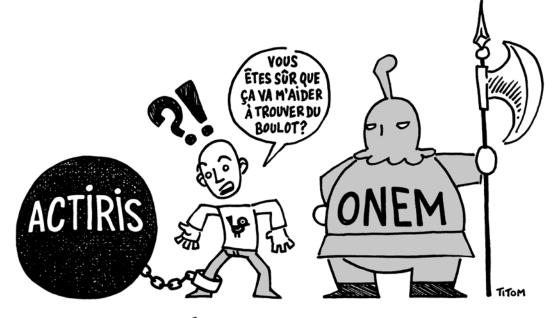
fermetures d'usines et les diverses délocalisations vers des pays tiers de toute une série d'activités. le marché de l'emploi ordinaire s'est rétréci comme peau de chagrin. Aussi a-t-on mis en place un marché de l'insertion professionnelle avec des politiques, des subsides, des dispositifs et des professionnels pour s'en occuper. On constate aujourd'hui qu'il devient pour toute une série de personnes au chômage de plus en plus difficile de passer du marché de l'insertion au marché ordinaire de l'emploi.

Le manque d'emplois transforme la phase d'insertion, qui devait être transitoire, en un parcours obligé quasi permanent. La boucle du traitement social du chômage se referme aussi sur les travailleurs sociaux. Ils se retrouvent piégés dans des rôles qui les éloignent de plus en plus de leurs missions et du code de déontologie de leur profession.

#### **LE TRI DES CHÔMEURS**

Pour faire face et répondre aux attaques idéologiques dont ils ont été l'objet, comme tous les services publics, l'ONEm, le Forem, le Vdab et Actiris se sont restructurés. Ils ont fait le tri dans leurs activités et sont entrés dans une logique de sous-traitance. Concernant l'accompagnement des chômeurs, Actiris va garder les personnes qui, de toute facon, auraient plus de facilités à retrouver du travail. Il renvoie les chômeurs de longue durée et ceux difficiles "à caser" dans le marché de l'emploi ordinaire, vers des associations partenaires du secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Et c'est ainsi que l'on va renvoyer vers les associations du non-marchand le suivi des chômeurs peu qualifiés, les enliser dans le chômage de longue durée.

Du coup, explique Majed Hamzaou (A), Vice-Président du Département Sciences Sociales et Sciences du Travail de l'ULB "c'est naturellement vers elles que les critiques en terme d'efficacité seront désormais portées. Étant donné qu'elles perçoivent des subsides pour accomplir leur mission, elles se doivent d'être efficaces, d'utiliser au mieux les moyens qui leur sont alloués". Des organismes locaux prendront en charge les chômeurs relégués par Actiris. Étant donné le contexte économique actuel, leur action visera avant tout à travailler sur leurs attitudes et comportements. On va leur faire des ateliers et autres sessions sur la manière de se présenter, de faire un CV. On va les orienter vers telle ou telle formation qui leur permettra d'entrer dans un premier temps dans le marché de l'insertion et ensuite, peut-être, dans le marché du travail ordinaire. En réponse à la logique institutionnelle, dans le traitement social du chômage, on va assister à une montée en technicité des pratiques des agents d'insertion.



#### BIEN ACCOMPAGNÉ, TOUT DEVIENT PLUS FACILE!

C'est ce que certains auteurs ont appelé la "magistrature sociale".

#### LA MAGISTRATURE SOCIALE

Elle renvoie aux moyens qui sont mis en œuvre pour suivre le chômeur dans son parcours. Il s'agit d'établir un suivi, une sorte d'analyse de la trajectoire de l'individu, qui doit rendre compte de sa disponibilité, de ses capacités à "s'activer", à respecter les prescriptions. L'analyse de cette trajectoire permet à son accompagnateur de l'orienter. En 1995, rappelle Majed Hamzaou **3**, "lorsque l'Union européenne a imposé le parcours d'insertion, il était question de concevoir une "technique de traçabilité" des individus, de leur suivi". Mais à l'époque, cette volonté d'assurer une "traçabilité" des chômeurs avait été mal percue car elle est apparue en même temps que se produisait le scandale de la "vache folle".

#### LA TRAÇABILITÉ DES CHÔMEURS

Alors le ministre wallon de l'Emploi a décidé de remplacer ce mot "traçabilité" par celui de "portefeuille". Ce terme recouvre un concept virtuel qui reprend ce que l'individu a fait dans sa vie : études, diplômes, statut familial, durée du chômage etc. On a changé le mot mais il s'agit quand même de faire de la tracabilité.

Là encore, on constate le travail sur la sémantique. Le mot perçu négativement est remplacé par un autre à connotation positive. C'est une façon de rendre acceptable une chose ou un processus qui, autrement, aurait pu être refusé de prime abord. Le portefeuille du chômeur doit se remplir et c'est dans le champ de l'insertion que cela va se faire. L'agent d'insertion va, par le biais de la formation notamment, acquérir les moyens et les techniques pour assurer un suivi plus serré des chômeurs.

#### L'EMBRIGADEMENT DU TRAVAIL SOCIAL

L'organisme régional pour l'emploi bascule dans un rôle plus coercitif. C'est la stratégie de contrôle de l'ONEm qui devient le modèle dominant et teinte tous ses partenaires-subordonnés, tels Actiris. En ce sens, elle l'emporte sur celle de l'accompagnement. Le problème est que cette logique se distille et gangrène tous les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle. Dans la mesure où Actiris soustraite l'accompagnement de certains publics aux Missions locales et autres asbl, ces dernières sont tenues de lui rendre des comptes. Le travail social et associatif se retrouve "embrigadé" dans un rapport de contrôle.

Auparavant, les asbl avaient un devoir d'interpellation. Une de

leurs missions était de relayer les réalités du terrain avec les peurs et les inquiétudes des gens, voire les amplifier pour interpeller les consciences des politiques et du public. Exit cette mission guand on fait de la sous-traitance. Et du coup, en tant que sous-traitant, vont-elles continuer à coller au terrain et au vécu des chômeurs? Cela crée des tensions du côté des travailleurs sociaux, et en particulier du côté des travailleurs de l'ISP @ qui dénoncent les atteintes à leur déontologie professionnelle. Ils se mobilisent de plus en plus contre cette logique coercitive qui veut évacuer de leur travail les valeurs de liberté et de respect de l'humain dans une démarche d'émancipation pour une insertion sociale et professionnelle dans la dignité.

- ♠ Commission zonale du 4 mars 2011 de la Zone Nord-Ouest.
- O Ibidem.

© Ensemble! n°77, http://www.asbl-csce. be/index.php option = com\_content & task = blogcategory & id = 5 & Itemid = 7



## ONEm: Contrôle "dispo " pour chômeur en allocation d'insertion

En fait, la réforme de l'allocation d'attente transformée en pseudo – insertion est plus profonde que cela, mais ici nous ne verrons que le volet "contrôle dispo". Il concerne 49.198 sansemploi en stage d'insertion (sans revenu du chômage encore). Néanmoins plus de 90.000 sansemploi sont concernés en tout car certains sont en transition du contrôle dispo "normal" à la nouvelle procédure "dispo jeune" car ils percevaient déjà l'allocation d'insertion avant la nouvelle procédure.

Les parastataux régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle ne s'étant pas mis d'accord pour mettre en œuvre le nouveau contrôle "dispo jeune", qui implique de convoquer le chercheur d'emploi à une cadence folle: tous les 6 mois, l'ONEm a bien été obligé de gérer lui-même son nouveau dispositif de chasse aux chômeurs intensive.

Rappelons tout de même une évidence (aux esprits pollués par les lieux communs): un emploi ne se crée pas par l'honneur du Saint-Esprit ou parce que le chômeur le cherche activement! Pourquoi ne pas forcer les chômeurs à prier Saint Antoine tant qu'on y est!

Pourquoi la réforme de l'allocation d'insertion est un des plus graves reculs dans les droits sociaux qu'on ait connu?

- La fin de droit à 36 mois ou 3 ans (en fonction de critères) est instaurée dans notre droit au chômage.

**DEPUIS 2012. LE GOUVERNEMENT DI RUPO VIA LA MI-**NISTRE MONICA DE CONINCK (SP.A) A CHANGÉ LA LOI POUR CRÉER UN "CONTRÔLE DE LA DISPONIBILITÉ" SPÉ-CIFIQUE AUX "JEUNES" ALLOCATAIRES D'INSERTION.

actuchomage. be/info

- Le contrôle dispo est accéléré et met la pression tous les 6 mois sur les "jeunes" en allocation d'insertion dès la première allocation percue mais surtout instaure le droit au mérite à la Sécu, condition non objective d'octroi du droit.
- Les femmes sont la cible première car majoritairement ou cohabitantes ou à temps partiel voire les deux.

- Le temps partiel ne protège pas

de l'exclusion, pourtant le discours

officiel prétend que l'activation vise à

faire trouver un emploi plus vite (sic).

#### LA NOUVELLE PROCÉDURE **EST LANCÉE**

Les jeunes inscrits comme demandeur d'emploi à Actiris/Forem/ ADG/Vdab en août 2012 ont reçu le premier courrier de l'ONEm les informant de la nouvelle procédure à suivre.

Tout travailleur, sans emploi ou à temps partiel, peut prétendre - s'il remplit les conditions - à l'allocation

LA FIN DU DROIT AU CHÔMAGE

**DE CRITÈRES) EST INSTAURÉE."** 

À 36 MOIS OU 3 ANS (EN FONCTION

partiel ignorent être restées dans le régime de l'allocation d'insertion, les conditions sont plus exigeantes pour bénéficier de l'allocation de chômage sur base du travail.

#### **CONTRÔLE "DISPO JEUNE". QUI EST CONCERNÉ?**

- Le jeune qui perçoit une allocation de chômage sur base des études ou allocation d'insertion depuis au moins 6 mois.
- Le travailleur à temps partiel qui perçoit le complément de chômage (ou allocation de garantie de revenu, AGR) au niveau de l'allocation d'insertion, depuis 6 mois au moins.
- Les chômeurs en allocation d'insertion qui travaillent via les ALE (sauf ceux qui prestent 180 heures et ont une inaptitude à 33 % reconnue par le médecin de l'ONEm).
- Les allocataires d'insertion qui étaient dans le contrôle dispo "classique" avant la réforme passeront progressivement au contrôle "dispo jeune".

## d'insertion. Mais celle-ci n'est payée

- Les 33 % d'inaptitude au travail attestés par le médecin de l'ONEm ne protègent désormais plus du contrôle et ne sont qu'un facteur parmi d'autres dans l'évaluation de l'ONEm.

- Même sanctionné et privé d'allocation, le boulier compteur du droit au chômage continue de décompter les jours menant à l'exclusion au bout de 36 mois...

qu'après un stage d'insertion qui dure 12 mois (une période sans revenu hormis les allocations familiales et dans certains cas, le revenu d'intégration sociale, RIS, du CPAS).

Souvent le chômeur ignore que son allocation n'est pas l'allocation de chômage "classique", celle sur base du travail, mais bien une allocation qu'il obtient parce qu'il entre dans les conditions d'études et de diplômes.

Ainsi beaucoup de femmes qui travaillent depuis toujours à temps

#### QUI N'EST PAS CONCERNÉ?

Si vous êtes sous dispense spécifique, vous ne devrez pas vous

(42)

soumettre au contrôle dispo pendant la période couverte par la dispense comme: dispense pour raisons sociale et familiale, formation professionnelle, formation à une profession d'indépendant, reprises d'études de plein exercice, autres formations reconnues par le directeur du bureau de chômage ONEm, dispense enseignement (en juillet et août), coopérant demandeur d'emploi, coopérant parti à l'étranger, cumuler 180 heures en ALE et 33 % d'inaptitudes reconnues par un médecin de l'ONEm, travailler en ALE sous statut Agent de Prévention et Sécurité (APS), renoncer 6 mois à votre droit aux allocations d'insertion.

Dans tous les cas de figure, l'ONEm d'abord puis votre organisme de paiement (syndicat – service chômage ou CAPAC) vous informent dès que vous êtes concernés par courrier.

Il est utile de prendre contact avec le service chômage ou le service disponibilité de votre syndicat pour comprendre quelles sont les bonnes démarches voire demander un soutien à votre syndicat pour préparer tout entretien à l'ONEm et y être accompagné à chaque contrôle dispo. Le syndicat fait bien plus que juste payer vos allocations, il vous défend aussi face à l'ONEm comme face à un employeur et pour introduire un recours, si nécessaire.

#### CHERCHER UN EMPLOI EST OBLIGATOIRE PENDANT LE STAGE D'INSERTION AUSSI

Pendant que s'écoule le stage d'insertion de 12 mois, le jeune est soumis à l'obligation de rechercher un emploi activement: il s'est donc inscrit auprès d'un service régional de l'emploi et de la formation professionnelle comme Actiris (Bruxelles), Forem (Wallonie), et l'ADG (Communauté germanophone) ou Vdab (Flandre). Même si vous ne touchez encore aucune allocation de chômage de l'ONEm, il faut postuler aux offres d'emploi obligatoires que vous donnent



les services de l'emploi régionaux (même si l'emploi ne vous convient pas ou que vous ne convenez pas au profil décrit de l'efficacité dans la recherche d'emploi). La preuve de votre soumission à la procédure écrite est une mesure purement

l'emploi même si l'emploi, lui, est indisponible pour vous.

# CONTACT AVEC VOTRE SYNDICAT POUR COMPRENDRE QUELLES SONT LES BONNES DÉMARCHES VOIRE DEMANDER UN SOUTIEN POUR PRÉPARER TOUT ENTRETIEN À L'ONEM ET Y ÊTRE ACCOMPA-

**GNÉ À CHAQUE CONTRÔLE."** 

car ce que l'ONEm comme le Forem/Actiris recherchent, c'est avant tout de la soumission à leurs procédures écrites, pas bureaucratique de votre bon vouloir à chercher un emploi.

Vous devez rester disponible à

#### PREMIÈRE ÉTAPE: LA LETTRE D'INFORMATION

C'est pendant le stage d'insertion de 12 mois que l'ONEm informe le futur bénéficiaire d'allocation d'insertion de l'obligation pour le chômeur de se soumettre à la procédure de contrôle "dispo jeune".

Travailler à temps partiel ne vous dispense pas de chercher un emploi à temps plein. L'ONEm ne vise pas que les chômeurs à temps plein, mais tous ceux qui pourraient bénéficier d'une allocation de chômage, même partielle. Travailler en intérim régulièrement ne suffit pas non plus.

La lettre d'information est





envoyée par l'ONEm au travailleur sans emploi ou à temps partiel, cette lettre contient notamment des explications sur les démarches attendues, sur les droits et obligations, sur la manière de conserver les preuves.

NB: L'ONEm veut des preuves de recherches qui permettent une vérification si nécessaire: C.V. avec copie de la lettre de motivation et du courriel envoyé ou de l'enveloppe timbrée avec l'adresse de l'employeur, carnet de contacts téléphoniques avec les dates et heures et numéros des employeurs contactés.

#### DEUXIÈME ÉTAPE: PAR COURRIER OU ENTRETIEN À L'ONEM - AU CHOIX

L'ONEm écrit à nouveau au jeune une fois qu'il perçoit des allocations de chômage dites d'insertion – et ce depuis 6 mois au moins – pour lui proposer soit de renvoyer par écrit les preuves de recherches d'emploi des 6 derniers mois, soit de demander à l'ONEm un rendez-vous pour un entretien.

Ici vous avez le choix de remplir le document joint avec les informations relatives à votre recherche d'emploi, et d'y joindre les copies de tout, ou de choisir le rendezvous à l'ONEm, accompagné de la personne de votre choix.

Il est conseillé de prendre contact avec votre syndicat pour obtenir des conseils et un suivi voire un accompagnateur syndical qui préparera avec vous l'entretien à l'ONEm si vous choisissez cette option-là.

L'avantage du face à face à l'ONEm, accompagné syndicalement ou de quelqu'un qui vous défend bien, par rapport à l'envoi des preuves de recherche d'emploi par courrier est de pouvoir argumenter et se justifier si le contrôleur de l'ONEm a des questions.

Le rôle de l'accompagnateur syndical est aussi de présenter votre

dossier en tenant compte de vos difficultés si vous en rencontrez, et ainsi faire jouer les éléments objectivement en votre faveur ainsi que le code de déontologie de l'ONEm. Le facilitateur de l'ONEm doit prendre en compte l'ensemble de votre situation ainsi que le niveau de chômage local, ou tout autre élément en votre faveur que vous ignorez plus que probablement et que vous ne penserez pas à faire valoir si vous répondez par écrit.

Il est conseillé de communiquer avec l'ONEm par recommandé (avec accusé de réception ou en déposant votre dossier contre signature d'une attestation de réception) surtout pour des dossiers aussi important que votre recherche d'emploi ou une justification de rendez-vous manqué à l'ONEm qui peut conduire à vous retrouver privé de chômage.

partiel, travailler à temps plein en CDD.

Ces éléments sont tous positifs pour un évaluateur de votre recherche d'emploi mais ne sont pas une garantie d'évaluation positive. Même le taux de chômage très élevé de votre ville ou région ne vous vaudra aucune circonstance atténuante.

L'ONEm attend que vous soyez bureaucratiquement correct: que vous conserviez des documents qui montrent que vous avez envoyé des C.V. régulièrement, tous azimuts (la législation ne vous autorise pas à ne chercher que dans votre domaine de diplôme ou selon vos aspirations voire compétences).

Par exemple, si vous travaillez à temps partiel, l'ONEm vous encou-

bien des problèmes de santé que mentaux ou psycho-sociaux).

#### NON-RÉPONSE OU NON-PRÉSENTATION : RISQUE DE SANCTION

L'ONEm est une machine administrative adoratrice du document papier et n'interagit d'abord avec vous que par courrier. Il est donc impératif de toujours répondre rapidement et dans les délais à un courrier de l'ONEm qui le demande sous peine de sanctions.

Vous avez un mois pour répondre à dater de la réception du courrier de l'ONEm. Ne traînez donc pas! Sinon, en cas de retard, l'ONEm suspendra le paiement du chômage jusqu'à réception des preuves par courrier ou examen des preuves à l'ONEm en entretien.

Si vous choisissez l'option entretien à l'ONEm, l'ONEm vous convoque d'abord par lettre simple et l'entretien devrait avoir lieu dix jours au moins plus tard. Si vous manquez le rendez-vous à l'ONEm sans justifier votre absence un courrier recommandé cette fois vous est envoyé. Si vous ne répondez toujours pas à ce courrier et n'allez pas au rendez-vous fixé, cette fois l'ONEm suspend le paiement de l'allocation d'insertion tant qu'il n'a pas reçu et examiné les preuves de recherche d'emploi.

## VOUS DEVEZ RESTER DISPONIBLE À L'EMPLOI MÊME SI L'EMPLOI, LUI, EST INDISPONIBLE POUR VOUS."

#### L'ONEM DEMANDE DES PREUVES DE RECHERCHE, PAS DE TROUVER UN JOB

Vous devez démontrer une régularité dans votre recherche d'emploi, en conserver les preuves sur papier (toujours tout photocopier; très important), avoir des preuves toutes les semaines, pas juste beaucoup de preuves pendant un mois mais rien les autres mois (parce que vous êtes passé en mode panique avant le contrôle de l'ONEm).

Bonnes pratiques: suivre une formation, se rendre régulièrement dans les services de recherche d'emploi, consulter les offres dans les journaux ou sur Internet et postuler à un certain nombre par semaine, chercher dans une zone géographique de 60 km du domicile, travailler occasionnellement en intérim, travailler à temps

ragera à compléter votre horaire et continuera à vous demander de prouver que vous cherchez un équivalent temps plein. Il sera plus compréhensif si vous avez un horaire variable que si vous avez un horaire fixe, du fait que dans votre secteur ou entreprise, le temps partiel est majoritaire ou tiendra compte de votre mobilité: si vous n'avez pas de voiture pour rejoindre un second lieu de travail. À noter que le manque de garderies d'enfants n'est pas une excuse reconnue par l'ONEm pour ne par chercher un temps plein.

Autre exemple: si le médecin de l'ONEm vous a reconnu inapte au travail à 33 % ce ne sera qu'un élément parmi d'autres que l'ONEm prendra en compte, pourvu que vous puissiez argumenter sur ce que cela implique comme limitation pour vous (les 33 % couvrent aussi

#### TROISIÈME ÉTAPE: ÉVA-LUATION CONCLUANTE OU NON CONCLUANTE

Si l'ONEm est satisfait, il communique une évaluation positive dite "concluante" au chômeur de deux manières. Par courrier si la procédure choisie est l'envoi du dossier de recherche d'emploi par courrier ou à l'issue de l'entretien en tête à tête à l'ONEm.

Si l'ONEm remet au chômeur une décision négative sur son comportement de recherche d'emploi, il est automatiquement re-convoqué un mois après la décision négative pour être interrogé par une personne différente de celle qui a pris la décision négative. Dans ce casci, le chômeur peut uniquement être accompagné d'un avocat ou d'un accompagnateur syndical.

#### LA NOUVELLE ÉVALUATION PORTE SUR LES 6 MOIS + LE MOIS QUI VIENT DE S'ÉCOULER

Si l'évaluation est positive, le cycle de contrôle redémarre à la 2º étape avec le choix entre évaluation par courrier ou entretien à l'ONEm, au bout de 6 mois.

Si l'évaluation est négative, c'est une exclusion de 6 mois du droit au chômage. Le jeune sanctionné devra attendre l'expiration de la sanction pour refaire une demande d'admission au droit via un contrôle de sa recherche d'emploi de la période sous sanction.

Pour rappel, même les périodes de sanction et de non-paiement de l'allocation d'insertion comptent pour le calcul des 36 mois ou 3 ans qui conduisent à la fin de droit au chômage.

Contre une sanction notifiée, il ne faut pas tarder à réagir car le délai n'est que de 3 mois pour intenter un recours au tribunal du travail. Le service droit social de votre syndicat est là pour vous y aider.

#### STOP À LA CHASSE AUX CHÔMEURS

Le but de cet article est de vous expliquer la procédure et comment s'y conformer, pour éviter de vous faire exclure. En aucun cas il ne s'agit de cautionner la chasse aux chômeurs.

À l'heure où nous mettons sous presse, il est confirmé que la Ministre de l'Emploi Monica de Coninck publiera un nouvel arrêté royal afin d'avancer le contrôle des jeunes à la période où ils sont en stage d'insertion. Le projet d'arrêté a été soumis aux partenaires sociaux siégeant à l'ONEm. L'objectif est de retarder le moment où le jeune touche sa première allocation d'insertion et

Mon Dieu, faites que je corresponde au profil des annonces EMPLOI du prochair VLAN

de réaliser ainsi une économie de 61,8 millions d'euros en évaluations négatives préprogrammées de l'ONEm, les septième et onzième mois de stage d'insertion sans allocation. Ce changement entrera en vigueur pour le 1 er août

La FGTB wallonne comme la CSC dénonce le contrôle dispo comme l'exclusion des allocations d'attente qui débute le 1er janvier 2015 par une première vague de 50.000 exclusions. Les "jeunes" exclus au bout de 3 ans échoueront au

associés dans un communiqué qui fustige la mesure également. La CSC demande un moratoire sur la dégressivité couplé à un audit de l'activation, car aucune évaluation des politiques menées n'existent.

Depuis le début, la chasse aux chômeurs est dénoncée pour son inefficacité et le fait qu'elle transfère la charge financière de la Sécu fédérale aux CPAS qui ont des moyens financiers inégaux et refusent régulièrement des chômeurs sanctionnés par l'ONEm pour des raisons illégales et purement budgétaires.

LA FGTB WALLONNE, COMME
LA CSC, DÉNONCE LE CONTRÔLE
DISPO COMME L'EXCLUSION DES
ALLOCATIONS D'ATTENTE QUI
DÉBUTE LE 1ER JANVIER 2015 PAR
UNE PREMIÈRE VAGUE DE 50.000
EXCLUSIONS."

et concernera les nouveaux inscrits en stage d'insertion, stage de 12 mois qui commence à courir le 1er septembre 2013.

La FGTB fédérale, qui siège au comité de gestion de l'ONEm, a communiqué son avis défavorable.

CPAS, probablement pour une moitié d'entre eux, et cela ne constitue dès lors pas une "économie", ni même une mesure de bon sens: cela ne fait que reporter sur les CPAS des communes la charge financière qui incombe au fédéral. Les Jeunes CSC et FGTB se sont

② Sources: note interne du service chômage fédéral de la FGTB.
Feuille d'info de l'ONEm sur le contrôle dispo des bénéficiaires de l'allocation d'insertion.
A lire: Brochure des allocations familiales (ONAFTS) pour les jeunes.

## IN MEMORIAM

LE BARON PAUL HALTER, PRÉSIDENT DE LA FONDA-TION AUSCHWITZ, S'EST ÉTEINT LE 30 MARS DER-NIER. UNE CÉRÉMONIE D'HOMMAGE À LA MESURE DE L'HOMME S'EST TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE BRUXELLES, LE 29 AVRIL.

**Myriam Akhaloui** FGTB

## Paul Halter, un engagement militant sans fin



#### DE L'ENGAGEMENT À LA DÉPORTATION

Né en 1920 à Genève, sa famille s'installa un an plus tard à Bruxelles. Son père, horloger de métier, était également acquis aux idées révolutionnaires de gauche. Et c'est donc tout logiquement que Paul intègre les Faucons rouges, mouvement de jeunesse socialiste. Il y fut dirigeant jusqu'à son arrestation, en juin 1943. En 1941, il entre dans l'Armée belge des Partisans où il devient très vite commandant de corps. Le 16 juin 1943, il est arrêté par la Geheime Feldpolizei à Bruxelles avec la paie mensuelle de ses Partisans, des fausses cartes d'identité et des cartes d'alimentation. Paul Halter tente alors de couvrir ses hommes en se présentant comme un trafiquant en faux papiers. Après un passage par la prison de Saint-Gilles et la caserne Dossin à Malines, il est déporté vers Auschwitz le 20 septembre 1943 par le 22<sup>e</sup> convoi belge. Il a alors 22 ans.

Arrivé à Auschwitz, il apprend brutalement que ses parents ont été gazés dès leur arrivée. Paul portera cette culpabilité pour leur avoir fourni les "vrais faux passeports" qui les ont entraînés dans cette issue fatale. Dès ce moment, il comprend qu'il devra s'« organiser » et lutter pour sa survie. Il sera transféré au sous-camp de Fürstengruben pour travailler dans les mines jusqu'en janvier 1945. Échappant aux marches de la mort et aux massacres des prisonniers restés sur place, il rejoint la Belgique en mars 1945 en passant par Cracovie, Lublin, Odessa et Marseille.

#### RETOUR DU SPECTRE ET RETOUR À LA RÉSISTANCE

Avec le retour des négationnismes et des mouvements d'extrême droite, Paul Halter, qui avait initié l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques Auschwitz-Birkenau - Camps et prisons de Silésie, travaille avec parfois beaucoup de difficultés (obstacles communautaires, politiques et linguistiques) à la constitution d'une association, la Fondation Auschwitz. II fallait pouvoir conscientiser les jeunes générations aux dérives qui peuvent conduire un État démocratique à la barbarie la plus extrême en permettant à un dictateur d'instrumentaliser les masses populaires et d'aboutir à l'extermination de pans entiers de la population.

#### ORIGINE ET OBJECTIFS DE LA FONDATION AUSCHWITZ

"La Fondation Auschwitz, reconnue Service général d'éducation per-

manente, a été créée en 1980 par l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie, afin de préserver et transmettre aux nouvelles générations l'histoire et la mémoire des crimes et génocides nazis. Pour mieux accomplir cette mission, elle s'est instituée en Centre d'études et de documentation destiné à élaborer et à promouvoir des recherches scientifiques à caractère interdisciplinaire visant à l'élucidation des processus socio-historiques fort complexes qui ont conduit au fascisme, au national-socialisme, au troisième Reich, à l'univers concentrationnaire nazi et aux génocides des peuples juifs et tziganes. Parallèlement à ses programmes de recherches, la Fondation Auschwitz entreprend également de nombreuses initiatives pédagogiques à destination des milieux éducatifs, notamment pour former et sensibiliser les enseignants et les éducateurs sur la problématique de l'histoire et de la mémoire des crimes et génocides nazis. Par ses multiples activités, elle vise plus généralement à intégrer la mémoire des crimes et génocides nazis dans la conscience historique contemporaine et à prévenir ainsi la résurgence des idéologies ou des régimes qui foulent au pied la dignité et les libertés humaines." (A

#### LA CONTINUITÉ DANS LA RÉSISTANCE

De par sa ferveur militante, il replaçait toujours la survenance des événements passés et actuels dans leur contexte politique. Infatigable malgré sa maladie, il continuait inlassablement son travail de sensibilisation en participant aux activités de la Fondation Auschwitz (voyages d'étude, trains des mille 3...) mais aussi aux actions menées dans les écoles, les associations ou au sein de la FGTB de Bruxelles (fête du 1er mai, sensibilisations des militants syndicaux...).

#### L'HOMME DERRIÈRE LE RÉSISTANT

Discret, humble et pudique. Ces termes synthétisent l'homme : malgré l'horreur des événements vécus et fort d'un charisme évident, il reste empreint d'une très grande pudeur et d'une discrétion sans faille ni fausse modestie.

Dépourvu de toute exubérance, il attachait beaucoup d'importance à ne pas incommoder les personnes qui ont, de près ou de loin, partagé quelque moment avec lui.

De son parcours, il garde de nombreuses blessures jamais cicatrisées et de nombreuses questions qui restent sans réponse. Néanmoins, il nous invite à rester vigilants, à ne pas sombrer dans le fatalisme ou les lamentations stériles et à agir pour préserver notre futur.

Aussi, le seul réel hommage que nous puissions lui rendre, c'est de poursuivre son combat. ■

② Extrait du livre Paul Halter, Numéro 151.610, d'un camp à l'autre, Collection la Noria, Éditions Labor, 2004

3 http://www.traindes1000.be/fr/

## À la merci de l'État turc...

Bis repetitat. Alors qu'il passait quelques jours de vacances en Andalousie, Bahar Kimyongür est arrêté par la police espagnole. En plein après-midi du 17 juin, une dizaine de policiers en civil l'appréhendent dans la cathédrale de Cordoue - en compagnie de son épouse Deniz et de leurs deux bambins. Selon les autorités judiciaires de Cordoba, Bahar fait l'objet d'un mandat d'amener international lancé par la Turquie trois semaines plus tôt... Emprisonné, puis transféré à Madrid, l'Audiencia nacional remet cependant notre compatriote en liberté - contre le versement d'une caution de 10.000 euros - et l'autorise à retourner en Belgique à condition de rester à la disposition des juges espagnols lesquels ont 45 jours pour statuer sur son sort.

Un scandale? Absolu: les incriminations avancées par l'État turc pour justifier cette extradition avaient toutes – sept années auparavant – été déclarées nulles et non avenues. En réalité, le présent acte de police international (délivré le 27 mai 2013 par Ankara) est une vulgaire copie. Un copier-coller du mandat d'amener qui, en avril 2006, avait (déjà) provoqué l'arrestation de Kimyongür – cette fois-là, aux Pays-Bas. Or au terme de 66 jours d'emprisonnement, la justice hollandaise avait finalement

DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME, MÊME LES PLUS ÉLÉMENTAIRES, N'EST PAS SANS RISQUE. EXEMPLE MANIFESTE: LES MENACES RÉCURRENTES DONT LE CITOYEN BELGE, BAHAR KIMYONGÜR, EST LA VICTIME. CAR, DEPUIS 15 ANS, LA TURQUIE NE CESSE DE LE TRAQUER.

**Jean Flinker** Membre du Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association, www.leclea.be

jugé sans objet, infamantes et anticonstitutionnelles les allégations avancées par la Cour de Sûreté turque contre B. Kimyongür. En conséquence, les juges de La Haye avaient prononcé sa relaxe complète.

#### À CHARGE

Quelles sont donc les très "graves" accusations réactivées aujourd'hui contre le ressortissant belge Kimyongür? "Être le dirigeant d'une organisation terroriste, le DHKP-C"; "avoir menacé et attaqué le ministre des Affaires étrangères" Ismail Cem, lors de son audition devant le Parlement européen; "avoir participé à une grève de la faim, en solidarité avec un prisonnier du DHKC"...

Les autorités turques accusent Bahar Kimyongür d'"être un dirigeant du DHKP-C", un mouvement décré-



LE PIRE EST À CRAINDRE POUR BAHAR KIMYONGÜR. L'ESPAGNE RISQUE DE L'EXTRADER PROCHAINEMENT VERS LA TURQUIE.

té "terroriste" par les États-Unis et l'Union européenne? En Belgique, deux tribunaux ont affirmé – par deux fois – le contraire (à savoir la Cour d'Appel d'Anvers [le 7 février 2008], puis la Cour d'Appel de Bruxelles [dans un Arrêt définitif rendu le 23 décembre 2009]).

Deuxième élément "à charge"? "Avoir menacé et attaqué le ministre des Affaires étrangères turc, Ismail Cem"... Or un document filmé, tourné le 28 novembre 2000 dans le grand auditoire du Parlement européen, prouve le caractère parfaitement mensonger de ces assertions. Certes Bahar Kimyongür y interrompt quelques instants le ministre turc – en train de nier tout génocide envers le peuple arménien. Certes Kimyongür lance en direction des parlementaires plusieurs dizaines de tracts

#### **Un geste utile**

Pour contribuer au paiement des frais d'avocats et des déplacements à Madrid auxquels Bahar Kimyongür sera astreint, nous vous invitons à verser une aide financière (aussi modeste soitelle) sur le numéro de compte du CLEA BE47 3630 0542 6380 avec, comme message, "Solidarité Bahar!"

tout en criant sa solidarité avec les centaines de prisonniers politiques qui, en Turquie, mènent depuis des semaines une grève de la faim pour dénoncer leurs conditions atroces d'enfermement. Certes. Mais ces gestes révoltés ne constituaient en aucune manière ni des menaces, ni des attaques contre la personne du ministre des Affaires étrangères.

Il y a sept années, le CLEA avait déjà contribué à démonétiser totalement ces affabulations, dans un document titré "Bahar Kimyongür: le dossier à charge" **①**.

#### **EXTRAITS**

À la télé, la CNN-Türk vient de l'annoncer: le ministre des Affaires étrangères Ismail Cem sera l'hôte, le jour même, du Parlement européen à Bruxelles. Une prestation destinée à faire état des progrès d'Ankara en matière de droits de l'Homme...

On est mardi, le 28 novembre 2000. Neuf heures du matin. Deniz Demirkapi et Bahar Kimyongür en sont à leur vingttroisième jour de grève de la faim. Une protestation solennelle, menée au siège du Bureau d'Information du *DHKC* rue Belliard. Parce qu'il n'y a pas d'autres moyens d'attirer l'attention du public. Alors que, depuis deux mois en Turquie, un millier de détenus ont engagé un jeûne de masse contre le projet de transfert des condamnés politiques vers des prisons de haute sécurité.

Est-ce un trop parfait hasard? Une camarade d'origine autrichienne, Sandra Bakutz, doit justement rencontrer Morgantini, l'eurodéputée communiste italienne, afin de lui remettre un dossier sur les prisons de type F. Une coïncidence qui, dans ce temps d'infortune, devient d'elle-même une circonstance opportune – la possibilité de pénétrer, avec Bakutz, dans les bâtiments des institutions européennes pour y interpeller publiquement le ministre. Coup de téléphone à l'intéressée qui accepte: l'action –

dont dépend, peut-être, le sort et la vie de centaines de prisonniers – aura un caractère évidemment pacifique.

Trois quarts d'heure plus tard. À l'entrée du Parlement, Deniz et Bahar se font annoncer au guichet d'accueil comme deux des accompagnateurs de la délégation attendue par Luisa Morgantini. Puis une fois arrivés à l'étage, ils se séparent de Sandra pour gagner l'auditoire où Ismail Cem vient d'entamer son allocution. Avant cela, dernières vérifications. Dans les toilettes. Où les deux jeunes gens se revêtent chacun d'une chasuble griffée de mots d'ordre, bourrent leurs poches du plus grand nombre possible de tracts, s'assurent qu'ils ont bien les affiches et répètent, une dernière fois, les quelques phrases-choc qu'ils ont dû si vite préparer... Moins de trois minutes après, ils se retrouvent devant l'auditoire. "Premier obstacle, près de l'entrée: il y avait là des journalistes turcs que nous connaissions et qui n'auraient pas hésité à nous dénoncer aux agents de la sécurité. Il allait donc falloir baisser la tête et ouvrir les portes sans paniquer. Deuxième obstacle: un homme de la sécurité qui nous barre le chemin. Pourtant à notre grand étonnement, il nous accompagne dans la salle pour nous indiquer de bonnes places. On n'en demandait pas tant." Mais, à la vue des parlementaires décidément nombreux, Deniz se met à hésiter, et son corps fait pareil: "J'ai les jambes qui tremblent." Hésiter, trembler, fléchir. "C'est juste un moment à passer, on va y aller...": son compagnon n'a pas fini de l'encourager que Deniz s'est reprise et est déjà en train de marcher vers le ministre, en scandant des slogans offusqués. Ismail Cem? Il en est encore à réciter des réponses apprêtées et à tenter de dévaloriser les questions impertinentes de plusieurs députés: "Mais pas du tout: les soldats turcs n'occupent pas l'île de Chypre. D'ailleurs, comment une force armée pourrait-elle

occuper son propre pays? Les événements de 1915 concernant les Arméniens? Ils n'ont été désirés par personne, croyez-le bien. Et puis, je vous l'affirme: il n'y a aucune discrimination, vis-à-vis d'une quelconque minorité, dans mon pays. Aucune..."

Lancer les tracts vers l'assistance, retirer sa veste pour permettre au public de lire les inscriptions sur la chasuble, dérouler les affiches montrant des détenus carbonisés, appeler le gouvernement turc à renoncer à son projet carcéral, saluer le combat incroyable des détenus politiques...: "Après quelques minutes, la police du Parlement a tenté de nous neutraliser, ce qu'elle a fait sans trop de difficultés puisque nous étions fort affaiblis par notre jeûne de trois semaines. J'ai eu à peine le temps de voir Deniz violemment projetée par un garde contre le mur puis être empoignée par le malabar. Finalement, on nous a sortis de l'hémicycle et forcés à quitter le bâtiment. Dans la précipitation, nous avons même failli oublier nos cartes d'identité consignées à la réception. Mais l'action avait bel et bien réussi. Nous étions aux anges."

"Aux anges"? Dans les heures, les jours et les semaines qui suivront le 28, Kimyongür et Demirkapi vont faire l'objet d'une véritable campagne de haine médiatique. À travers les journaux écrits et télévisés de langue turque, ils seront nommément accusés d'être "des traîtres à la patrie", "des cerveaux du terrorisme", "des ennemis de la nation". Seul aspect iconoclaste de ce lynchage? La confusion constamment entretenue par des journalistes confondant les genres, parce que Bahar est un nom féminin (signifiant "le printemps") alors que Deniz est plutôt un prénom masculin (qui veut dire "la mer") – les parents de Deniz ayant ainsi appelé leur fille en hommage au révolutionnaire Deniz Gezmis, pendu par les militaires le 6 mai 1972.

Inutile précision...: depuis le 28 novembre 2000, Bahar Kimyongür et Deniz Demirkapi ne peuvent plus mettre les pieds en Turquie où ils sont passibles de quinze années d'emprisonnement (ce qu'attestent les avis de recherche, avec la photo d'identité de Deniz, plusieurs fois affichés au commissariat d'Eskisehir en Anatolie de l'ouest, ville d'où son père est originaire).

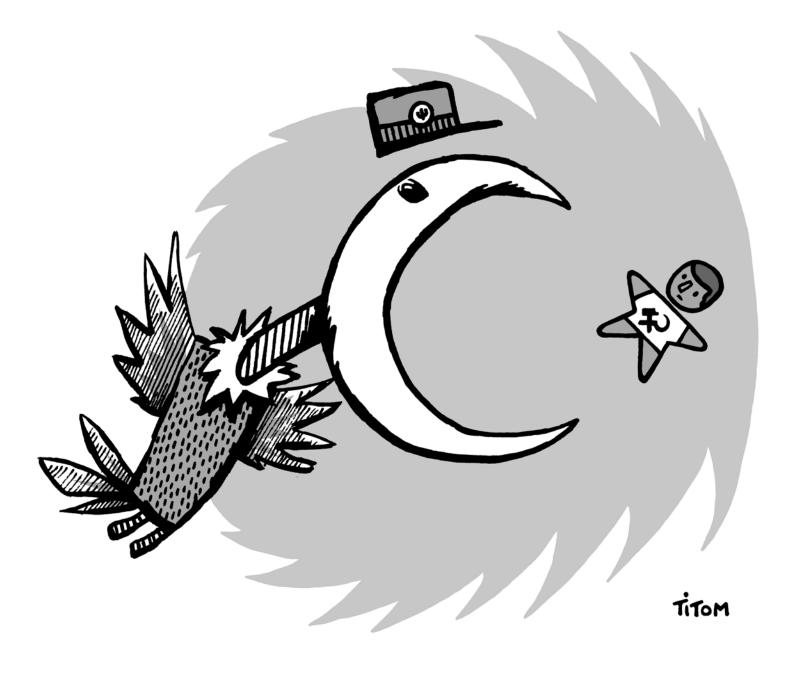
Inutile...: vingt jours à peine après l'esclandre, destiné à prévenir l'opinion et à saisir les autorités européennes, le gouvernement d'Ankara fait donner la garde. Le 19 décembre 2000, vingt prisons turques sont prises d'assaut...

#### **PAYS-BAS**

Les incidents bruxellois ainsi remis dans leur contexte, le 4 juillet 2006 à La Haye, la Chambre d'Extradition avait elle-même déconstruit "les incriminations indéniables" avancées par Ankara pour justifier l'extradition de B. Kimyongür.

À propos de l'accusation centrale avancée par le mandat international, le juge Van Rossum précisera qu'il s'agissait – au Parlement européen - d'une "démonstration" (au sens de "protestation non délictueuse"), en aucun cas une menace ou une agression à l'égard du ministre turc. Dans leurs attendus, les juges rappelleront d'ailleurs qu'" interpeller un ministre sur les conditions de détention dans les prisons n'est pas un acte coupable". Ni, ultime accusation portée, "marquer sa solidarité, avec un prisonnier en grève de la faim" – en l'occurrence Ilhan Yelkuvan, lequel avait entamé un jeûne de la mort pour protester contre son maintien en isolement dans la prison de Hambourg. Grâce à la solidarité de milliers de personnes à travers toute l'Europe, Yelkuvan avait finalement obtenu satisfaction après dix semaines de privation. Qu'y aurait-il eu à redire à propos de cette solidarité, du point de vue pénal? Absolument rien.

Rien: mais malgré l'Arrêt rendu par la justice des Pays-Bas et les juge-



ments prononcés en Belgique, les autorités turques restent décidées à s'affranchir de toutes les jurisprudences, quelles qu'elles soient. Quitte à contrevenir aux prescrits constitutionnels reconnus à chaque citoyen dans tout État de droit.

#### **POUR QUOI**

Arrêté aux Pays-Bas, puis en Espagne afin d'être livré à la Cour de Sûreté turque? Nous savons tous pourquoi les faits se sont ainsi déroulés. Nous le savons pertinemment.

Pour un crime? Bahar n'a commis aucun crime. Pour un délit? Bahar n'a commis aucun délit. Pour une infraction pénale? Bahar n'a commis aucune infraction.

Sauf à considérer la vérité comme une infraction. Sauf à considérer que prononcer une vérité trop "vraie" est un délit. Sauf à considérer qu'énoncer une vérité dans sa radicalité est un crime.

C'est ce que considèrent, sans nul doute, les autorités d'Ankara.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les conditions de détention de terreur qu'ils avaient imposé par le sang dès les années 80, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer l'impunité dont les généraux turcs ont toujours bénéfiresponsables du massacre, sur la Place Taksim, de 36 militants de gauche le 1er mai 1977, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les assassinats de syndicalistes soucieux de défendre le peuple ouvrier, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les atteintes au droit de la presse et l'incarcération de centaines de journalistes décidément trop honnêtes, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

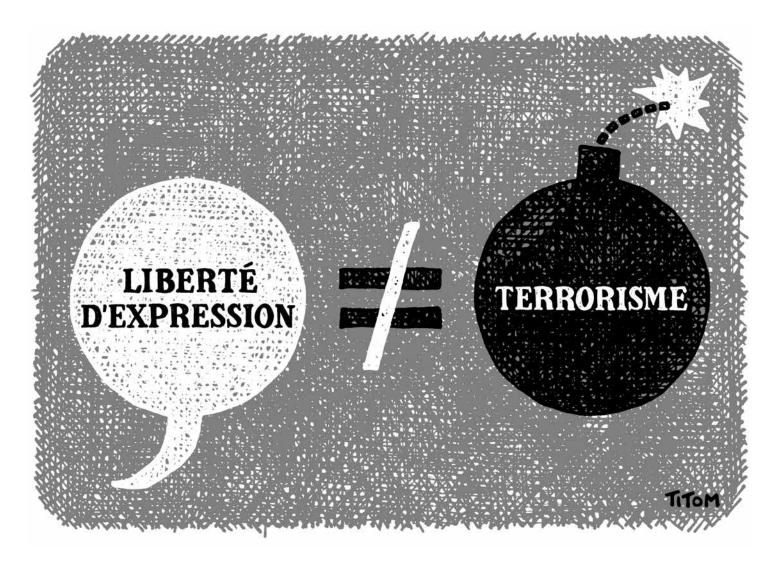
Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer l'intrication de la

#### BAHAR N'A COMMIS AUCUNE INFRACTION. SAUF À CONSIDÉRER LA VÉRITÉ COMME UNE INFRAC-TION."

effroyables dans les prisons turques, Kimyongür doit être – pour Ankara – définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les hauts responsables de l'armée et le régime cié malgré leurs crimes de masse, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les protections entourant les groupes d'extrême droite



mafia et des plus hauts organes d'État, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les opérations-commando dévolues à des nervis fascistes en vue d'exécuter extraterritorialement des militants révolutionnaires exilés à l'étranger, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer la sale guerre menée contre le peuple kurde, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer la collusion entre les gouvernements turcs et les États-Unis, leur collaboration parfaite dans les nouvelles aventures impérialistes, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Sans parler du courage dont
Bahar aura fait preuve quand – à
contre-courant des grands médias
–, il persévérait à éclairer l'opinion
progressiste sur la réalité du conflit
en Syrie, un conflit largement instrumentalisé par le gouvernement
Erdoğan lequel apporte un appui
politique, logistique et militaire aux
forces combattantes islamistes les
plus hystériques. ■

♠ Voir, sur le site du CLEA, http://www. leclea.be/pages/dossier-a-charge.html

**(50)** 

#### Motion de la CNAPD

MOTION DE SOUTIEN CONTRE
LES NOUVELLES TENTATIVES
D'EXTRADITION DE M. BAHAR KIMYONGÜR VERS LA RÉPUBLIQUE
TURQUE, CONTRE LE DURCISSEMENT DE LA RÉPRESSION EN
TURQUIE ET CONTRE LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION
POLICIÈRE ENTRE LA BELGIQUE
ET L'ÉTAT TURC

Carlos Crespo et Nicolas Vandehemel, co-présidents de la CNAPD

- 1. Vu que, ce 17 juin, lors d'une visite de la Cathédrale de Cordoue, M. Bahar Kimyongür (belge d'origine turque) a été arrêté devant sa femme et ses enfants par des policiers en civil espagnols, sur base d'un mandat d'arrêt international délivré par la Turquie le 28 mai 2013;
- 2. Vu qu'il s'agit d'un nouveau rebondissement des tentatives de criminalisation de l'usage fait par M. Kimyongür de sa liberté d'expression et d'association (dont sa collaboration au Bureau d'information qu'avait ouvert, à Bruxelles, un mouvement de gauche turc, le DHKP-C, considéré comme terroriste par Ankara), et de le livrer dans les mains du régime policier turc;

En effet, pas moins d'un procès, trois procédures d'appel et trois jugements en cassation ont été nécessaires, entre 2003 et 2010 pour clôturer l'acharnement du Ministère public belge à criminaliser l'action de M. Kimyongür, sous la pression de l'État turc.

Une tentative d'extradition extra-judiciaire a également eu lieu en 2006, via les Pays-Bas.

In fine, après 7 années de procédures judiciaires, tant les tribunaux belges que néerlandais ont définitivement refusé de donner suite aux demandes de condamnation pour terrorisme ou d'extradition vers la Turquie;

3. Vu que la justice a libéré M. Kimyongür moyennant une caution de 10 000 euros le 19 juin dernier. Toutefois, s'il peut rentrer en Belgique, la procédure judiciaire va se poursuivre en Espagne. La famille de M. Kimyongür et le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association

ont lancé un appel à soutien financier afin de pouvoir faire face aux différents frais d'avocats et judiciaires auxquels M. Kimyongür doit faire face;

4. Vu qu'au-delà du cas particulier de M. Kimyongür, cette action judiciaire intervient au moment même où, depuis le 31 mai, l'État turc bafoue la liberté d'opinion et fait un usage disproportionné de la force notamment vis-à-vis des manifestants de la place Taksim, mais également à travers toute la Turquie, en faisant cinq morts, des milliers de blessés (7 832 dont 63 graves selon l'ordre des médecins) et en arrêtant des milliers de personnes.

Comme le note le Prix Nobel de littérature Orhan Pamuk () (lui-même mis en examen en 2005 pour "insulte délibérée à l'identité turque" pour avoir reconnu publiquement le génocide arménien) dans Le Monde du 6 juin dernier: "La situation des droits de l'homme en Turquie n'a jamais été aussi déplorable depuis dix ans.":

5. Vu que, parallèlement, les autorités belges et turques intensifient depuis plusieurs mois leurs contacts en matière de coopération judiciaire et de "lutte contre le terrorisme".

Nous savons que la Belgique a eu des contacts avec l'État turc préalablement à l'arrestation de Monsieur Kimyongür. En effet, un communiqué de presse des Affaires étrangères indiquait ainsi, le 22 janvier 2013 la tenue d'une réunion ministérielle Belgique-Turquie trilatérale Affaires étrangères, Justice, Intérieur ③.

Par ailleurs, le 22 mai 2013, le site de la ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet ②, a annoncé que celle-ci a rencontré les ministres, autorités et les services de sécurité turcs, concernant la situation des ressortissants belges et européens combattant en Syrie ainsi que les dossiers de sécurité liés au terrorisme.

6. Vu les propos de Pierre Tartakowksy, Président de la Ligue des Droits de l'Homme française en février 2013 ① qui relevait, à propos d'un projet de collaboration judiciaire franco-turc, les multiples condamnations de la Turquie au regard du non-respect des Droits de l'Homme.

#### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COORDINATION NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE

- 1. Dénonce l'arrestation à Cordoue de M. Bahar Kimyongür sur base d'un mandat d'arrêt international émis par la République turque, et invite la justice espagnole à, comme l'ont déjà fait les autorités judiciaires belges et néerlandaises, refuser d'assimiler à une activité terroriste le délit d'opinion ou d'appartenance à une organisation, et en conséquence à acquitter M. Bahar Kimyongür;
- 2. Soutient, sans se prononcer sur les opinions et les engagements de M. Kimyongür, l'exercice de son droit de libre opinion et d'association;
- 3. Demande à la Belgique (et notamment aux ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères) de rendre pleinement publics leurs accords de coopération policière avec la Turquie, de rompre toute relation de coopération avec la Turquie en matière de lutte contre le terrorisme qui irait au-delà du droit international pénal, d'entreprendre les démarches pour que la Turquie ne puisse plus utiliser Interpol pour questions liées au "terrorisme" et de faire pression par toutes voies utiles sur la Turquie pour le respect des droits démocratiques (dont l'opposition au processus d'adhésion à l'UE).
- 4. Invite les organisations membres à joindre leur signature à cette motion et à participer financièrement au fonds de solidarité pour la défense juridique de M. Kimyongür organisé par le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association (www.leclea.be).
- ① http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/06/06/place-taksim-memoire-d-une-ville\_3424961\_3232.html
- ① http://diplomatie.belgium.be/fr/Newsroom/actualites/communiques\_de\_presse/affaires\_etrangeres/2013/01/ni\_220113\_ontmoeting\_belgie\_turkije.jsp
- © http://www.milquet.belgium.be/fr/poursuite-et-finalisation-de-la-mission-en-turquie-de-la-ministre-del%E2%80%99int%C3%A9rieur-jo%C3%ABIle-milquet
- D http://www.ldh-france.org/section/loudeac/ files/2013/02/2013-02-25-Courrier-de-P.-Tartakowsky-%C3%A0-la-commission-des-affaires-%C3%A9trang%C3%A8res.pdf

## Résistanbui

#### TAYYIP ISTIFA! ®

"Quels sont ces temps où Parler des arbres est presque un crime

Puisque c'est faire silence de tant de forfaits."

Depuis le mois de juin, les Stambouliotes semblent prendre un malin plaisir à faire mentir Bertolt Brecht. Car l'étincelle, une mobilisation écologiste contre la transformation d'un parc en centre commercial, a muté, grandi, jusqu'à créer un feu ardent, une révolte populaire protéiforme contre l'AKP, au pouvoir dans le pays d'Atatürk depuis une décennie.

Le parti néo-conservateur (alliant, de façon particulière, capitalisme et islamisme) "de la justice et du développement" doit, depuis plusieurs semaines, faire face à un mouvement formulant de multiples revendications mais réuni autour d'une volonté commune: la démission du Premier ministre, Recep Tayyip Erdoğan.

#### **EMBRASEMENT**

Désormais, en dépit d'une répression sauvage (se soldant à ce jour par cinq morts, des milliers de blessés et d'arrestations), diverses franges de la population ont brisé le mur de la peur; laissant transpirer un besoin de liberté et de démocratie, jusqu'ici inassouvi.

Les millions de personnes qui, aujourd'hui, se soulèvent, défient l'autorité, défilent et occupent places et parcs à Istanbul, Izmir, Ankara ou Antalya semblent les premières surprises par leur audace. Pour autant, emportés par leur élan, ces citoyens déterminés n'ont nullement l'intention d'arrêter le combat.

ALORS QUE L'OCCIDENT L'AVAIT ÉRIGÉE EN MODÈLE POUR LE "MONDE MUSULMAN", LA TURQUIE EST ACTUELLEMENT EN PROIE À UNE VAGUE DE PROTESTATIONS AVANT-GARDISTES, SANS PRÉCÉDENT. EN EFFET, L'OPPOSITION À LA DESTRUCTION DU PARC GEZI, LOGÉ AU CŒUR D'ISTANBUL, S'EST RAPIDEMENT MÉTAMORPHOSÉE EN UN MOUVEMENT DE MASSE CONTRE LE GOUVERNEMENT.

DÉCRYPTAGE D'UNE LAME DE FOND QUI SE PROPAGE À TRAVERS L'ANATOLIE.

**Daniel Flinker** CSCE

Comme l'affirment les pancartes portées fièrement par les manifestants: "Boyun Eğme", "Nous ne courberons plus l'échine... Nous sommes dans la rue: nous avons découvert la solidarité et ce que c'est qu'être humain!". 3

Des vieilles dames, des supporters de football, de jeunes couples, des étudiants, des individus en costume-cravate se succèdent à Taksim, restent debout, droits, immobiles, "duran adam" en turc. Chacun apporte ses propres

LA POPULATION TURQUE A BRI-SÉ LE MUR DE LA PEUR; LAISSANT TRANSPIRER UN BESOIN DE LIBER-TÉ ET DE DÉMOCRATIE, JUSQU'ICI INASSOUVI."

#### **DURAN DURAN**

Dominant l'une des sept collines d'Istanbul, ceinturée par les eaux bleu foncé de la Corne d'Or et du Bosphore, la Place Taksim, épicentre de la lutte, borde le parc Gezi. Depuis que la police a évacué, à grands renforts de gaz, d'autopompes et de coups de matraques, les occupants de l'espace vert, une foule hétéroclite se positionne sur la place centrale de l'ancienne Byzance.

slogans et formes d'expression originales.

Certains dénoncent la loi visant "au nom de la santé publique" à interdire la consommation d'alcool entre 22 et 6 heures du matin. D'autres sont là afin de soutenir les hôtesses de l'air de la *Turkish Airlines* qui ne peuvent plus mettre de rouge à lèvres et sont contraintes de porter un nouveau modèle de vêtement confectionné pour

"mieux" couvrir bras et jambes. Nombreux sont ceux qui refusent que le nouveau pont d'Istanbul soit baptisé "Yavuz Sultan Selim", du nom du chef ottoman Selim "le terrible", qui, au XVIe siècle, a appelé au meurtre des Alévis , engendrant un massacre de plus de 40 000 personnes.

Ce mode de contestation n'a pourtant pas l'air d'effrayer Tayyip "Erdo-gaz" qui joue la provocation face à ses partisans, rassemblés à l'autre bout du pays: "Ces manifestants, qu'ils restent immobiles car c'est tout ce qu'ils savent faire; qu'ils restent à l'arrêt, sinon, c'est nous qui les arrêterons!"

#### DES CASSEURS ET DES TERRORISTES

"Drôle" de modèle de démocratie que le régime turc où le Premier ministre taxe tous ses opposants (les partis politiques, les syndicats et les manifestants) de "casseurs" et de "terroristes", ordonne l'arrestation des avocats qui dénoncent les brutalités policières, et menace









d'années de prison les médecins qui portent secours aux victimes de la répression. Pour le nouveau sultan, la démocratie doit se résumer aux élections. La démocratie "à la turque" se réduit à la dictature de la majorité sur la minorité.

Aux abords de Taksim, les mots d'ordre tagués sur les murs ont été recouverts à la hâte de peinture noire ou grise par les autorités. "Peine perdue": partout dans la ville fleurissent de nouveaux graffitis "AKP dégage" ou "Résiste". Et sur la place, la foule, comme tous les jours, se rassemble et entonne à tue-tête: "Nous sommes tous des casseurs, nous sommes tous des "çapulcu"!"

L'un des indignés porte un pingouin en plastique sous le bras. Il se moque ainsi de la censure à laquelle la presse a été soumise: dans les premières heures du mouvement, la télévision publique a été sommée de diffuser un documentaire animalier, le pouvoir ayant interdit aux médias de traiter de la révolte.

À côté de lui, un syndicaliste, un casque de chantier rivé sur le crâne, tient un écriteau où il explique pourquoi il fait grève depuis 17 mois...

Sur une ligne, au garde-à-vous, des hommes font un salut militaire: ils se désignent comme "soldats d'Atatürk", comme les garants de la laïcité, mise à mal par l'AKP. À quelques pas d'eux, une jeune femme enveloppée dans le drapeau national brandit une pancarte: "Respect existence or expect resistance". Devant elle sont posées cinq paires de

chaussures, pour rappeler que les victimes de la violence d'État ne seront jamais oubliées, resteront toujours aux côtés des révoltés.

Dans un snack, non loin de l'esplanade sur laquelle la basilique Sainte-Sophie dévisage la Mosquée bleue, trois jeunes filles voilées discutent avec passion des événements. L'une d'elles tente de transmettre son enthousiasme, de convaincre ses amies, plutôt sceptiques: "Moi, j'ai participé à toutes les actions au parc Gezi. Je me sens musulmane mais je me sens aussi révolutionnaire, anticapitaliste..."

#### CONSTANTINOPLE, RIVE ASIATIQUE

Le 2 juillet 1993, trente-sept personnes, dont trente-trois intellectuels alévis, ont été brûlées vives à Sivas, une ville du centre de la Turquie. Sous l'œil bienveillant de la police, une foule déchaînée, excitée par les *Loups gris* -l'extrême droite turque- avait bouté le feu à l'immeuble où se tenait la rencontre.

En préambule aux commémorations des vingt ans du massacre, des associations alévies et des groupes d'extrême gauche ont organisé un rassemblement à Kadikoy, un quartier situé sur la rive asiatique d'Istanbul.

Sous une chaleur accablante, pas moins de 10 000 personnes se pressent donc le long des grillages dressés par la police pour encercler l'action. Les apostrophes anti-AKP fusent, sans concession. "Vous pouvez nous brûler, nous tuer, nous serons toujours là!",

assurent les manifestants. Avec conviction, ils s'exclament: "Ceux qui nous ont brûlés hier sont ceux qui dirigent l'AKP aujourd'hui."

Depuis la tribune, un responsable alévis dénonce: "Le premier responsable de la situation dramatique que subissent nos frères syriens, c'est Erdoğan. Il n'a cessé de mettre de l'huile sur le feu. C'est lui le terroriste. Il faut s'opposer à sa guerre!". Il conclut son discours sous les acclamations du public: "Nous sommes en faveur d'une vraie laïcité et non pour l'islamisation larvée de la société promue par l'AKP"...

#### **RAZ DE MARÉE**

C'est devenu récurrent depuis quelques semaines à Istanbul: chaque soir, dans de nombreux quartiers, les gens sortent de chez eux, se rassemblent sur les places et débattent dans le cadre de forums citoyens; la parole libérée, après tant d'années de silence. Parfois, il est décidé de partir manifester en cortèges.

C'est une nouvelle fois le cas ce samedi 22 juin. Le rendez-vous est fixé à 19 heures à Taksim. L'information se diffuse à travers la ville comme une traînée de poudre: "Venez avec des œillets, pour rendre hommage aux martyrs tombés au cours de la lutte."

À l'heure dite, un brouhaha ininterrompu, un grondement sourd de voix et de pas, commence à s'élever aux alentours du point de rassemblement. Par les rues qui montent vers la place déferlent, en flots continus, des vagues d'hommes et de femmes. En rangs serrés, le poing levé, bannières au vent, des dizaines de milliers de personnes affluent et s'agglutinent.

La somme des individualités forme alors une masse indistincte et mouvante, souple et puissante, ondulant dès que de nouveaux groupes débouchent des voies adjacentes ou lorsque les gens sautent en l'air et lèvent les bras.

La marée humaine chante, hurle des slogans "à contre-courant", scande avec force: "Her yer Taksim! Her yer direnis!" ("Taksim est partout, la révolte est partout!"). La clameur fait trembler le sol et les cœurs. Secoué, chacun ressent les cris des autres, qui résonnent jusqu'à faire vibrer au plus profond des entrailles.

Chaque mètre carré de l'immense espace est maintenant occupé. Les corps s'additionnent, compressés au point de n'en plus faire qu'un. La manifestation: un être, vivant; superbe et effrayant.

#### JE SAIS, À PRÉSENT, CE QUE C'EST QU'ÊTRE UN HUMAIN!

À 20 heures, la police qui toise la foule depuis les hauteurs du parc Gezi donne l'ordre de faire place plus beau) s'avère bien trop exiguë pour accueillir le torrent humain qui s'y déverse afin d'échapper à la brutalité des robocops.

Pourtant, en dépit de la peur qui étreint les camarades pourchassés par la troupe et l'autopompe, malgré l'eau projetée à pleine puissance dans le dos des manifestants qui tentent de fuir, sans s'affoler quand les larmes montent aux yeux et que l'air devient suffoquant, irrespirable à cause du gaz au poivre aspergé à la volée, tous restent unis. Les slogans continuent à retentir, tonitruants. Des hommes crient mais seulement pour encourager les autres à conserver leur calme, à ne pas courir; des jeunes se sacrifient, restent à l'arrière, à la merci des coups de matraques pour qu'il n'y ait pas de bousculades et que les plus faibles des

en première ligne et qui lancent des mots d'ordre enflammés. Juste derrière eux, des jeunes filles, toute fluettes mais tout aussi remontées que les supporters, sautent et crient à perdre haleine: "Nous réclamons les assassins!"

- ① "Tayyip démission!": slogan exigeant la démission du Premier ministre turc.
- ② Cet article se fonde sur diverses lectures et discussions ainsi que sur un séjour à Istanbul durant la fin du mois de juin 2013.
- ① Ethem Sarisülük, 26 ans, a été abattu par la police d'un tir en pleine tête, lors d'une manifestation à Ankara le 1er juin. Voir la vidéo: http://www.youtube.com/ watch?v=a11mEqTSDi0
- ② Les différentes photographies mises en valeur dans cet article et sur la couverture (ci-contre) ont été prises lors des manifestations évoquées dans le présent texte.

#### LES OPPOSANTS AU GOUVER-NEMENT AKP RAPPELLENT AU MONDE ENTIER CE QUE SIGNIFIE ÊTRE "DEBOUT"."

nette. "Vous avez pu vous exprimer. Maintenant, partez!", un appel autoritaire auquel les manifestants répondent par un rugissement: "C'est la police qui doit quitter le parc!".

Un quart d'heure plus tard, des centaines de policiers casqués, bouclier et long bâton à la main, prennent position et commencent à avancer, aidés par des jeeps blindées et des canons à eau, pour scinder l'assemblée en plusieurs morceaux. Déterminés, les rebelles osent des: "Envoyez vos gaz, on adore les respirer!"

La masse s'agite, hésite, gronde. À un moment, face au déploiement armé, nombreux sont ceux qui doivent se résoudre à refluer. "On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent, mais on ne dit jamais rien de la violence des rives qui l'enserrent." Brecht avait raison: la rue Istiklal, la rue Neuve d'Istanbul (en plus large, en plus long et en

protestataires ne trébuchent pas sur les obstacles éparpillés dans la rue commerçante.

En Turquie, c'est une évidence, les gens connaissent la valeur réelle du mot "Solidarité". À Istanbul, les opposants au gouvernement rappellent au monde entier ce que signifie être "Debout". Sur la Place Taksim, beaucoup résisteront toute la soirée.

#### CE N'EST QU'UN DÉBUT...

Trois jours plus tard, alors que les forces de l'"ordre" occupent désormais les trois quarts de la place, un nouveau rassemblement sera organisé au même endroit. Alors même que le meurtrier du manifestant Ethem Sarisülük • vient d'être relâché, ils sont des milliers à exiger que les policiers coupables d'exécutions de manifestants soient incarcérés.

Cette fois, ce sont les ultras du club de Besiktas qui se trouvent



